

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Marilène RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-209 : SPORT-CONVENTION SPORT SANTÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE POLE TERRITORIAL SUD GIRONDE

Début 2021, le Pôle Territorial du Sud Gironde a été labellisé « Maison Sport Santé » par le ministère chargé des sports. Les « Maisons Sport-Santé » ont pour but d'accueillir et orienter « toutes personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge ». Elles s'adressent également à des personnes souffrant d'affections longue durée, de maladies chroniques, cancers... qui doivent pratiquer une activité physique adaptée (APA).

Dans ce cadre, le Pôle Territorial sollicite la Communauté de Communes sous forme d'une convention pour disposer d'une salle dans les locaux du Pôle d'Accompagnement Citoyen à Cadillac, une demi-journée par mois, pour accueillir ce public, et faire passer des tests de capacité physique, préalables à la dispensation de séances d'activités physiques.

La mission et l'objectif vont être de lutter contre l'inactivité physique qui permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques.

Ainsi, la Communauté de Communes Convergence Garonne et la Maison Sport Santé du Pôle Territorial Sud Gironde sont amenées à développer des projets communs dans le sens de cette mission.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence Sport ;

CONSIDÉRANT que la convention a pour objet de proposer un accueil aux personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique sportive de la collectivité en permettant de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, dans le cadre des nouvelles compétences de la Communauté de communes.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211220-D2021_209-AR

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la convention « sporté santé » avec le pole territorial sud gironde ci ann

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



CONVENTION DE PARTENARIAT SPORT SANTE

ENTRE

Le Syndicat Mixte Sud Gironde, nommé Pôle Territorial Sud Gironde, représenté par son président
M. Bruno MARTY

ET

La Communauté de Communes Convergence Garonne, représenté par Mr DORÉ Jocelyn

Il a été convenu une convention de partenariat pour développer le sport santé sur le Territoire Convergence Garonne par le biais de la Maison Sport Santé au sein du Pôle d'Accompagnement Citoyen de Cadillac, géré par la Communauté de Communes Convergence Garonne.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser les conditions du partenariat qui repose :

1/sur la collaboration d'animations et de projets en commun en faveur du développement du sport santé

2/la mise à disposition d'une salle dans les locaux du Pôle d'Accompagnement Citoyen de Cadillac pour y effectuer une permanence régulière de la Maison Sport Santé du Sud Gironde

ARTICLE 2. : COLLABORATION DE PROJETS

Selon la définition de l'organisation mondiale de la santé (OMS) : le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant : physique, psychologique et sociale.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le pratiquant dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Ainsi la mission et l'objectif vont être de lutter contre l'inactivité physique qui permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques

Ainsi, la Communauté de Communes Convergence Garonne et la Maison Sport Santé du Pôle Territorial Sud Gironde sont amenées à développer des projets communs dans le sens de cette mission.

ARTICLE 3. : PERMANENCE DE LA MAISON SPORT SANTE SUD GIRONDE

La Maison Sport Santé propose une permanence d'accueil au sein du Pôle d'Accompagnement Citoyen à Cadillac. La permanence sera tenue par des enseignants APA (Activité Physique Adaptée), engagés par le Pôle Territorial Sud Gironde

Le public enfant et adulte (sans limite d'âge) sera admis durant le temps de prestation à partir de rendez-vous établis en amont par les enseignants.

Lors de cette permanence, des bilans de capacité physique sont réalisés et des renseignements sur les activités physiques et sportives disponibles sur le Sud Gironde sont donnés.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT ET USAGE

La Communauté de Communes Convergence Garonne met à disposition à titre gratuit une salle dans le Pôle d'Accompagnement Citoyen dans le but d'établir cette permanence précisée à l'article précédent.

Cette salle doit pouvoir réunir 3 personnes, disposer de 1 table et 3 chaises.

Un planning annuel d'utilisation de la salle est annexé à la présente convention. Il est élaboré conjointement par les services de la CDC (Pôle d'Accompagnement Citoyen et la mission sport) et la Maison Sport Santé.

Les permanences ont lieu une demi-journée par mois, le deuxième vendredi de chaque mois de 9h à 12h.

La maison sport santé s'engage à prévenir 8 jours minimum le Pôle d'Accompagnement Citoyen du maintien de la permanence.

Ce fonctionnement pourra être revu avec l'accord des deux parties s'il est nécessaire de mettre en place de nouvelles permanences.

ARTICLE 5 : MATERIEL

La Maison Sport Santé amène son propre matériel informatique, d'activité physique et de mesure.

ARTICLE 6 : ACCÈS AUX LOCAUX

La Communauté de Communes Convergence Garonne s'engage à laisser son accueil ouvert pour permettre aux enseignants de la Maison Sport Santé et à leur public d'accéder à la salle mise à disposition.

Si des contraintes sanitaires sont en cours, type pass sanitaire, elles s'appliqueront à la Maison Sport santé et à ses visiteurs.

ARTICLE 7 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

A compter de la date à laquelle la salle est mise à sa disposition, le Pôle Territorial Sud Gironde prendra en charge l'ensemble des risques liés à son utilisation. Le Pôle Territorial Sud Gironde s'engage à assurer l'équipement mobilier sous la forme d'une police multirisque et devra garantir les biens usagers et tiers en cas de dommages corporels, matériels et immatériels. Le Pôle Territorial Sud Gironde s'engage également à couvrir, par le biais d'une assurance de "dommages", les dégâts qui pourraient être causés, aux installations et à leurs équipements.

ARTICLE 8 : CONTREPARTIE

La mise à disposition des installations de la présente convention est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à partir du 16 décembre 2021 et prendra fin le 31 décembre 2022.

ARTICLE 10 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Pour évaluer le dispositif et permettre le renouvellement de la convention, un CoPil sera organisé par le Pôle Territorial Sud Gironde avant la fin du mois de novembre 2022

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci défini d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

1- Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

2- En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

3- La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de destruction des installations mises à disposition par cas fortuit ou de force majeure. La résiliation de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Fait à Saint Macaire, en double exemplaire le XXX

Bruno Marty,
Président du Syndicat Mixte du Sud Gironde

Jocelyn DORÉ,
Président de la Communauté de Communes
Convergence Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-210 : ESPACES NATURELS-ENVIRONNEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS EVENEMENT NATURE/CULTURE « DECOUVRE TON ILE/DECOUVRE TON LAC » 1 (2022)

Dans le cadre de la première année du programme d'animations culture/nature Découvre Ton Ile/Découvre ton Lac (DTI/DTL), et en continuité des 8 saisons déjà réalisées sur l'île de Raymond, la communauté de communes sollicite une aide financière auprès de partenaires techniques que sont le Département et l'AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne).

Les demandes de subventions ne sont pas à exprimer de la même manière en fonction du partenaire :

- Le Département demande à ce que la composition de la subvention soit présentée en **TTC au réel des dépenses prévues** ;
- L'AEAG demande à ce que la composition de la subvention soit présentée **en HT** (sauf pour le coût chargé du personnel et des frais indirect). **Les frais indirects** (ex : fournitures administratives et bureautiques, bottes, ordinateur...) sont calculés automatiquement par l'AEAG et **correspondent à 20% des frais salariaux** ;

De fait, le montant du projet diffère et le taux d'aide n'est pas calculé sur la même base (base HT pour l'AEAG et base TTC pour le Département). Cependant, il ne s'agit là que d'un jeu d'écriture, le projet étant basé uniquement sur des dépenses de fonctionnement, la TVA ne s'applique pas (HT = TTC).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conditions des dispositifs d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

CONSIDERANT le classement en Espace Naturel Sensible (ENS) du site de l'île de Raymond et du site du Lac de Laromet ;

CONSIDERANT l'étude en cours pour l'actualisation du plan de gestion de l'île de Raymond et la mise en œuvre du premier plan de gestion du site du Lac de Laromet ;

CONSIDERANT les animations grand public nature/culture proposées dans le cadre du programme « Découvre ton île/Découvre ton Lac » par les services « Espaces Naturels » et « Culture » de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT les dispositifs d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la base du plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Animations nature/culture île de Raymond	Montant global de l'opération	Département (40% du montant subventionnable de 24 995 TTC)	Affiché le Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT)	Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)
<i>Taux</i>	<i>100%</i>	<i>39,7%</i>	<i>40%</i>	<i>20,3%</i>
Fonctionnement (en T.T.C)	25 202 €	9 998 €	10 080 €	5 124 €

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE la mise en place du programme « Découvre ton île/Découvre ton Lac saison 1 » ci annexé ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer et signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions pour le financement de la saison 1 d'animations grand public « Découvre ton île/Découvre ton Lac » :

- Auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Auprès du Département de la Gironde

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Programme prévisionnel d'animations Nature/Culture « Découvre ton Île / Découvre ton Lac » Saison 2022



*Communauté de Communes Convergence Garonne
12, rue du Maréchal-Leclerc-de-Hauteclocque
33720 PODENSAC*

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	- 3 -
A. Découvre ton île #8 : retour sur la saison passée	- 4 -
1. Quelques généralités	- 4 -
2. Bilan des fréquentations 2021	- 4 -
3. Statistiques sur l'origine géographique des visiteurs	- 5 -
B. Un programme en évolution	- 6 -
C. Les Espaces Naturels Sensibles du territoire communautaire	- 7 -
1. L'île de Raymond	- 7 -
2. Le Lac de Laromet	- 8 -
D. L'équipe projet	- 9 -
E. Les prestataires et guides naturalistes	- 10 -
1. L'association Terre et Océan	- 10 -
2. L'herbier des Esteys – Dominique Galland	- 10 -
3. Corentin Sauvaget – Animateur nature indépendant	- 11 -
4. L'association Cistude Nature	- 11 -
F. Découvre ton Île / Découvre ton Lac 2022	- 12 -
1. Présentation générale	- 12 -
2. Calendrier prévisionnel des actions	- 13 -
3. Détails des actions	- 14 -
o Quelques chiffres	- 14 -
o Les sorties à dominante naturaliste	- 14 -
o Les ateliers nature parents/enfants	- 16 -
o Sortie intergénérationnelle	- 17 -
o Les évènements Art/Nature	- 18 -
G. Les outils de communication envisagés	- 21 -
H. Budget prévisionnel détaillé	- 22 -
I. Plan de financement prévisionnel	- 23 -

INTRODUCTION

La Communauté de Communes Convergence Garonne se situe au centre du Département de la Gironde et regroupe 27 communes sur un territoire d'une superficie de 312,4km².

La Garonne, véritable colonne vertébrale de ce territoire, permet la jonction de deux rives aux identités environnementales riches et biens distinctes.

Forte d'une compétence Environnement bien développée, la Communauté de Communes continue d'œuvrer à la protection et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité au sens large.

Le projet de restauration écologique de l'île de Raymond en est à la fois un exemple, une vitrine et un tremplin permettant de renforcer les démarches environnementales et les actions de la collectivité sur d'autres sites.

Après 1 an et demi d'étude et de réflexion sur les potentialités d'extension de cette compétences environnement, les élus de la CDC ont choisi de poursuivre les démarches de préservation de l'île de Raymond mais également d'œuvrer sur un nouveau site aux valeurs environnementales également avérées : le Lac de Laromet.

Avec la mise en place d'un plan de gestion et de préservation ainsi que le classement en Espace Naturel Sensible d'une partie de ce site, la collectivité renforce ainsi sa volonté politique en faveur de l'environnement.

Après avoir passé 8 saisons à travailler à des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement uniquement sur l'île de Raymond, le Service Espaces Naturels se réjouit de pouvoir les développer également sur l'Espace Naturel Sensible du Lac de Laromet.

Cette année sera donc une année de transition pour le service avec une proposition d'animations grand public développée sur deux sites au sein d'un même programme.

Il ne sera donc pas question de vous présenter, cette année, la saison #9 de Découvre ton île mais belle et bien la saison #1 du programme d'animations nature/culture « Découvre ton île/Découvre ton Lac ».

Aussi, au travers de ce dossier de présentation, nous reviendrons sur la dernière saison d'animation qui a eu lieu sur l'île de Raymond, en 2021, en apportant quelques chiffres de fréquentation avant de vous proposer les grandes thématiques et la forme du programme que nous souhaitons développer sur la saison 2022.

A. Découvre ton île #8 : retour sur la saison passée

1. Quelques généralités

La saison 2021 n'a pas été des plus simple à réaliser. Les recommandations sanitaires, les conditions météorologiques instables et l'obligation de mise en place du Pass sanitaire sur les dernières dates ont quelque peu chamboulé le bon déroulement des sorties et animations.

Concernant le Pass sanitaire, nous avons bien senti son impact sur les réservations et essentiellement sur les gros événements nature/culture. Les jauges ont été réduites par rapport aux autres années et les réservations parfois tardives et « hésitantes ».

De plus, nous avons dû, comme en 2020, reprogrammer quelques sorties de début de saison, en tenant compte des obligations dues à la pandémie, ce qui n'a pas facilité non plus la communication. En résumer, sur les **12 dates** programmées au prévisionnel, seulement **8** ont pu être réalisées.

Nous avons dû annuler les sorties du 18 avril à cause des recommandations sanitaires, à savoir une sortie ornithologique et (en parallèle) le spectacle « Voler prend 2L ». Ce dernier a pu être reprogrammé le 5 septembre mais malheureusement pas la sortie ornithologique.

De plus, à cause des problématiques météorologiques, les sorties sur les plantes mellifères du 19 juin, le spectacle « Une poignée de Terre » du 25 septembre et l'atelier sur les traces et indices de présence du 3 octobre ont également été annulés.

2. Bilan des fréquentations 2021

BILAN DES FREQUENTATIONS 2021				
Date	Evènement	Jauge Max	Personnes accueillies	Remarques
13-févr	Journée mondiale des zones humides	30	16	
07-mars	Atelier sur la pose de nichoirs	30	17	
20-mars	Le monde mystérieux des amphibiens	25	24	
09-mai	La Garonne entre évolution naturelle et utilisation humaine	25	6	Météo très instable - proche de l'annulation
06-juin	Atelier parents/enfants Musique botanique	25	15	
11-juil	Les arbres et arbustes de l'île	25	10	
01-août	Rallye familial sur l'île de Raymond	25	16	
05-sept	Evènement Nature/Culture "Voler prend 2 L"	60	43	
05-sept	Evènement Nature/Culture "Voler prend 2 L"	60	30	
TOTAL		305	177	

Nous pouvons voir sur le tableau ci-dessus, qu'une seule date affiche une jauge quasi-complète ; la sortie crépusculaire sur les amphibiens avec 24 personnes présentes.

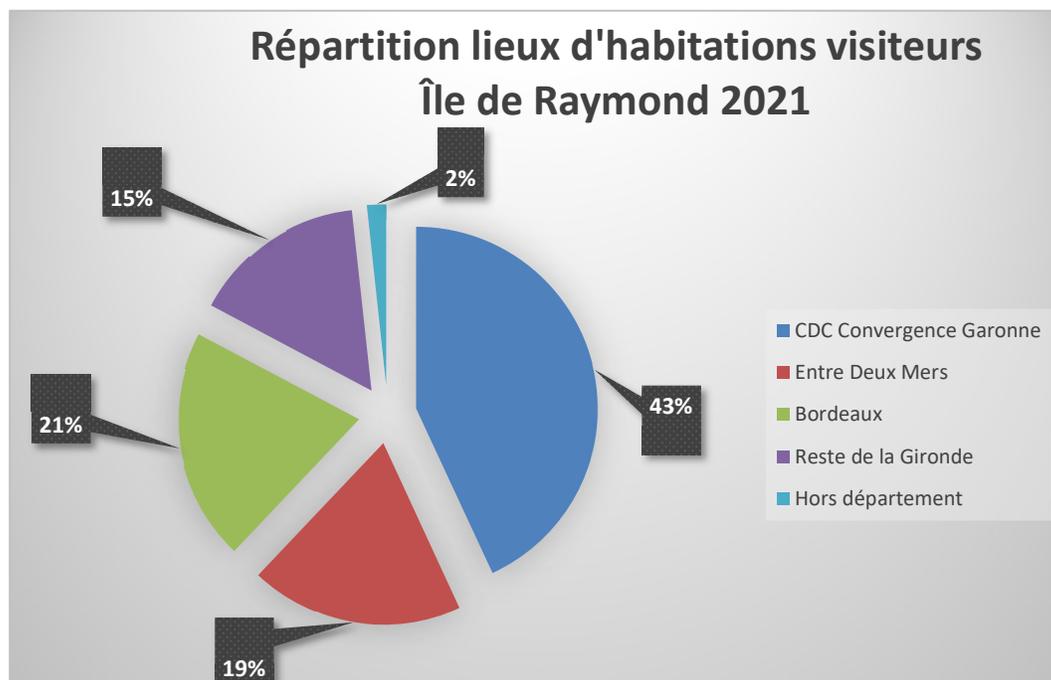
Dans l'ensemble, cette saison 2021 apparaît comme une des plus faibles en terme de fréquentation et ce malgré une programmation dans la continuité des autres saisons d'animations sur l'île de Raymond.

3. Statistiques sur l'origine géographique des visiteurs

Les données permettant de réaliser le graphique ci-dessous sont originaires des enquêtes de satisfactions transmises au public après les séances d'animations.

Elles ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des personnes accueillies sur la saison mais établies sur les retours d'enquêtes. Aussi, sur les 177 personnes accueillies cette année, nous avons pu recueillir 58 retours d'enquêtes.

Les statistiques d'origines géographiques et de retours qualitatifs des visiteurs seront donc établis sur un panel de 58 personnes cette année.



B. Un programme en évolution

Issu du deuxième objectif général du plan de gestion de l'île de Raymond (**Valoriser le site de l'île de Raymond** avec l'accueil raisonné du public dans une optique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement), le programme d'animations nature/culture Grand public « Découvre ton île » voit le jour en 2014.

Après 8 saisons passées à développer l'éducation à l'environnement sur l'espace naturel sensible de l'île de Raymond, le programme évolue peu à peu pour laisser place à l'arrivée d'un nouveau site en gestion : le Lac de Laromet.

En effet, il aura fallu 1 an et demi d'étude pour imaginer une gestion environnementale de ce nouveau site par le biais de la classification en espace naturel sensible d'une partie de ce dernier. Après délibération, les élus de la communauté de communes s'engagent dans un plan de gestion et de restauration écologique de « Laromet » avec un volet valorisation/sensibilisation/éducation à l'environnement, au même titre que le programme établi sur l'île de Raymond depuis 2014.

Il est donc question de faire évoluer le programme d'animations cette année dans l'optique d'investir les deux sites dans une démarche commune. « Découvre ton île » est donc en pleine mutation pour devenir cette année « Découvre ton Île/Découvre ton Lac ».

Aussi, nous avons choisi de porter une attention particulière à la nature des sorties afin de mettre en exergue, à l'intérieur du programme, les points communs mais également les différences entre les deux sites.

Pour cette première année d'animation sur les deux espaces naturels sensibles du territoire de la collectivité, les sorties programmées seront donc identiques.

De plus, les animations seront programmées sur la même journée ou le même week-end, en rotation sur les deux ENS (matin/après-midi ou vendredi soir/samedi soir pour les sorties nocturnes ou crépusculaires), afin de permettre au public d'assister, s'il le souhaite, aux deux sorties.

Seuls les événements nature/culture seront affiliés à un seul site afin de faciliter l'organisation et l'aménagement des lieux pour la mise en place des spectacles.

Le premier programme « Découvre ton Île/Découvre ton Lac » sera donc basé sur 9 sorties naturalistes thématiques et 3 événements Art Nature codéveloppés par le service Culture et le service Espaces Naturels de la collectivité.

Petit plus cette année encore, une animation sera consacrée aux publics parfois oubliés ou délaissés comme les EPHAD ou encore les instituts spécialisés pour adultes et seniors. Nous souhaitons, à travers cette proposition ajouter un aspect intergénérationnel en y associant une classe ou un centre de loisirs. Cette sortie qui aura pour but de présenter les espaces naturels sensibles et les projets associés sera nommée : « Un site, un projet ».

Pour résumer, en tenant compte du fait que toutes les animations nature thématiques seront proposées sur les deux ENS, nous ne développerons, cette année, pas moins de 23 sorties à l'intérieur de ce nouveau programme.

C. Les Espaces Naturels Sensibles du territoire communautaire

1. L'île de Raymond



Le site de l'île de Raymond s'étend sur 44,70 hectares sur les communes de Paillet et de Rions en Gironde, située sur le territoire de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Cette zone humide dessine aujourd'hui une matrice homogène d'espaces ouverts (prairies à vocation de pâturage) bordée d'une ceinture boisée. Elle est délimitée à l'ouest par le cours principal du fleuve Garonne, au nord et à l'est par le bras secondaire de la Garonne appelé "Petite Rivière" qui la sépare du "continent", et au sud par l'île du Grand Bern. Les cartographies ci-dessus matérialisent le plan de situation et les limites administratives de l'île.

Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, existait toute une série d'îles situées entre Rions, Paillet et Lestiac sur Garonne. A partir des années 1830, un cours secondaire de la Garonne a été creusé et entretenu au détriment des différents chenaux séparant les îles qui sont comblés progressivement. Les îles sont alors réunies en deux blocs de part et d'autre du lit principal formant l'île du Grand Bern (partie sud) et l'île de Raymond (partie nord).

Au fil du temps, les pratiques culturelles sur l'île ont évolué : les prairies et aubarèdes (secteur où se développent des saules) ont été peu à peu remplacées par des arbres fruitiers qui ont ensuite laissé la place à la vigne et au maïs. Entre temps, l'île a également accueilli l'élevage de bovins pendant quelques années.

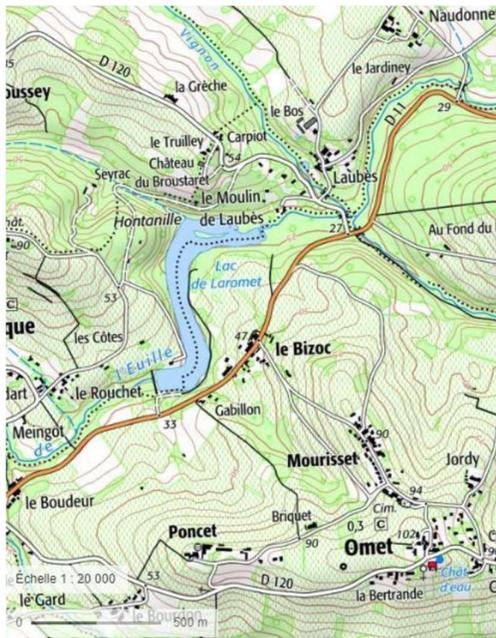
Le projet de renaturation de l'île de Raymond, développé depuis 2012, vise concrètement un double objectif :

- **Préserver les milieux naturels et les espèces du site de l'île de Raymond** qui est un Espace Naturel Sensible (ENS). Cela implique la gestion conservatoire des milieux avec notamment comme moyen de gestion la pratique d'une agriculture biologique par pâturage ovin, respectueuse de l'environnement et des équilibres bioécologiques en présence.

- **Valoriser le site de l'île de Raymond** avec l'accueil raisonné du public dans une optique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La phase de réactualisation du plan de gestion, qui s'est déroulé en 2020 et 2021, conforte ce double objectif général tout en y incorporant également la notion de pluralité des usages. Il est question aujourd'hui de trouver un point d'équilibre entre les usages agricoles et pédagogiques sans porter atteinte à l'accroissement des écosystèmes et de la biodiversité associée.

2. Le Lac de Laromet



Le lac de Laromet est situé sur le territoire de l'Entre deux Mers en Gironde sur les communes de Laroque (en rive droite) et d'Omet (en rive gauche) à environ 3 km du centre bourg de Cadillac en bord de Garonne. Son nom est issu de la contraction des noms des deux communes sur lesquelles il s'implante. Il est implanté sur la vallée de la rivière Oeuille, sur le lit même du cours d'eau.

Le lac est distant à vol d'oiseaux d'environ 12 km de Langon et de 25 km de la rocade bordelaise.

Le site présente une surface totale de 37 ha incluant le lac de Laromet et ses parcelles riveraines. Il inclut l'ensemble des surfaces directement concernées par les activités se développant en lien avec la présence du lac (l'accrobranche, le restaurant et son parking, le tour du lac, les aménagements de pique-nique notamment). La RD 11 matérialise la limite Est du périmètre d'étude. La route communale « les côtes nord » et « les côtes sud » la limite ouest.

La volonté de développer le site et d'en faire un pôle de valorisation du territoire a toujours animé la volonté des élus locaux. Une étude de valorisation du site était ainsi réalisée par le CAUE de la Gironde en 2008. Pour autant, le site s'implante sur un espace « naturel » localisé sur le site Natura 2000 FR 7200691 « vallée de l'Oeuille » et présente des milieux d'intérêt écologique au sein d'un bassin versant très viticole. Les enjeux « eau » sont ainsi très marqués sur le site.

Le site du lac de Laromet est donc à la croisée de nombreux enjeux de territoire et n'avait, jusqu'ici, jamais fait l'objet d'un plan de gestion spécifique.

Lancée en 2019, l'étude menée par le bureau d'étude Rivière Environnement a abouti à la validation des objectifs en juin 2020 et la classification d'une partie du site (partie nord) en Espace Naturel Sensible.

16 objectifs opérationnels traduisent la stratégie globale de valorisation et de gestion du site retenue, basée sur la valorisation et le renforcement de l'image naturelle du lieu. Trois axes de déclinaisons de cette stratégie ont été définis :

- Axe 1 : Préserver et amplifier le caractère naturel du site
- Axe 2 : Valoriser l'image du site et permettre l'accueil des visiteurs
- Axe 3 : Développer une offre de service en adéquation avec le site

La mise en place du programme d'animations Nature/Culture « Découvre ton Lac » y prend donc tout son sens.

D. L'équipe projet

L'équipe projet du service Espaces Naturels est composée comme telle :

- Barbara Guérineau assure les missions de Cheffe du service Environnement/Urbanisme depuis octobre 2019 et accompagne les techniciens du service espaces Naturels dans l'élaboration et le suivi des projets. Elle est également support dans la validation des objectifs et la faisabilité des programmes, qu'ils soient basés sur des projets de restauration écologique ou de valorisation des sites par le biais de la mise en place de programme d'animation nature et d'éducation à l'environnement.
- Bastien Campistron, technicien gestionnaire des espaces naturels a suivi le projet de restauration écologique de l'île depuis le début. Ses missions ont évolué au fur et à mesure de par sa montée en compétences et le dernier remaniement du service. A partir de 2022, il sera Technicien Gestionnaire à cent pour cent sur l'île de Raymond et aura à charge d'assurer la mise en place et le suivi du plan de gestion dont l'aboutissement aura lieu en janvier 2022. Comme chaque année, il interviendra à l'intérieur du programme d'animation à l'occasion d'une sortie proposée sur le thème des oiseaux.
- Florian Bousquet a également vu ses missions évoluer depuis son arrivée en 2017. Avec l'arrivée d'un nouveau site en gestion, il devient animateur Gestionnaire des Espaces Naturels. Il aura à charge de piloter et coordonner le programme d'animation et d'éducation à l'environnement « Découvre ton île/Découvre ton Lac » et d'en assurer plusieurs de ses sorties en tant qu'animateur nature/guide naturaliste. De plus, dès 2022, il assurera la mise en place et le suivi du plan de gestion sur la partie Espace Naturel Sensible du site du Lac de Laromet.

E. Les prestataires et guides naturalistes

1. L'association Terre et Océan

L'association Terre et Océan, basée à Bègles, a été créée en 1995 dans le but de mener des études environnementales sur différents projets. Ils ont d'abord travaillé sur la thématique des plages et leurs évolutions pour ensuite s'orienter plus généralement vers l'environnement (au sens large) et surtout la médiation et la pédagogie dans la sensibilisation à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

C'est un partenaire historique sur le programme d'animation de l'île de Raymond car ils ont été sollicités dès la mise en place de la première saison.

Association forte sur Bordeaux et l'Entre deux Mers, Terre et Océan intervient donc depuis 2014 à l'intérieur du programme d'animations Nature/Culture « Découvre ton île ».

En 2022, ils seront deux à intervenir sur les différentes sorties :

- Gaël Barreau, adjoint à la direction de l'association et Médiateur culturel « Nature et Biodiversité »
- Et Bégoña Garrido, Médiatrice culturelle « Environnements »



2. L'herbier des Esteys – Dominique Galland

Dominique Galland intervient depuis maintenant trois ans sur les sorties du programme « Découvre ton île » en proposant une découverte sensible des plantes dites « à usages ».

Géographe naturaliste, formée en botanique ainsi qu'en production et transformation de plantes, Dominique détient un savoir spécifique sur la diversité floristique locale mais également sur la qualité des plantes, leurs utilités et leurs liens à l'Homme ou à l'environnement.

Sur la saison 2022, Dominique interviendra en deux temps. Un premier temps d'animation au printemps aura pour cible la découverte des salades sauvages alors que le deuxième temps, en début d'été, sera consacré aux plantes aromatiques et mellifères.

L'objectif de ses interventions est de resusciter le lien entre l'Homme et la flore en mettant en exergue le côté « utile à l'Homme » de ces plantes si particulières. Mais l'aspect « plantes à usages » n'est que la porte d'entrée nous permettant d'aborder les notions de conservation des écosystèmes ou encore des interactions faune/flore/milieu.

L'Herbier des Esteys



3. Corentin Sauvaget – Animateur nature indépendant

Corentin est un animateur nature indépendant qui s'est récemment installé sur le territoire de la Communauté de Communes. Naturaliste généraliste, il n'a pas fait le choix de se spécialiser un domaine particulier mais plutôt auprès d'un ou des public(s) spécifiques.

En effet, bien qu'investi sur bons nombres de sorties Grand Public, Corentin développe l'aspect ludique dans ses animations permettant également de capter les plus jeunes.

C'est en ce sens que nous l'avons sollicité, depuis l'année dernière, sur l'île de Raymond. L'objectif est de développer, à l'intérieur du programme d'animations, des sorties de découverte globale de l'environnement, basées sur l'aspect ludique et destinées à capter un public familial.

Il interviendra donc, cette année encore, à l'occasion d'un grand jeu de piste qu'il mènera sur l'île de Raymond mais également sur le lac de Laromet.



4. L'association Cistude Nature

Cistude Nature est une association loi 1901, agréée au niveau régional au titre de la protection de la nature. Créée en 1995, elle oeuvre à la protection de la nature à travers les programmes de conservation d'espèces qu'elle met en place, la synthèse des connaissances de répartition des espèces dans des atlas, ou la gestion écologique d'espaces naturels. Les actions de protection sont diverses et variées.

L'association a aussi une mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Elle accueille des groupes d'enfants et de jeunes, ou se déplace en classe ou en centre de loisirs pour animer des activités participant à la sensibilisation de ces enfants et jeunes.

C'est Elodie Malavialle, chargée d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de l'association qui interviendra lors d'une sortie naturaliste spécifique sur les chauves-souris (cf. détails des actions p.16).



Association de Protection de la Nature

F. Découvre ton Île / Découvre ton Lac 2022

1. Présentation générale

Comme précisé plus haut dans ce rapport (B. Un programme en évolution), le programme d'animation nature grand public « Découvre ton île » de la Communauté de Communes Convergence Garonne change de dénomination pour devenir « Découvre ton île/Découvre ton Lac ».

Cette première édition 2022 marque, en effet, la classification en Espace naturel Sensible d'une partie du site du Lac de Laromet. L'arrivée de ce nouveau site en gestion offre un support supplémentaire à l'offre d'animation nature/éducation-sensibilisation à l'environnement que nous développons depuis 2014, exclusivement sur l'île de Raymond.

L'objectif général de cette première saison sera donc de valoriser les deux sites par le biais de sorties communes.

Composée de 3 événements Nature/Culture et de 10 sorties thématiques, cette nouvelle saison proposera donc au total 23 temps d'animation sur les Espaces Naturels Sensible du territoire de la collectivité.

Les sorties naturalistes seront toutes proposées deux fois et si possible sur la même journée ou le même week-end ; une sur l'île de Raymond et l'autre sur le site du Lac de Laromet. L'objectif de ce dédoublement sera de mettre en lumière les points communs entre les sites mais également leurs différences en termes d'écosystèmes et de biodiversité.

Pour cela, nous avons fait le choix de proposer des thématiques variées afin d'offrir au grand public une connaissance globale des sites, de leurs projets de gestion et de leurs biodiversités respectives.

La thématique générale de protection des Zones Humides sera une fois de plus la porte d'entrée de ce programme mais se déclinera par le biais de sorties spécifiques.

La thématique faune sera représentée, cette année, par les amphibiens, les grands mammifères, les oiseaux migrateurs ou encore les chauves-souris lors de la sortie « Le monde secret des chiroptères ».

La flore ne sera pas non plus délaissée avec plusieurs sorties basées sur les plantes sauvages comestibles et médicinales, les arbres et arbustes ou encore la diversité floristique des zones humides.

En plus des thématiques naturalistes particulières, un grand jeu de piste sera proposé au public familial ainsi qu'une sortie plus basée sur la gestion des sites et la préservation des espaces naturels. Celle-ci sera, pour une première année, proposée dans une optique intergénérationnelle. Il sera question alors, de proposer cette sortie à une maison de retraite ou autre institution « séniors » associée à la venue, par exemple, d'un groupe de centre de loisirs.

Et pour finir, comme à son habitude, cette nouvelle saison d'animation nature Grand Public sera marqué de temps forts par la programmation de trois événements Nature/Culture Co-portés par les services Culture et Espaces Naturels de la collectivité.

2. Calendrier prévisionnel des actions

Date prévue initialement	Intitulé évènement	Nb de jours	Remarque
Vendredi et Samedi 25 et 26 mars	Le monde des amphibiens entre chien et loup	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Samedi 9 avril	Sortie botanique : Découverte des salades printanière	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Dimanche 24 avril	Atelier nature : Sur la piste	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Samedi 7 mai	Evènement Art/Nature « Une poignée de Terre » de la Cie AMGC	0,5	Spectacle crépusculaire sur l'île de Raymond
Dimanche 29 mai	Atelier familial : « Jeux de pistes »	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Dimanche 12 juin	Evènement Art/Nature « Little garden » De la Cie Fabrizio Solinas	1	Deux sessions à 11h et 15h au Lac de Laromet associée à une visite naturaliste
Dimanche 26 juin	Sortie naturaliste Les arbres et arbustes : Sources de vie et d'interactions	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Samedi 9 juillet	Sortie botanique et habitats La diversité floristique des zones humides	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Samedi 23 juillet	Sortie botanique : Découverte des floraisons Aromatiques et mellifères	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Week-end du 3 et 4 septembre	Sortie découverte et inventaires « Le monde secret des chiroptères »	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Dimanche 18 septembre	Evènement Art/Nature « Statues de boue » De Robert Keramsi	1	Entre exposition et performances participatives sur la journée complète Associées à des balades naturalistes sur l'île de Raymond
Mercredi 21 septembre et Mercredi 5 octobre	Sortie nature intergénérationnelle « Un site, un projet »	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet
Samedi 15 octobre	Sortie ornithologique « Du nord au sud, entre migration et diversité »	1	2 séances d'animation 1 sur l'île de Raymond / 1 au Lac de Laromet

3. Détails des actions

o Quelques chiffres

- Saison 2022 établie de mars à octobre
- 23 sorties proposées
- 7 sorties de découverte naturaliste (programmées sur l'île de Raymond et le Lac de Laromet soit 14 animations)
- 2 ateliers parents/enfants (programmées sur l'île de Raymond et le Lac de Laromet soit 4 animations)
- 1 sortie intergénérationnelle sur les projets de gestion (programmées sur l'île de Raymond et le Lac de Laromet soit 2 animations)
- 3 évènements Nature/Culture

o Les sorties à dominante naturaliste

Entre chien et loup : le monde des amphibiens :

Intervenant : Gaël Barreau, adjoint à la direction de l'association et Médiateur culturel « Nature et Biodiversité »

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : Quand tombe la nuit, aux mois encore frais des prémices du printemps, vient le moment de chausser ses bottes et partir en exploration. Car, loin de leur réputation d'animaux "à sang froid, c'est à ce moment précis que les amphibiens débutent leur saison des amours, Tritons, grenouilles ou crapauds profitant de l'obscurité pour leurs ébats en toute discrétion.

Sortie botanique : Découverte des salades printanières

Intervenant : Dominique Galland, botaniste et productrice de plantes médicinales et aromatiques

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : Le début du printemps marque l'arrivée des premières salades sauvages. Témoins de la bonne qualité environnementale des sols ces plantes témoignent également de l'avancée de la saison et du regain général de la diversité floristiques.

En plus d'être comestibles et donc « utiles à l'Homme », ces plantes des supports de vie et d'alimentation pour bon nombre d'espèces faunistiques (insectes, rongeurs, gastéropodes, etc.).

Lors de cette balade découverte, Dominique abordera les notions d'identification, de qualités gustatives mais également de l'importance de la présence de ces plantes dans l'environnement et de leurs sensibilités face aux diverses perturbations.

Les arbres et arbustes : sources de vie et d'interactions

Intervenants : Begoña Garrido, Médiatrice culturelle « Environnements » et Florian Bousquet
Animateur/Gestionnaire des espaces naturels à la CDC Convergence Garonne

Durée : 3h00 (*2)

Descriptif : Une animation de trois heures, réalisée à deux voix en partenariat avec l'association Terre et Océan et l'animateur nature de la Communauté de Communes. Une balade naturaliste scindée en deux parties qui propose une découverte et une reconnaissance des arbres et arbustes de l'île ainsi qu'un moment d'analyse et de réflexion sur les interactions qui demeurent entre les arbres et les autres espèces du site, qu'elles soient floristiques ou faunistiques.

Sortie botanique et habitats : la diversité floristique des zones humides

Intervenant : Begoña Garrido, Médiatrice culturelle « Environnements »

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : Notre conception du monde fait que parfois nous dénommons "algue" tout ce qui pousse dans l'eau. Or, outre que ces dernières puissent également être terrestres, la diversité de la végétation aquatique, qu'elle soit immergée ou n'ait que les pieds dans l'eau, est très importante, car elle comprend également (et surtout) mousses, fougères et plantes à fleurs.

Sortie botanique : Découverte des floraisons aromatiques et mellifères

Intervenant : Dominique Galland, botaniste et productrice de plantes médicinales et aromatiques

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : Après une première sortie en avril sur les salades printanières, Dominique nous propose cette fois de découvrir la diversité des plantes aromatiques et mellifères. Entre utilité humaine et importance environnementale, ces plantes jouent un rôle décisif pour la vie future.

Lors de cette sortie, Dominique apportera les connaissances nécessaires à l'identification des bons nombres d'espèces tout en précisant l'utilité qu'elles peuvent avoir soit directement pour l'Homme (aromatiques, médicinales, comestibles) soit comme support de vie pour la biodiversité faunistique. Les notions de jachères, de gestion différenciée et de niche écologique seront donc au centre de cette balade qui se veut instructive et pédagogique.

Sortie naturaliste et inventaires : Le monde secret des chiroptères

Intervenant : Elodie Malavialle, chargée d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de l'association Cistude Nature

Durée : 3h00 (*2)

Descriptif : L'objectif est de proposer une sortie ciblée sur la découverte des chiroptères, avec l'utilisation d'une Batbox. A mi-chemin entre une sortie pédagogique et la conduite d'une phase d'inventaire, cette animation permettra surtout d'aborder les problématiques que connaissent aujourd'hui les populations de chauves-souris et essentiellement le manque croissant d'habitats favorables.

Les données recueillies lors de ces deux sorties permettront également d'enrichir les bases d'inventaires des Espaces Naturels Sensibles de l'île de Raymond et du Lac de Laromet.

Sortie ornithologique : Du Nord au Sud, entre migration et diversité

Intervenant : Bastien Campistron, Technicien gestionnaire des espaces naturels à la CDC Convergence Garonne

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : L'île de Raymond et le Lac de Laromet sont, tous deux, des sites reconnus comme étant des haltes migratoires. De nombreuses espèces de passereaux profitent ainsi de ces lieux pour s'arrêter et s'alimenter afin de reprendre des forces avant de reprendre « la route » vers les pays du Sud. Un protocole de suivi migratoire par le baguage est en place depuis plusieurs années. En tant que Technicien Gestionnaire, Bastien a suivi ces protocoles depuis le début et possède une connaissance fine des différentes espèces migratrices qui sillonnent notre territoire local.

Les notions d'approche et de discrétion seront de mise pour espérer observer un maximum d'espèces lors de cette sortie. Mais cette animation permettra surtout d'appréhender les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les différentes populations aviaires. Le manque d'habitats favorables, l'artificialisation des sols, la pollution lumineuse ou encore l'utilisation de produits phytosanitaires seront donc au centre des discussions afin de comprendre pourquoi certaines de ces populations sont en diminution et « que faire pour y remédier ».

o Les ateliers nature parents/enfants

« Sur la piste » : à la découverte des grands mammifères

Intervenant : Florian Bousquet Animateur/Gestionnaire des espaces naturels à la CDC Convergence Garonne

Durée : 3h00 (*2)

Descriptif : Quel enfant n'a jamais rêvé de devenir un enquêteur ? Après tout, le métier de gestionnaire des espaces naturels n'est pas si loin de cela. Il faut suivre les indices, faire des relevés, comprendre comment la faune utilise le site, comment elle se déplace et quelles sont leurs interactions.

Durant cet ateliers parents/enfants, les participants devront être en capacité de détecter les indices de présences laissés par la grande faune, de les analyser via des clés de détermination pour en trouver l'auteur et d'en garder une preuve (photo d'une coulée, plumes, os, poils, restes de nourritures, laissées, etc.).

Un temps de réalisation de moulages d'empreintes au plâtre sera proposé comme finalité de la sortie.

Atelier familial : Jeu de piste environnement

Intervenant : Corentin Sauvaget, animateur nature indépendant

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : "Venez découvrir en famille la faune et la flore des espaces naturels sensibles du territoire Convergence Garonne. Ouvrez grand les yeux, les oreilles et les narines, trouvez des traces et recueillez des indices tout au long de la balade pour découvrir au final le nom de l'animal mystère. »

Un grand jeu de piste familial proposé par Corentin dans un optique de découverte ludique des sites et de leur biodiversité faunistique et floristique associée.

o Sortie intergénérationnelle

« Un site, un projet »

Intervenant : Florian Bousquet Animateur/Gestionnaire des espaces naturels à la CDC Convergence Garonne

Durée : 2h30 (*2)

Descriptif : Nous avons souhaité proposer une autre forme de sortie pour cette nouvelle saison. L'objectif est de proposer une animation, sur la thématique des sites naturels protégés et de leurs projets de gestion, à une structure d'accueil « séniors » (Ehpad, Mdsi, etc..) associée à un groupe de jeunes (classe scolaire, centre de loisirs).

L'idée principale sera de susciter un échange sur l'historique des sites, leurs évolutions passées et leurs potentiels d'évolutions futures.

La forme reste encore à définir (sur site ou en salle) en fonction des structures positionnées et de leurs possibilités de déplacement.

o Les évènements Art/Nature

Jonglage / Zoomorphie - LITTLE GARDEN

Par Fabrizio Solinas

Tout Public à partir de 1 ans / Durée : 30mn + 30 mn de balade / Gratuit

Une parade nuptiale jonglée

« Ne pas jouer à faire l'animal. Mais être l'animal. » Fabrizio Solinas

Little Garden est un spectacle de jonglage sur l'amour, qui a pour objectif de draguer le public... Une parade nuptiale jonglée. Une démonstration de force brute, bruyante et bestiale. Une invitation à stimuler l'imagination de chacun. Une ode à la vie, à l'animalité. Tout bêtement.

Little Garden est un projet de spectacle performatif, où la jonglerie se mêle aux mouvements et aux cris, un projet qui se vit comme un safari animalier, une incroyable immersion naturaliste inspirée des codes du reportage animalier, du film SF ou de la visite zoologique.

Forêts, environnements humides, ou simple boîte noire : l'animal, dans le spectacle comme dans l'histoire, s'adapte, évolue, mute...

Coproducteurs :

[La Maison des Jonglages \(La Courneuve\)](#)

[Centre régional des arts du cirque \(Lille-Lomme\)](#)

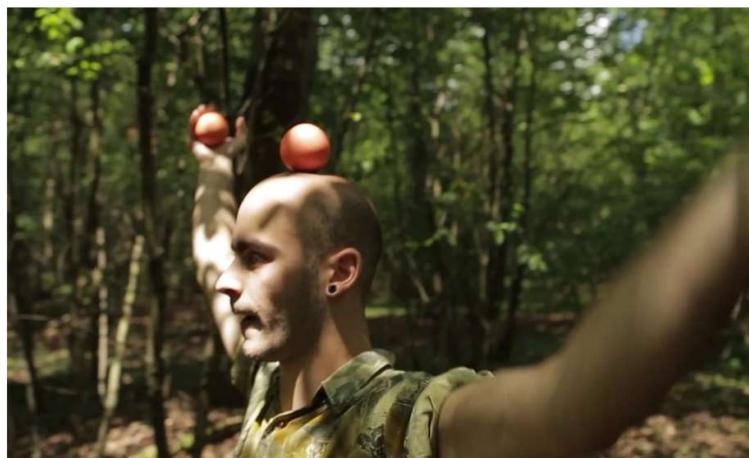
[Groupe Geste\(s\)](#)

[Asso A la rue \(Nevers\)](#)

[FLIC \(Turin-IT\)](#)

Soutiens institutionnels :

Iportunus, aide européenne à la mobilité créative - Spectacle agréé par le Département du Nord au titre de l'aide à la diffusion



Le spectacle sera mis en perspective naturaliste avec une balade sur le site du Lac de Laromet.

Théâtre pour scaphandre - UNE POIGNEE DE TERRE

Cie AMGC (atelier de mécanique générale contemporaine)

Tout public / Durée : 1h15 / Gratuit

Genre : théâtre en jardin (en lien avec la résidence organisée sur l'île de Raymond dans le cadre du COTEAC au mois de mai 2021) *Report de programmation septembre 2021*

Thème : réflexion sur l'action de l'homme sur son environnement

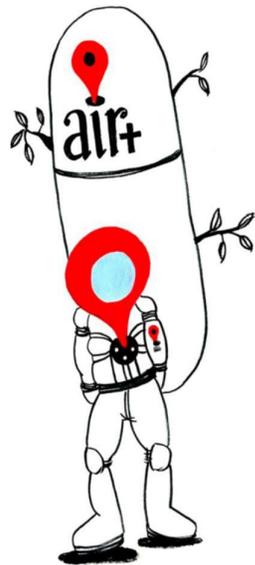
« Notre développement technologique libérateur a fini par nous désenvelopper de la nature... À force de rechercher son bonheur en niant une nature dont il s'exclut, l'homme se nie lui-même... Aveuglé par nos peurs, nous passons notre temps à réparer ce que nous abîmons. Le qualificatif d'humain nous rappelle notre appartenance à l'humus, à la terre. Et nous rappelle à chaque instant de ne pas oublier de cultiver notre humilité... »

Imaginée pour des lieux naturels remarquables, cette version est fabriquée à la demande, en étroite symbiose avec les lieux d'accueil.

2020, 2050, 2100 ? Quel jour est-on ? De quelle année ? Le récit est étrangement suspendu dans le temps... Fait d'aller-retours, avant-arrière, de souvenirs et de projections dans un futur prochain.

Un instant, on marche avec les premiers bipèdes aux origines de l'humanité.

Plus tard, on écoute le chant des oiseaux avec la Vénus de Botticelli. Ou, avec toutes les mères du monde, on berce l'enfant inquiet qui ne trouve pas le sommeil, on le rassure, « ... Endors-toi », « Tout va bien se passer » ...



Le spectacle raconte aussi la surprise sans cesse renouvelée devant l'organisation du vivant, la résilience tranquille de la nature...

Il nous fait goûter aux grands nombres : la terre en est ainsi à peine rendue à la moitié de sa vie - 4,54 milliard d'années...

On estime à 5 milliards le temps restant avant qu'elle ne soit entièrement dévorée par le Soleil...

Un cheminement. Depuis l'endurcissement induit par l'industrialisation du monde vers les retrouvailles inévitables avec le grand tout Naturel.

CREATION AMGC

Écriture et jeu : Jean-Philippe Ibos

Musiques : Tony Leite

Création du scaphandre : Laetitia Bidault, J-Ph. Ibos

Création son, lumière : Damien Cruzalèbes

Réflexions scénographiques : Michel Herreria

Dessins : Carole Lataste

Musiciens de la version *Espaces Natures* : Antoinette Trio (Julie Audouin, Tony Leite, Arnaud Rouanet)

www.encyclodesmecanos.org

Arts visuels / performance - STATUES DE BOUE

Par Robert Keramsi

Tout Public / Durée : journée / Gratuit

La sculpture de boue de Robert Kéramsi rejette d'avance les termes de la vieille controverse du beau contre le vrai. Elle rayonne de la jubilation d'un métier évidemment inné.

Tout entière vouée au corps et à la matière, elle s'impose par une présence qui ne s'embarrasse pas du désir de séduire ni du besoin d'expliquer. Elle est sauvage et puissante mais ne semble pas le savoir. Elle inquiète autant qu'elle attire, comme une bête non domestiquée.

Le projet est en cours de construction avec Robert Keramsi : expositions de sculptures de boue in situ en bords de Garonne, performances participatives d'élaboration de personnages de boue, une journée complète dédiée à la formation des alluvions de Garonne.



Le spectacle sera mis en perspective par une sortie naturaliste sur le thème de l'eau et des alluvions de Garonne.

Les devis en notre possession à ce jour sont à retrouver en annexe 2 de ce rapport. Il est à noter que nous n'avons pas encore reçu l'ensemble des devis pour cette nouvelle saison car certaines interventions sont en négociation.

G. Les outils de communication envisagés

Les outils de communications envisagés, pour cette saison 2022, seront certainement identiques à ceux des années précédentes. La forme va néanmoins évoluer afin de faire valoir l'arrivée du site du Lac de Laromet comme nouvel espace naturel sensible du territoire de la Communauté de Communes Convergence Garonne.

De plus, nous souhaitons informer plus amplement le public sur les moments forts de la saison afin de mettre également en lumière les évènements Culture/Nature.

L'information

- Le dépliant "*Découvre Ton Île/Découvre Ton Lac*" déclinera les sorties dans le détail, accompagné de photographies, il devra "donner envie". *(Nous réfléchissons néanmoins à la nécessité ou non d'imprimer et de distribuer des versions papier)*
- Comme chaque année, ce programme sera décliné sur le site internet de la communauté de communes, les réseaux sociaux et diffusé par mails sur le réseau Île de Raymond dont la base de données s'étend chaque année
- Pour la saison 2022, nous espérons pouvoir profiter du dispositif de communication du département de la Gironde « La Gironde se révèle », qui étend considérablement notre champ d'actions et le nombre de personnes touchées par les informations concernant les évènements sur l'île
- De plus, les sorties naturalistes et évènements Nature/Culture seront relayés par les journaux locaux, les offices de tourisme

La valorisation

- Réédition et distribution de la plaquette de présentation générale de l'île de Raymond, « Terre insulaire de Garonne, un patrimoine naturel à découvrir » dans un but de mise en lumière du projet global de gestion et de valorisation du site. **(Cf. Annexe 3)**
- Diffusion de plusieurs vidéos et articles de journaux sur les projets de gestion et de valorisation des deux espaces naturels sensibles

H. Budget prévisionnel détaillé

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 1 de ce dossier

I. Plan de financement prévisionnel

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de l'aide attendue
Agence de l'eau Adour-Garonne	25 202 €	Subvention 40%	10 080 €
Département de la Gironde	24 995 €	Subvention 40%	9 998 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 033-200069581-20211220-D2021_210-AR

ANNEXES



ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL
Dispositif Grand Public
Découvre ton île / Découvre ton Lac 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 033-200069581-20211220-D2021_210-AR

	Animation N°1	Animation N°2	Animation N°3	Animation N°4	Animation N°5	Animation N°6	Animation N°7	Animation N°8	Animation N°9	Animation N°10	Animation N°11	Animation N°12	Animation N°13
Nom de type d'animation	Sortie naturaliste "Le monde des amphibiens entre chien et loup"	Sortie botanique : "Découverte des salades printanière"	Atelier nature "Sur la piste, à la découverte des mammifères"	Evènement Art/Nature « Une poignée de Terre » de la Cie AMGC	Atelier familial « Jeux de pistes »	Evènement Art/Nature « Little garden » De la Cie Fabrizio Solinas	Sortie naturaliste « Les arbres et arbustes: sources de vie et d'interactions »	Sortie botanique et habitats "La diversité floristique des zones humides"	Sortie botanique : "Découverte des floraisons Aromatiques et mellifères"	Sortie découverte/inventaires « Le monde secret des chiroptères »	Evènement Art/Nature « Statues de boue » De Robert Keramsi	Sortie nature intergénérationnelle « Un site, un projet »	Sortie ornithologique « Du nord au sud, entre migration et diversité »
Nombre de dates par type d'animation	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2

Animations (coûts unitaires)	420	400	415	0	400	0	835	420	400	900	0	415	415
Préparation des nouvelles actions													
Réalisation des animations (frais d'encadrement + déplacements)	420	400	415		400		835	420	400	900		415	415

Coûts artistiques (coûts unitaires)	0	0	0	4075	0	3100	0	0	0	0	1500	0	0
Coût artistique (cachet compagnie, décors et costumes)				3000		2400					1500		
Transport et déplacement				275		300							
Droits (SACEM, SACD)				350									
Hébergement et restauration				450		400							

Matériel pédagogique et technique (global)	700												
Achat petit matériel (petit outillage, matières et consommables, livres, boîtes, loupes, etc.)	700												

Communication	1500												
Impressions plaquettes ou affiches et distribution	1250												
Frais de téléphonie	250												

Administratif	8800												
Préparation et suivi du projet	4950												
Accompagnement et suivi du projet cheffe de service environnement/urbanisme	2200												
Réalisation des bilans et synthèses	1650												

Divers (Précisez)	300												
Courses alimentaires pour accueil public et/ou artistes et prestataires	300												

TOTAL	24995												
--------------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 2

DEVIS DES PRESTATAIRES



Réf : DTL_RayLarom_2022

TERRE & OCEAN 1 Rue Louis Blériot, 33130 BEGLES n° SIRET : 431 827 997 00047 APE:9499Z <i>Médiation Culturelle des Sciences et de l'histoire des Environnements</i>		
Etablissement	<i>Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charente</i>	Clé
13335	Cuichet 00301	Numéro de compte 08000219284 83
IBAN : FR76 1333 5003 0108 0002 1928 483		BIC : CEPFRPP333

Suivi par : Florian Bousquet
 animateur/Gestionnaire des Espaces Naturels
 Communauté de Communes Convergence Garonne
 12, rue du Maréchal-Leclerc-de-Hauteclocque
 33720 PODENSAC
 06 22 70 36 79

DEVIS

Animations pour la saison 2022 sur l'île Raymond et le Lac de Laromet

- **Le 25 et 26 Mars de 18h à 20h30 : Le monde Mystérieux des Amphibiens :**
 Quand tombe la nuit, aux mois encore frais des prémices du printemps, vient le moment de chausser ses bottes et partir en exploration. Car, loin de leur réputation d'animaux "à sang froid", c'est à ce moment précis que les amphibiens débutent leur saison des amours. Tritons, grenouilles ou crapauds profitant de l'obscurité pour leurs ébats en toute discrétion.

- **Le 25 ou 26 Juin de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 Arbres et arbustes**
 On n'y fait parfois plus attention, pourtant les arbres sont, partout autour de nous, des êtres vivants fascinants. Leur évolution les a amenés à développer des formes et des adaptations de leur propre organisme, mais également à collaborer avec de nombreuses autres formes de vie, des bactéries aux champignons en passant par les insectes. Loin de l'idée l'expression péjorative de "plante verte", les arbres sont une véritable tour de contrôle de nos écosystèmes.

- **Le 9 Juillet de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 La flore des zones humides**
 Notre conception du monde fait que parfois nous dénomions "algue" tout ce qui pousse dans l'eau. Hors, outre que ces dernières puissent également être terrestres, la diversité de la végétation aquatique, qu'elle soit immergée ou n'ait que les pieds dans l'eau, est très importante, car elle comprend également (et surtout) mousses, fougères et plantes à fleurs.

Détails	Quantité	Total
Temps de préparation sur nouveau site	1	120,00 €
Forfait 2h soir/week-end 180 €	6	1 080,00 €
Frais de déplacement (0,5 €/km)	350	175,00 €
TOTAL		1 255,00 €
Association non assujettie à la TVA.		

A Bègles le 25 Octobre 2021

Gaël Barreau
 Médiateur Scientifique à TERRE & OCEAN
g.barreau@terreetocean.fr



Téléphone : 06-86-06-44-78

Email : sauvagetc@yahoo.fr

N° SIREN : 79150663700028

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Client :

CDC Convergence Garonne
Service espaces naturels
Animation 3601
12 Rue Mal Leclerc Hauteclocque
33720 Podensac

Devis "CDC Convergence Garonne" - 2022-001

Désignation des produits ou prestations	Quantité (heures)	Prix unitaire	Prix total
Atelier familial "Jeu de pistes" - mai 2022 - Ile de raymond	2,5	80	200,00 €
Atelier familial "Jeu de pistes" - mai 2022 - Lac de Laromet	2,5	80	200,00 €
		Prix total	400,00 €

Conditions de vente :

Modalités de paiement : paiement à exécution de la prestation

Date limite de paiement : 31/06/2022

Pénalités de retard : 10%

Conditions de livraison

Dates de livraison : fin mai 2022

TVA Non applicable, art. 293 B du CGI

Dominique Galland
Géographe naturaliste, cueilleuse de plantes médicinales et aromatiques
L'Herbier des Esteys – Siret : 791267818.00015
6 lieu-dit Capdarieux 33113 Bourideys
06 88 80 43 90

Communauté de Communes Convergence Garonne

DEVIS pour la proposition d'animations en 2022

**« Sorties botaniques sur l'Île de Raymond et au lac de Laromet -
les plantes comestibles et médicinales »**

1. Commande

Animation de 4 balades botaniques de découverte des plantes comestibles et médicinales de l'île de Raymond et autour du lac de Laromet
 Périodes : 2 au printemps (fin mars-début avril) et 2 en été (fin juin-début juillet)
 Durée : 2h30

2. Contenu et montant de la prestation

Tarif horaire : 50,00 €/h
 Frais kilométriques : 0,35 €/km

PRINTEMPS 2022 – ILE DE RAYMOND		
Zoom : « la saison des salades printanières »	Nb heures	Montant*
Préparation de l'animation : visite du site de l'île Raymond quelques jours avant l'animation, afin de repérer - en fonction de la saison -, les plantes à faire découvrir au public, et afin de définir le parcours adapté	1 h mini	50,00 €
Animation proprement dite : accueil des visiteurs, balade commentée, éventuellement cueillettes en vue de consommation sur place ou en rentrant chez soi	2h30	125,00 €
Frais kilométriques (2 A/R Bourideys/Rions + 2 A/R Rions/Laromet)	145 km	50,00 €
SOUS-TOTAL		225,00 €

ETE 2022 – ILE DE RAYMOND		
Zoom : « la saison des floraisons aromatiques »	Nb heures	Montant*
Préparation de l'animation : visite du site de l'île Raymond quelques jours avant l'animation, afin de repérer - en fonction de la saison -, les plantes à faire découvrir au public, et afin de définir le parcours adapté	1 h mini	50,00 €
Animation proprement dite : accueil des visiteurs, balade commentée, éventuellement cueillettes en vue de consommation sur place ou en rentrant chez soi	2h30	125,00 €
Frais kilométriques (2 A/R Bourideys/Rions + 2 A/R Rions/Laromet)	145 km	50,00 €
SOUS-TOTAL		225,00 €

*Non assujetti à la TVA

PRINTEMPS 2022 – LAC DE LAROMET		
Zoom : « la saison des salades printanières »	Nb heures	Montant*
Préparation de l'animation : Visite du site du lac de Laromet quelques jours avant l'animation, afin de repérer - en fonction de la saison -, les plantes à faire découvrir au public, et afin de définir le parcours adapté	1 h mini	50,00 €
Animation proprement dite : Accueil des visiteurs, balade commentée, éventuellement cueillettes en vue de consommation sur place ou en rentrant chez soi	2h30	125,00 €
SOUS-TOTAL		175,00 €

ETE 2022 – LAC DE LAROMET		
Zoom : « la saison des floraisons aromatiques »	Nb heures	Montant*
Préparation de l'animation : Visite du site du lac de Laromet quelques jours avant l'animation, afin de repérer - en fonction de la saison -, les plantes à faire découvrir au public, et afin de définir le parcours adapté	1 h mini	50,00 €
Animation proprement dite : Accueil des visiteurs, balade commentée, éventuellement cueillettes en vue de consommation sur place ou en rentrant chez soi	2h30	125,00 €
SOUS-TOTAL		175,00 €

TOTAL DEVIS*		800,00 €
---------------------	--	-----------------

*Non assujetti à la TVA



Florian BOUSQUET
Animateur / Gestionnaire des Espaces Naturels
Communauté de communes Convergence Garonne
12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
33720 PODENSAC

Secteur : Education à l'environnement
Nom : Elodie Malavialle
Tél./fax : 05.56.28.47.72 E-mail : elodie.malavialle@cistude.org

Le Haillan, le 09 novembre 2021

Devis n°2021 - 1101

Objet : Sorties Chiroptères

Thème : Découverte du monde des chauves-souris

DESIGNATION :	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Découverte du monde des chauves-souris <i>Présentation en salle via un power point, puis sortie sur le terrain avec batbox.</i> <i>Lieux : L'île de Raymond et Lac de Laromet - Jours : Vendredi 2 et samedi 3 septembre de 21h à 23h</i> <i>Animatrice : Elodie</i> <i>Les tarifs prennent en compte le temps de préparation, l'achat de matériel, le déplacement et le temps d'intervention</i>	450,00 €	2	900,00 €
TOTAL :		2	900,00 €

- L'association se réserve le droit de refuser le groupe si le nombre de responsable est insuffisant au seuil prévu par la loi. Toute personne employée par Cistude Nature est considérée comme intervenant et non comme responsable. -
- En cas de mauvaises conditions météorologiques, et après l'accord des deux parties, la sortie peut être annulée et repoussée à une date ultérieure.

ASSOCIATION NON ASSUJETTIE A LA TVA



DEVIS à l'attention de :

Communauté de Communes Convergence Garonne
12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 Podensac

Le 17 décembre 2020

ELEMENTS FINANCIERS :

Cession de « Une poignée de Terre » - Format 2 avec musiciens invités : **3 000,00 Euros**

Cession pour 1 représentation du spectacle « Une poignée de Terre »
le 25 septembre 2021, sur l'île de Raymond 3 000,00 Euros

Transports et déplacements sur cession : **354,00 Euros**

1 camion 14 m³ (location 2 jours+ gasoil) depuis Bordeaux 190,00 Euros
1 voiture depuis Carcassonne (défraiement kilométrique + péages) 164,00 Euros

Total Net de TVA : **3 354,00 Euros**

Trois mille trois cent cinquante-quatre euros

+ REPAS ET HEBERGEMENT (2 nuits) en prise en charge directe ou défraiements (au tarif Syndeac en vigueur) pour 5 personnes. Repas midi et soir la veille et le jour de la représentation

- Montage à J-1
- Les frais de SACD sont à la charge de l'organisateur
- Les montants indiqués ci-dessus s'entendent nets, l'association n'étant pas assujettie à la TVA selon l'article 293b du CGI.

Bon pour accord le
(Signature et cachet de l'établissement)

Créée en juin 2002, l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine est une association Loi de 1901 - Président, Michel Herrero - Trésorière, Amélie Cayre. Son Siège Social est au 26 rue Paul Mamert, 33800 Bordeaux - SIRET 443 423 934 000 43 - APE 9001Z - Licence L-R-20-010483 Les créations sont soutenues par le Ministère de la Culture (Drac Aquitaine), le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Devis établi pour la programmation 2021 – à mettre à jour pour 2022

*« Nous sommes en attente des autres devis pour les évènements
Art/Nature ainsi que pour la prestation de Cistude Nature »*

ANNEXE 3

Plaquette de présentation générale de l'île de Raymond, « Terre insulaire de Garonne, un patrimoine naturel à découvrir »

UNE ÎLE DE GARONNE DISCRÈTE MAIS EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Cette île de Garonne résulte de l'accumulation de matières charriées par le fleuve pendant la période de l'Éocène (entre 56 et 34 millions d'années).

Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, il existe toute une série d'îles situées entre les communes de Rions, Paillet et Lestiac ; elles sont séparées par des chenaux où il est parfois difficile de naviguer (faible hauteur d'eau et bancs de graviers).

Afin de rendre la Garonne plus navigable, le cours principal est creusé et entretenu au détriment des différents chenaux qui se comblent progressivement. Les îles se réunissent petit à petit en un bloc : l'île de Raymond (au nord) et l'île du Grand Bern (au sud).

En 2010, l'ancienne Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie achète une partie de cette terre insulaire. Classée en Espace Naturel Sensible, l'île est aujourd'hui gérée par la Communauté de Communes Convergence Garonne, via un plan de gestion et de restauration écologique.



INFOS PRATIQUES

Le site est fortement soumis aux saisons et aux coefficients de marées. Nous vous conseillons de regarder le calendrier des marées avant de prévoir votre balade, le site peut être régulièrement inondé. Prévoyez en conséquence des boîtes et des vêtements adaptés aux intempéries.

ACCÈS LIBRE POUR LES PÉTONS (POINT) sauf circonstances particulières (forte marée, etc.)
ACCÈS VOITURE : JUSQU'AU PARKING
 gps : 44°40'605 N 0°21'642 W

ANIMATIONS GRAND PUBLIC
via le programme « Découvre ton île »

CONTACT

COC CONVERGENCE GARONNE
WWW.CONVERGENCE-GARONNE.FR
 +33 5 56 82 72 99
ESPACES.NATURELS@CONVERGENCE-GARONNE.FR

Pour toute demande particulière ou visites de groupe, veuillez contacter l'office de tourisme :

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CADILLAC ET DE PODENSAC
WWW.DESTINATION-GARONNE.COM
 +33 5 56 82 12 92
INF@DESTINATION-GARONNE.COM



MAPAIRE SUR GOOGLE - NE PAS UTILISER LA VUE PÉRIÉTRIQUE

ÎLE TERRE INSULAIRE DE GARONNE RAYMOND

"Un patrimoine naturel à découvrir"

Paillet / Rions (33)




NOS OBJECTIFS DE GESTION : PROTÉGER ET VALORISER

UNE EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE UNIQUE
Des apports de foin ont pu être réalisés dans le but de retrouver des prairies alluviales de bonne qualité biologique, composées d'espèces typiques du bassin garonnais.

DESSUSIS NATURALISTES RÉGULIERS
Le site fait l'objet de suivis naturalistes sur la flore ainsi que sur la faune, telles que les populations d'oiseaux, de papillons et de serpents. Ces suivis sont de précieux indicateurs sur l'évolution de la restauration écologique du site. Les niveaux d'eau superficielle et souterraine sont également relevés afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de l'île.



DESSORTIES NATURELLES ET CULTURELLES
Cette île offre un formidable outil pédagogique permettant à l'homme de renouer avec la Garonne et la nature : chaque année, un programme aux disciplines variées vous est concocté.

UNE GESTION PAR PÂTURAGE EXTENSIF
Du printemps à la fin de l'automne, l'île accueille un troupeau de moutons de race rustique adaptée aux milieux humides : les Scottish Blackface. Leur pâturage nous permet de maintenir les milieux ouverts. Un mode de gestion atypique et écologique !

UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET REMARQUABLE

De par sa position géographique et son lien avec le fleuve, l'île dessine une mosaïque de milieux humides. Caractérisés par la présence d'espèces floristiques patrimoniales, ces milieux accueillent une biodiversité faunistique composée de certaines espèces rares et parfois discrètes.

L'ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES
Espèce protégée à toutes les échelles, elle est caractéristique des espaces soumis à l'influence de la marée. L'endiguement des grands cours d'eau réduit son milieu de vie.



LE PEUPLIER NOIR
Emblématique des zones humides, cet arbre majestueux tend à être hybridé par les variétés cultivées intensivement.



LA BÉCASSINE DES MARSIS
Ce petit insulaire, représentatif des zones humides, nous gratifie régulièrement de sa présence. Particulièrement observable lors des « rentrées d'eau sur l'île » sur les périodes de gros coefficients de marées.



LA LOUTRE
Ce petit carnivore avait presque disparu du territoire français à cause de la chasse trop abusive. Protégée depuis 1972, la loutre retrouve un équilibre de ses populations.



UN RÔLE ÉCOLOGIQUE RECONNU AU SEIN D'UN RÉSEAU

PÉRIMÈTRE NATUREL 2000
« La Garonne » en Aquitaine
Ce réseau rassemble des sites où sont présents des milieux naturels et des espèces remarquables ou menacés sur le territoire européen. L'île de Raymond abrite notamment l'Angélique des Estuaires.

ZONES HUMIDES
Alluviale garonnaise du département
Espace de transition entre la terre et l'eau, les zones humides constituent un milieu aux fonctions naturelles importantes (filtration des pollutions, rôle de régulation des crues...). Mais elles figurent également parmi les milieux les plus menacés.

RÉSEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
Du département de la Gironde (ENS)
Protéger mais aussi expliquer et partager, c'est l'enjeu des politiques conduites par le Département en faveur des ENS. Les sites sont ainsi ouverts au public pour que chacun puisse découvrir et profiter de leur caractère exceptionnel.

PROJET REALISÉ AVEC LE COORDONNATEUR FINANCIER DE L'ANCIENNE DE L'EAU D'OUR GARONNE, LA REGION NOUVELLE AQUAINE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURANT), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-211 : ENFANCE ET JEUNESSE : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POINT LOISIRS ACCUEIL JEUNES (PLAJ)

Le PLAJ est un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), qui fonctionne selon la réglementation en vigueur.

Le règlement intérieur est un outil de communication qui permet d'informer le public accueilli sur les conditions de fonctionnement du PLAJ. Celui-ci sera joint à la fiche d'inscription et également, disponible sur le site internet de la collectivité. Le règlement intérieur est affiché à l'intérieur du PLAJ.

Le jeune et son représentant légal doivent prendre connaissance et signer le règlement intérieur avant de pouvoir bénéficier de cette structure.

Enfin, ce document a été présenté en commission enfance jeunesse le 21 octobre 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire plus précisément en matière d'enfance/jeunesse

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du Point Loisirs Accueil Jeunes, qui a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement du PLAJ.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE règlement intérieur du Point Loisirs Accueil Jeunes ci-annexé

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**





Point Loisirs Accueil Jeunes

6 rue des Micocoules

33410 Cadillac

06 09 46 10 16 / 06 26 12 76 06

plaj@convergence-garonne.fr

Site Internet : <https://convergence-garonne.fr/>

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211220-D2021_211-AR



Plaj Convergence Garonne



plaj.animation

Règlement intérieur du PLAJ

Le Point Loisirs Accueil Jeunes est un service de la Communauté de Communes Convergence Garonne (12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque-33720 Podensac)

Ce règlement intérieur a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2021.

Article 1 : Définition :

Le PLAJ est un lieu d'accueil et d'animation spécialement dédié aux adolescents. Ils peuvent notamment s'y retrouver pour discuter, s'informer, élaborer des projets avec les animateurs. Le PLAJ propose de nombreuses animations, des séjours, de l'accompagnement à la scolarité, des animations familiales, des sports vacances, des projets de participation à la vie locale.

Article 2 : Cotisation et conditions d'accès

Le PLAJ est ouvert aux jeunes scolarisés dans le secondaire (6^{ème}) et jusqu'à leurs 18 ans (il est néanmoins possible au jeune de plus de 18 ans de terminer l'année de leur cotisation).

L'été précédent la rentrée en 6^{ème}, le jeune peut être accueilli sur la structure pour participer aux animations. Cependant, il ne sera pas prioritaire pour les séjours.

Pour être adhérent, il faut compléter une fiche d'inscription et la signature du présent règlement intérieur. Il faut fournir une photocopie de **l'assurance extra-scolaire** ainsi que la page du carnet de santé concernant le **vaccin DTP (ou certificat médical de vaccination à jour)**.

Le montant de la cotisation est de **10 €**, valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante, et est à régler **directement au PLAJ** (*Chèques à l'ordre du Trésor Public, espèces*). Cette cotisation permet de fréquenter la structure sur les temps d'accueil en accès libre (une programmation est transmise régulièrement et en amont aux familles).

Une participation supplémentaire est demandée en fonction du coût des activités proposées.

Une inscription en cours d'année est possible, mais la cotisation de 10€ est alors due.

Le PLAJ est en libre accès dans la limite de sa capacité d'accueil et d'encadrement pendant ses horaires d'ouverture.

La responsabilité du PLAJ ne peut être engagée en dehors des temps d'ouverture de la structure ou lorsqu'un jeune décide de partir plus tôt.

Article 3 : Horaires d'ouverture

Pendant la période scolaire :

- **Mardis et jeudis** : de 17h à 19h (accompagnement à la scolarité)
- **Mercredis** de 12h30 à 18h
- **Vendredis et Samedis** : en fonction des animations

Pendant les vacances scolaires :

- **Lundi au vendredi** (*horaires variables selon les activités*)

En fonction des animations prévues, les horaires et les jours d'ouverture peuvent varier. Une information sera fournie en amont et est accessible sur le site internet.

Article 4 : Accès aux activités

Pour accéder aux activités, il faut remplir une fiche d'inscription, avoir son dossier à jour, et régler la cotisation de 10€.

Les jeunes doivent être inscrits aux activités proposées qui peuvent être payantes (*en fonction du nombre de places disponibles*): sorties, séjours...

Les inscriptions et désinscriptions se font directement par mail à plaj@convergence-garonne.fr (elles ne sont pas prises en compte sur les réseaux sociaux).

Le PLAJ se réserve le droit d'annuler une sortie (météo, nombre d'inscrits insuffisant...) ou de modifier le programme d'activités.

Des activités peuvent être prévues sur place et/ou en extérieur en fonction des animations.

Lors de sorties, le transport est assuré par les animateurs du PLAJ ou par un prestataire professionnel dans des véhicules adaptés au collectif (bus, minibus...).

Article 5 : Fonctionnement et règles de vie :

Les règles de vie décrites au présent règlement s'appliquent au local et à l'extérieur du local : sorties, séjours.

Le PLAJ est ouvert en présence d'au moins un animateur. Les horaires d'ouverture, les programmes, les horaires et le coût des activités mis en place par et pour les jeunes seront affichés et disponibles sur le site Internet de la CDC.

Un temps de découverte peut être proposé aux non adhérents de la structure, ceux-ci seront soumis au présent règlement.

Les personnes fréquentant le PLAJ sont priées de respecter le local, le mobilier, les jeux, et le matériel mis à disposition. Les adhérents sont responsables du rangement et de la bonne gestion du matériel mis à disposition.

Toutes dégradations ou casses sont facturées à l'utilisateur.

Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement de l'activité. Toutefois les jeunes en restent responsables.

L'accès à Internet est autorisé sur les temps d'accueil dans le respect des règles affichées dans le local (RGPD).

Des « quartiers libres » peuvent être mis en place lors de sorties, séjours : des règles seront alors, établies avec les jeunes (groupe de 3 jeunes au minimum, heures précises de retour...).

Toute personne fréquentant le PLAJ doit être respectée et respecter les autres, aucune violence morale, physique, ou orale, ne peut être tolérée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 033-200069581-20211220-D2021_211-AR

Conformément à la loi, il est interdit de fumer, de consommer et d'introduire dans tout l'espace du PLAJ, en sorties et en séjours.

En cas de difficulté, l'équipe du PLAJ et le Vice-Président à l'enfance/jeunesse statuent sur le problème rencontré afin de proposer toute solution acceptable.

L'inscription implique que le représentant légal et le jeune aient pris connaissance et acceptent – en le signant - le présent règlement intérieur.

Le règlement intérieur du PLAJ est affiché dans le local et disponible sur le site Internet.

Article 6 : Tarification

Pour les activités, le tarif facturé est calculé en fonction du coût réel de l'activité proposée :

Type	Coût réel de l'activité	Tarif appliqué
T1	Inférieur à 5€	2,50€
T2	De 5 € à 10 €	5 €
T3	De 10 € à 15 €	7,50 €
T4	De 15 € à 20 €	10 €
T5	Supérieur à 20 €	15 €

Le montant des activités est précisé sur les programmes du PLAJ.

Pour les séjours, les tarifs sont calculés selon le quotient familial (QF) établi par la CAF/MSA et remis à jour annuellement, au 1^{er} février.

	PLAJ - Séjours/journée
Taux d'effort Social	3.80%
Tarif plancher	10€/jour
Tarif plafond	60€/jour

Les modalités de calcul sont les suivantes :

Tarif : Quotient Familial (QF) * Taux d'Effort Social (TES)

En cas de non transmission du QF par les familles, le prix plafond sera appliqué.

Article 7 : Facturation

Les activités et les séjours seront facturés mensuellement, par le service facturation, à mois échu.

En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation sans raison valable, **l'activité est facturée si la famille ne prévient, par téléphone ou par mail, les animateurs du PLAJ au moins :**

- 2 jours francs avant l'activité,
- 6 jours francs avant pour les séjours en France
- 21 jours francs avant pour les séjours hors France métropolitaine,

Tout changement de situation doit être signalé et sera pris en compte pour la facture suivant le signalement, sans effet rétroactif.

Article 8 : Modes de paiement

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211220-D2021_211-AR

Il convient de distinguer :

- La cotisation annuelle

Son montant de 10€ est à régler directement au PLAJ (espèces ou chèques à l'ordre du Trésor Public).

- Les activités & séjours

L'envoi des factures s'effectue par mail sauf pour les familles ne bénéficiant pas d'adresse mails ou préférant les recevoir par courrier. Les factures correspondantes aux activités et aux séjours sont à régler via le portail familles ou lors des permanences physiques, au service facturation (permanences et modalités précisées sur les factures).

Les modes de paiement sont : chèques à l'ordre du Trésor Public, espèces, CESU, chèques vacances, possibilité de paiement par CB sur le portail familles (demande d'accès obligatoire).

Les paiements par chèque peuvent également être déposés dans la boîte aux lettres du siège de la communauté de communes – 12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque 33720 Podensac.

Le montant des CESU et/ou chèques vacances doivent correspondre au montant de la facture. Si besoin, le complément est fait par un autre moyen de paiement. Aucun remboursement ne peut être réalisé.

Une permanence physique est assurée à Podensac au 1 cours du Maréchal Joffre les mardis de 8h30 à 13h et les jeudis de 13h à 18h.

Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne peut prendre toutes les mesures nécessaires en cas de non-respect du présent règlement.

Fait à Podensac, le

LE JEUNE	LE REPRESENTANT LEGAL	LE PRESIDENT DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE JOCELYN DORE
NOM :	NOM :	
PRENOM :	PRENOM :	
SIGNATURE (précédé de la mention lu et approuvé)	SIGNATURE (précédé de la mention lu et approuvé)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-212 : ENFANCE ET JEUNESSE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FOYER RURAL DE PAILLET

L'association Foyer Rural, est une association d'éducation populaire, implantée depuis 1995 sur la commune de Paillet pour l'exercice de l'activité accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs a été rattaché au contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes des Vallons de l'Artolie, acte de reconnaissance des partenaires institutionnels de l'activité. En 2017, suite à la fusion des collectivités, l'accueil de loisirs a été naturellement rattaché au CEJ de la Communauté de communes Convergence Garonne.

L'association remplit les engagements qui la concerne en réponse à la convention d'objectifs et de partenariat avec la Communauté de Communes. Elle participe à la réponse territoriale aux besoins des familles en termes de mode d'accueil 3/14 ans de par son implantation géographique et la diversité des activités proposées.

La subvention attribuée au Foyer Rural de Paillet dans le cadre de l'exercice de l'accueil de loisirs mercredis et vacances, s'inscrit dans la politique générale de la collectivité au titre de :

- **L'intérêt communautaire (délibération N°2018/193 du 29/10/2018) :**

6B « mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de l'enfance et la jeunesse (6-17 ans) »
(...)

*soutien aux associations assurant un accueil collectif de mineurs organisé en cohérence avec les orientations, les politiques et les compétences communautaires »

- **Le Contrat Enfance Jeunesse 2019 - 2022 incluant l'association :**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de gestion des accueils de loisirs de mineurs ;

CONSIDÉRANT que l'activité de l'association est intégrée au Contrat Enfance et Jeunesse et le versement d'une Prestation Service Enfance Jeunesse (PSEJ) d'un montant annuel de 140 916 € par la CAF à la Communales, venant en atténuation de la subvention.

CONSIDÉRANT que compte tenu de son activité, l'Association sollicite une subvention identique à celle de 2021 pour l'année 2022, soit 62 000 €.

CONSIDÉRANT qu'il convient de sécuriser le service rendu aux familles et aux enfants du territoire, ainsi que le fonctionnement de l'Association, pour la période de janvier à décembre 2022 :

CONSIDÉRANT le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la convention d'objectif avec l'association foyer rural de Paillet tel qu'annexé à la présente délibération

APPROUVE le versement d'une subvention de 62 000 euros à l'association du foyer rural de Paillet

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

DIT que les budgets nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2022

Entre d'une part,

La Communauté de Communes Convergence Garonne

12 rue du Maréchal Leclerc 33 720 PODENSAC

Représentée par son Président, M. Jocelyn DORÉ, conformément à la délibération n°xxxx du xx/xx/xxxx

Et d'autre part,

L'Association « Foyer Rural »

17 rue Guiraudé 33 550 PAILLET

Représentée par sa Présidente. Mme Danielle BARBILLAT

N°SIRET : 41816145100012

Considérant la nécessité d'établir une convention encadrant le subventionnement de l'Association par la Communauté de Communes, ainsi que les engagements réciproques au regard du service rendu par l'Association aux enfants et familles du territoire.

Considérant que la convention précédente arrivait à son terme le 31 décembre 2021 et qu'il y a lieu en conséquence d'établir un nouveau protocole pour l'année 2022,

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention fixe l'engagement partenarial entre la Communauté de Communes Convergence Garonne et l'Association du Foyer Rural de Paillet, gestionnaire d'un Accueil de Loisirs d'une capacité de 46 enfants de 3 à 17 ans durant les mercredis scolaires (Accueil de Loisirs Périscolaire) et les vacances (Accueil de Loisirs Extrascolaire).

La communauté de communes n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 - Les engagements de la Communauté de Communes Convergence Garonne :

La Communauté de Communes Convergence Garonne s'engage à

- Associer l'Association à la dynamique territoriale de travail en cours en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans.
- Intégrer l'offre d'accueil de l'Association dans sa communication à destination des habitants en matière d'Accueil de Loisirs,
- Accompagner l'Association, sur les plans techniques et pédagogiques, à travers la Coordination Enfance et Famille,
- Communiquer à l'Association toute information utile en sa possession, de nature statistique et/ou socio-démographique, relative au bassin de vie dans lequel elle situe son action,

Article 3 – Subvention :

La communauté de communes soutient l'action de l'Association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 62 000€ euros pour l'année 2022, selon l'échéancier prévisionnel de paiement ci-dessous :

Echéancier de paiement	
Mandatement par la Communauté de communes	Montants
Janvier 2022	30 000 €
Mai 2022	20 000 €
Octobre 2022	12 000 €
Montant total :	62 000€

Le versement du 1^{er} acompte est subordonné à la signature de la présente convention.

Le 2^{ème} acompte est subordonné à l'envoi par l'association d'une demande préalable adressée au Président de la communauté de communes mentionnant la présente convention.

Un bilan financier intermédiaire (janvier à juillet) devra être présenté à la Communauté de communes avec le prévisionnel (août à décembre) au plus tard le 31 août 2022 pour ajuster le montant du solde de la subvention annuelle en fonction de l'activité réalisée et prévisionnelle. Ce montant ne pourra pas excéder celui mentionné à l'échéancier prévisionnel, dans le cas contraire, un avenant devra être annexé à la présente convention.

Le versement du solde est conditionné à la réalisation d'un comité de pilotage à l'initiative de l'association.

Ce comité de pilotage doit se tenir avant la fin du mois de septembre 2022 et réunit des représentants de l'association et de la Communauté de communes Convergence Garonne dont plus particulièrement les services de la Direction Vie Locale.

Article 4 - Les engagements de l'association :

L'association Foyer Rural de Paillet s'engage à :

- Se conformer à l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles encadrant l'exercice de l'activité soutenue par la Communauté de Communes,
- Participer aux réunions de travail territoriales relatives aux ALP et/ou ALE mises en place par la Communauté de Communes,
- Fournir un bilan financier intermédiaire (janvier à juillet) avec le prévisionnel (août à décembre) au plus tard le 31 août 2022 pour ajuster le montant du dernier versement de la subvention annuelle,
- Notifier à la Communauté de Communes tout changement survenu dans son Conseil d'Administration, direction et statuts associatifs,
- Inscrire sur tous ses supports de communication, en direction des habitants et de ses adhérents « Avec le soutien de la Communauté de Communes Convergence Garonne » et/ou d'y faire figurer le logo de la collectivité,
- Transmettre à la Communauté de Communes son bilan moral et son bilan financier de l'année 2022, approuvé en Assemblée Générale, au plus tard le 27 février 2023.

- Transmettre à la Communauté de Communes les éléments de bilans quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée, ainsi que le compte de résultat analytique de l'année, au plus tard le 27 février 2023,
- Convier M. Le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à son Assemblée Générale annuelle,

Article 5 - Dénonciation / Résiliation de la convention :

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment :

1. Par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus mentionnées, après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois,
2. Par LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs, par lettre recommandée adressée à L'ASSOCIATION, après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois,
3. Par L'ASSOCIATION, pour cas de force majeure dûment constaté et signifié au représentant de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES par lettre recommandée, après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois.

Article 6 – Régime Général de Protection des Données :

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD) dans le cadre de leurs missions respectives.

Article 7 - Contrôle de la communauté de communes :

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Communauté de Communes. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 8 – Sanctions :

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée à la communauté de communes. L'Association Foyer Rural s'interdit en outre de reverser toute ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des pièces comptables et financières prévues à l'article 3 pourrait entraîner la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention

conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La Communauté de Communes informe l'Association Foyer Rural de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 – Avenant :

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 – Litige :

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

Article 11 - Durée de la convention :

La présente convention est signée pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2022.

Etablie en trois exemplaires à Podensac, le

Le Président
*Communautés des communes
Convergence Garonne*



M. Jocelyn DORÉ

La Présidente,
*Association Foyer Rural
de Paillet*

Mme Danielle BARBILLAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-213 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DEFICIT DE CAISSE REGIE DE RECETTES - CULTURE FESTIVAL RUES ET VOUS

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le dépôt lors de la clôture de la régie temporaire ;

CONSIDERANT qu'un déficit de 2 euros a été constaté ;

CONSIDERANT que lorsqu'un déficit est constaté, la responsabilité pécuniaire du régisseur est mise en jeu par l'émission d'un ordre de reversement au cours de la procédure amiable prévue par le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

CONSIDERANT que le régisseur concerné a sollicité un sursis de versement et une demande de remise gracieuse de la somme portée à sa charge.

CONSIDERANT les difficultés rencontrées cette année lors de la mise en place de la régie dans un contexte de réforme des dépôts et encaissements ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DONNE un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie pour le déficit de 2 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement ;

PROCEDE à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 2€, cette somme sera imputée au compte 6718 du budget principal, sous réserve de la décision du Directeur départemental des Finances publiques.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURANT), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-214: FINANCES – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) 660 70 AU 31 DECEMBRE 2021

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2021-88 en date du 14 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 du budget annexe des zones d'activités économiques (ZAE) ;

CONSIDERANT qu'il n'y a eu aucune écriture sur le budget annexe Zones d'activités économiques (ZAE) 660 70 en 2021,

CONSIDERANT que les écritures ont été passées sur le budget principal en fonctionnement comme en investissement en 2021, car ces écritures n'ont plus lieu d'être gérées dans un budget individualisé,

CONSIDERANT qu'à la clôture, les résultats budgétaires cumulés au 31 décembre 2021 seront transférés du budget annexe au budget principal en 2022, par le comptable public,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la clôture du budget annexe 660 70 « Zones d'activités économiques (ZAE) » au 31 décembre 2021 ;

DIT que les résultats définitifs de ce budget annexe seront repris au budget principal en 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des écritures budgétaires et comptables de ce budget annexe dans le budget principal ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 9 décembre 2021

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents: Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance: Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés: 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions: 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR :38
	CONTRE : 0

D 2021-215 : FINANCES - BUDGET ANNEXE COUDANNES - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 2021-003

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre et peut procéder à des modifications tout au long de l'exercice budgétaire. M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, rappelle que le budget a été voté par chapitre. Il indique qu'il y a lieu de prendre en compte des modifications suite à des informations collectées après le vote du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section	Sens	Affiche Chapitre	Affiche Article	BP2021	DM2021-001	DM2021-002	DM2021-003	Budget total	Commentaires	
Fonctionnement	Dépenses	(011) Charges à caractère général	(6015) Terrains à aménager	180 000,00		-180 000,00				
			(6045) Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	5 400,00						
			(6045) Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	20 000,00		-20 000,00		0,00	COUDANNES 2-études	
			(605) Achats de matériel, équipements et travaux		7 500,00			7 500,00	COUDANNES 1-aménagement paysager + signalétique ZA	
			(60611) Eau et assainissement	1 000,00				1 000,00	Coudannes 1- Bornes Suez Lot 1 et 2 à prévoir - 1000 € HT	
			(60612) Énergie - électricité	800,00				800,00	Coudannes 1-électricité éclairage public 800 € HT	
			(608) frais accessoires	5 000,00		-5 000,00		0,00	COUDANNES 2 - frais divers	
			(615231) Voiries		7 000,00			7 000,00	Réfection éclairage public - candélabres cassés	
			(6236) Catalogues et imprimés					0,00		
			(63512) Taxes foncières	1 200,00				1 200,00	Coudannes 1- Taxes foncières des terrains restant 1200 €	
	Total (011) Charges à caractère général	213 400,00	14 500,00	-205 000,00	0,00	22 900,00	0,00			
	Recettes	(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	(7133) Variation en cours de production	543 659,12				543 659,12	Régularisation stock initial 2020	
			(71355) Variation des stocks de terrains aménagés	238 088,56			-132 993,72	105 094,84	constatation vente de lots en 2021	
			Total (042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	781 747,68	0,00	0,00	-132 993,72	648 753,96	Régularisation stock initial 2020	
			(6522) Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère ad	166 757,14	-7 000,00		23 009,72	182 766,86	Reversement au budget principal	
			(658) Charges diverses de la gestion courante					0,00		
			(65888) Autres	10,00				10,00	regul de TVA notamment sur 2020	
			Total (65) Autres charges de gestion courante	166 767,14	-7 000,00	0,00	23 009,72	182 776,86	0,00	
			Total (042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 161 914,82	7 500,00	-205 000,00	-109 984,00	854 430,82		
			Dépenses	(002) Résultat d'exploitation reporté	(002) Résultat d'exploitation reporté	216 359,70				216 359,70
Total (002) Résultat d'exploitation reporté					216 359,70	0,00	0,00	0,00	216 359,70	RESULTATS 2020
(042) Opérations	(7133) Variation en cours de production	205 000,00				-205 000,00		0,00	Coudannes 2- Intégration au stock des lots en cours de production au 31/12/2021	
	(71335) Variation des stocks de terrains aménagés	543 659,12			7 500,00			551 159,12	INTEGRATION EN STOCKS DES LOTS ACHEVES AU 31/12/2020	
	Total (042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	748 659,12			7 500,00	-205 000,00	0,00	551 159,12	0,00	
(70) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	(7015) Ventes de terrains aménagés	196 896,00					-109 984,00	86 912,00	196 896 HT/216 052 TTC (5 terrains dont les compromis sont signés) - 301 168 HT/330 468 TTC reste à vendre (soit les 5 terrains + 3 non vendus)	
	Total (70) Ventes de produits fabriqués, prestation	196 896,00			0,00	0,00	-109 984,00	86 912,00		
	(7418) Autres							0,00		
(74) Dotations et participations	(7472) Régions							0,00		
	(7473) Départements							0,00		
	(7488) Autres attributions et participations					0,00				
Total (74) Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
(75) Autres produits de gestion courante	(758) Produits divers de gestion courante					0,00				
	Total (75) Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(77) Produits exceptionnels	(773) Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l					0,00				
	(7788) Produits exceptionnels divers					0,00				
Total (77) Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total Recettes	1 161 914,82	7 500,00	-205 000,00	-109 984,00	854 430,82					

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section	Sens	Affiche Chapitre	Affiche Article	BP2021	DM2021-001	DM2021-002	DM2021-003	Budget total	Commentaires	
Investissement	Dépenses	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	364 175,28				364 175,28	RESULTATS 2020	
			Total (001) Solde d'exécution de la section d'invest	364 175,28	0,00	0,00	0,00	364 175,28		
			(040) Opérations d'ordre de transfert entre section	(315) Terrains à aménager ou (3351) Terrains	180 000,00		-180 000,00		0,00	Coudannes 2- Intégration au stock des lots en cours de production au 31/12/2021
				(3354) Etudes ou prestations des services	20 000,00		-20 000,00		0,00	Coudannes 2- Intégration au stock des lots en cours de production au 31/12/2021
				(33581) Frais accessoires	5 000,00		-5 000,00		0,00	Coudannes 2- Intégration au stock des lots en cours de production au 31/12/2021
				(3355) Travaux					0,00	
				(3355) Terrains aménagés	543 659,12	7 500,00			551 159,12	INTEGRATION EN STOCKS DES LOTS ACHEVES AU 31/12/2020
			Total (040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	748 659,12	7 500,00	-205 000,00	0,00	551 159,12	0,00	
			(16) Emprunts et dettes assimilées	(168751) GFP de rattachement					0,00	
				Total (16) Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Dépenses	1 112 834,40	7 500,00	-205 000,00	0,00	915 334,40					
Recettes	(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	(3355) Travaux	543 659,12				543 659,12	Régularisation stock initial 2020		
		(3555) Terrains aménagés	238 088,56			-132 993,72	105 094,84	constatation vente de lots en 2021		
		Total (040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	781 747,68	0,00	0,00	-132 993,72	648 753,96	0,00		
(16) Emprunts et dettes assimilées	(168748) GFP de rattachement	331 086,72	7 500,00	-205 000,00	132 993,72	266 580,44	Coudannes 1- Régularisation Avance du budget principal au budget annexe Coudannes 2- Avance de 205 000 euros du budget principal au budget annexe			
	Total (16) Emprunts et dettes assimilées	331 086,72	7 500,00	-205 000,00	132 993,72	266 580,44				
Total Recettes	1 112 834,40	7 500,00	-205 000,00	0,00	915 334,40					

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2021 du budget annexe ZA COUDANNES 1 adopté par délibération du conseil communautaire n°2021-88 en date du 14 avril 2021 ;

VU la décision modificative n°2021-001 du budget annexe ZA COUDANES 1 adoptée par délibération du conseil communautaire n°2021-115 en date du 19 mai 2021

VU la décision modification n°2021-002 du budget annexe ZA COUDANES 1 adoptée par délibération du conseil communautaire n°2021-177 en date du 13 octobre 2021

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte des modifications suite à des informations collectées après le vote du budget.

Ayant pris connaissance des modifications proposées,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOpte la décision modificative n°2021-003 du budget annexe ZA COUDANNES 1 ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



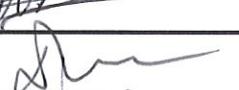
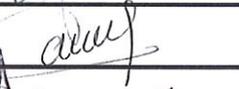
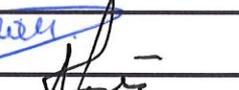
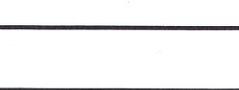
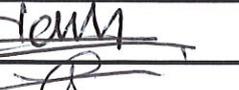
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 0 **31**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **38**
 VOTES :
 Pour : 0 **38**
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

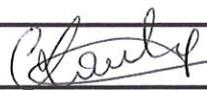
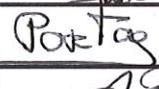
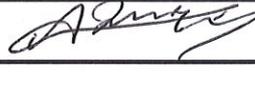
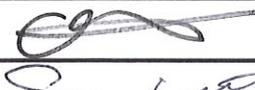
Présenté par (1) le président,
 A GABARNAC le 15/12/2021
 (1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A GABARNAC, le 15/01/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN CATHERINE ,	
BOUCHET Daniel ,	
CARRUESCO Béatrice ,	
CAZIMAJOU Didier ,	
CHARLOT Didier ,	
CLAVIER Dominique ,	
DAN DOMPIERRE Andréa ,	
DANEY Bernard ,	
DAURAT François ,	
DEPUYDT Jean-Marc ,	
DOREAU Sylvia-Mylène ,	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard ,	
DUCOS Laurence ,	
FILLIATRE Thomas ,	
FORTINON Maryse ,	
GARABOS Bruno ,	
GARAT Michel ,	
GAUTHIER Jérôme ,	
GIROIRE Alain ,	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

JOINEAU Vincent ,	
LAHITEAU Pierre ,	
LATAPY Michel ,	
LAULAN Corinne ,	
LE TACON Julien ,	
MASSIEU André ,	
MATEILLE Bernard ,	
MENERET Valérie ,	
PAPIN Jean-Bernard ,	
PEDURAND FREDERIC ,	
PEIGNEY Patricia ,	 pouvoir.
PELLETANT Jean-Marc ,	
PEREZ Jean-Claude ,	
PERNIN Denis ,	
PORTA Sylvie ,	
QUEYRENS Alain ,	
RAPET Pascal ,	
RAYNAL Audrey ,	
REYNE Denis ,	
RIDEAU Mariline ,	
SABATIER QUEYREL Françoise ,	
SOULE Jean-Patrick ,	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - C.D.C. Z.A.E. de Coudannes Sud (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE CDC CONVERGENCE GARONNE (2)

Numéro SIRET : 20006958100052

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES CADILLAC

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : C.D.C. Z.A de Coudannes Sud (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	22
D2 - Arrêté et signatures	23

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

C.D.C. Z.A.E. de Coudannes Sud
C.D.C. Z.A de Coudannes Sud**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A****Informations statistiques****Valeurs**Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :**Potentiel fiscal et financier (1)****Fiscal****Financier****Valeurs par hab.
(population DGF)****Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate****Informations financières – ratios (2)****Valeurs****Moyennes nationales de
la strate (3)**

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	22 900,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	159 767,14	0,00	23 009,72	0,00	159 767,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		182 667,14	0,00	23 009,72	0,00	182 667,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		182 667,14	0,00	23 009,72	0,00	182 667,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	781 747,68		-132 993,72	0,00	781 747,68
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		781 747,68		-132 993,72	0,00	781 747,68
TOTAL		964 414,82	0,00	-109 984,00	0,00	964 414,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	964 414,82
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	196 896,00	0,00	-109 984,00	0,00	196 896,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		196 896,00	0,00	-109 984,00	0,00	196 896,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		196 896,00	0,00	-109 984,00	0,00	196 896,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	551 159,12		0,00	0,00	551 159,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		551 159,12		0,00	0,00	551 159,12
TOTAL		748 055,12	0,00	-109 984,00	0,00	748 055,12

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	216 359,70
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	964 414,82
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	230 588,56
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 033-200069581-20211220-D2021_215-AR

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	551 159,12		0,00	0,00	551 159,12
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	551 159,12		0,00	0,00	551 159,12
	TOTAL	551 159,12	0,00	0,00	0,00	551 159,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

915 334,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	133 586,72	0,00	132 993,72	0,00	133 586,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	133 586,72	0,00	132 993,72	0,00	133 586,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	133 586,72	0,00	132 993,72	0,00	133 586,72
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	781 747,68		-132 993,72	0,00	781 747,68

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3) III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		781 747,68		-132 993,72	0,00	781 747,68
TOTAL		915 334,40	0,00	0,00	0,00	915 334,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	915 334,40
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

230 588,56

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	22 900,00	0,00	0,00
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	5 400,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	7 500,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	800,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	159 767,14	23 009,72	0,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	159 757,14	23 009,72	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		182 667,14	23 009,72	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		182 667,14	23 009,72	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	781 747,68	-132 993,72	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	543 659,12	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	238 088,56	-132 993,72	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		781 747,68	-132 993,72	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		781 747,68	-132 993,72	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		964 414,82	-109 984,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	196 896,00	-109 984,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	196 896,00	-109 984,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		196 896,00	-109 984,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		196 896,00	-109 984,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	551 159,12	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	551 159,12	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		551 159,12	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		748 055,12	-109 984,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	551 159,12	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	551 159,12	0,00	0,00
315	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	0,00	0,00
33581	Frais accessoires	0,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	551 159,12	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		551 159,12	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		551 159,12	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	133 586,72	132 993,72	0,00
168748	Dettes - Autres communes	133 586,72	132 993,72	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 586,72	132 993,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		133 586,72	132 993,72	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	781 747,68	-132 993,72	0,00
3355	Travaux	543 659,12	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	238 088,56	-132 993,72	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		781 747,68	-132 993,72	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		781 747,68	-132 993,72	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		915 334,40	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	364 175,28	364 175,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 364 175,28
Ressources propres disponibles	VIII 0,00
Solde	IX = VIII – IV (5) -364 175,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par le président (1),

A GABARNAC, le 15/12/2021

le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A GABARNAC, le 15/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOUCHET Daniel ,	
CARRUESCO Béatrice ,	
CAZIMAJOU Didier ,	
CHARLOT Didier ,	
CLAVIER Dominique ,	
DAN DOMPIERRE Andréa ,	
DANEY Bernard ,	
DAURAT François ,	
DEPUYDT Jean-Marc ,	
DOREAU Sylvia-Mylène ,	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard ,	
DUCOS Laurence ,	
FILLIATRE Thomas ,	
FORTINON Maryse ,	
GARABOS Bruno ,	
GARAT Michel ,	
GAUTHIER Jérôme ,	
GIROIRE Alain ,	
JOINEAU Vincent ,	
LAHITEAU Pierre ,	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LATAPY Michel ,	
LAULAN Corinne ,	
LE TACON Julien ,	
MASSIEU André ,	
MATEILLE Bernard ,	
MENERET Valérie ,	
PAPIN Jean-Bernard ,	
PEDURAND FREDRERIC ,	
PEIGNEY Patricia ,	
PELLETANT Jean-Marc ,	
PEREZ Jean-Claude ,	
PERNIN Denis ,	
PORTA Sylvie ,	
QUEYRENS Alain ,	
RAPET Pascal ,	
RAYNAL Audrey ,	
REYNE Denis ,	
RIDEAU Mariline ,	
SABATIER QUEYREL Françoise ,	
SOULE Jean-Patrick ,	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 37
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 1 (André MASSIEU)
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 37
	CONTRE : 0

D 2021-216 : FINANCES – BUDGET SPANC – CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Il est rappelé que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Il est précisé que suite au retrait de la Communauté de communes Convergence Garonne du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint Macaire, acté par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, il convient de reprendre les résultats correspondant à une quote-part des communes concernées.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération du conseil communautaire n°2021-64 en date du 24 mars 2021 portant affectation des résultats 2020 au budget annexe SPANC 660 25 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2018-167 en date du 26 septembre 2018, portant approbation du retrait de la Communauté de communes Convergence Garonne du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant autorisation de restitution de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes Convergence Garonne à compter du 1er janvier 2020 ;

VU le protocole adopté ainsi que le tableau du comptable portant répartition des balances comptables ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE de maintenir l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice 2020	-13 240,81 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	60 845,16 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	47 604,35 €
<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	0,00 €
Résultat comptable cumulé	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	47 604,35 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2020	0,00 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2020	0,00 €
Solde positif des restes à réaliser	0,00 €
<u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u>	
Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2021	47 604,35 €
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :	
Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002)	47 604,35 €

REPREND dans les écritures du budget annexe 660 25 SPANC, les résultats suivants, compte tenu de la dissolution du syndicat d'assainissement de la région de Saint Macaire :

- 21 758,28 euros en recettes réelles de fonctionnement au compte 002 Excédents antérieurs reportés
- 1 279,72 euros en recettes réelles d'investissement au compte 001 Excédents antérieurs reportés

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Dissolution 28400 vers 68000, 33000 ET CC CONVERGENCE GARONNE

TABLEAU DE TRANSPOSITION

BP 28400 source		BP cibles							CC convergence garonne tresorerie de cadillac
Débit	Crédit	auxiliaire	Débit	Crédit	auxiliaire	cpte tiers	5/10	33000	
1068			3199,30	1068			1599,65	319,93	4/10
110			56359,67	110		1964,00	27197,83	5439,56	1279,72
									21758,28
	411		1825,00			1825,00			
	4161		224,00			224,00			
466			385,00	466		385,00			
	515		57894,97			300,00	28797,48	5759,49	23038,00

Résultat de fonctionnement int 56359,67

Résultat d'investissement intég 3199,3

1964,00 27197,83 5349,56 21758,28

0 1599,65 319,93 1279,72

Le Trésorier de LANGON

L'ordonnateur

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRESORERIE DE LANGON SAINT MACAIRE
 17 TOURS DES FOSSES
 BP 132 33012 LANGON CEDEX
 Téléphone : 05 56 63 48 13
 fo33085@mlfr.finances.gouv.fr



Corinne TRÉBOUTTE-BAUZET
 Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20211220-D2021_216-AR



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA
CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des Collectivités
Locales

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211220-D2021_216-AR

ARRÊTÉ DU

30 DEC. 2019

***SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAINT-MACAIRE (À LA CARTE)
- MODIFICATION DES MEMBRES ET DES COMPETENCES -***

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-19 et L5211-25-1,
- VU les arrêtés antérieurs :
- 3 juillet 1985 - Création -
 - 1^{er} octobre 1985 - Modification des Statuts -
 - 5 avril 2006 - Modification des Statuts -
 - 27 mars 2007 – Modification des Membres -
 - 21 avril 2009 - Modification des Statuts -
- VU la délibération du 28 mai 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Gironde sollicitant son retrait du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire,
- VU la délibération du 26 septembre 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes Convergence Garonne sollicitant son retrait du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire,
- VU les délibérations des 12 septembre et 5 décembre 2018 du comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire validant le retrait des communautés de communes Sud Gironde et Convergence Garonne du syndicat, proposant la restitution de la compétence assainissement non collectif et fixant les modalités financières et patrimoniales liées à la restitution de cette compétence,
- VU la délibération du conseil municipal de Saint-Pierre d'Aurillac du 6 novembre 2018 validant la restitution de la compétence assainissement non collectif,
- VU le protocole cosigné par le maire de Saint-Pierre d'Aurillac et les présidents des communautés de communes Sud Gironde et Convergence Garonne fixant les modalités financières et patrimoniales liées à la restitution de la compétence assainissement non collectif validées par le comité syndical,
- VU les décisions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :
- LE PIAN-SUR-GARONNE - SAINT-MACAIRE - SAINT-MAIXANT - VERDELAIS – SAINT-PIERRE-D'AURILLAC -
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD GIRONDE -
- VU l'avis du Sous-Préfet de Langon,

CONSIDÉRANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRETE

- ARTICLE PREMIER** - Est autorisé le retrait des communautés de communes Sud Gironde et Convergence Garonne du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-MACAIRE, conformément aux délibérations des 12 septembre et 5 décembre 2018, jointes en annexes du présent arrêté.
- ARTICLE 2** - Est autorisée la restitution de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes Convergence Garonne, à la communauté de communes du Sud Gironde et à la commune de Saint-Pierre d'Aurillac. Les modalités financières et patrimoniales liées à la restitution de cette compétence sont fixées dans le protocole joint en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 3** - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée aux :
- .. président du groupement,
 - .. présidents des EPCI à fiscalité propre concernés,
 - .. maires des communes concernées,
 - .. président du conseil départemental,
 - .. directeur départemental des territoires et de la mer,
 - .. président de la chambre régionale des comptes,
 - .. directrice régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,
 - .. trésorier de : LANGON.
- ARTICLE 4** - Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.
- ARTICLE 5** - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le **30 DEC. 2019**

LA PRÉFÈTE,

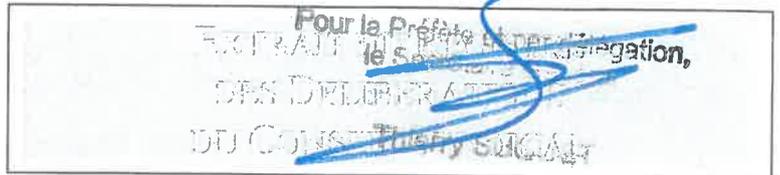
Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DE LA
REGION DE SAINT-MACAIRE**

SPANC

Mairie de
Le Pian sur Garonne
33490



REÇU LE

- 7 DEC. 2018

Sous-préfecture de LANGON
Gironde

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE 5 DECEMBRE A 21H00

En exercice 20
Présents 12
Votants 11
Pour 11
Contre 0

Le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain BELLARD, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BELLARD, DUPRAT, PONCHATEAU, BALANS, BIAUT, DUSSILLOLS, JOURNIAT, COSTA, GAZZIERO, MASSIEU, CHARRON, TACH, LARTIGAU

M. DUPRAT A ETE NOMMÉ SECRETAIRE DE SEANCE

SPANC
DATE DE CONVOCATION
30/11/2018

Objet : **ADOPTION DU PROTOCOLE FIXANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DISSOLUTION DU SPANC DE LA REGION DE SAINT MACAIRE**

DELIBERATION N°15

VU la demande de retrait des communautés de communes du Sud Gironde et de Convergence Garonne ayant compétence légale ;

VU la délibération n° 12 en date du 12 septembre 2018 par laquelle le comité syndical a décidé de dissoudre le SPANC de la région de St Macaire à compter du 31 décembre 2018 ;

Il convient de déterminer les conditions de liquidation du service de l'assainissement non collectif.

Après lecture du protocole fixant les principes directeurs de la dissolution du SPANC de la région de St Macaire, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents,

-ADOPTE le dit protocole

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la dissolution du SPANC.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
A. BELLARD



Protocole fixant les principes directeurs de la dissolution du SPANC de la région de ST MACAIRE

Délibération n° 15 du 5 décembre 2018

Ci après dénommé :

D'une part le SPANC représenté par son président Alain BELLARD

D'autre part les communs membres : LE PLAN SUR GARONNE, ST MACAIRE, VERDELAIS, STE CROIX DU MONT, ST MAIXANT, LOUPIAC, GABARNAC, SEMENS, MONPRIMBLANC, ST PIERRE D'AURILLAC

Considérant la demande de retrait des communautés de communes du Sud Gironde et de Convergence Garonne ayant compétence légale et la délibération du SPANC appuyé par les communes membres, la dissolution est devenue incontournable.

Dans ce contexte il a été arrêté ce qui suit :

Art 1 - le présent protocole a pour but de déterminer les conditions de liquidation

Art 2 – le SPANC n'ayant aucune propriété meuble ou immeuble seuls seront pris en compte les avoirs comptables et financiers.

Art 3 – il est noté ici qu'aucun contrat n'est en cours. La convention de prestation de service avec la CDC du Sud Gironde s'éteindra d'un commun accord le jour de la dissolution. Le prestataire (SPANC du Sud Gironde) prévenu de longue date devra envoyer sa dernière facture avant le 05 décembre 2018. Les contrôles ultérieurs seront facturés directement à l'abonné après la dissolution.

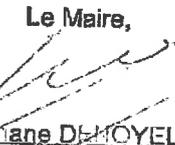
Art 4- le SPANC de la région de ST MACAIRE mandate d'abord et déjà celui du SUD GIRONDE pour percevoir à son profit l'aide de l'agence de l'eau pour les contrôles effectués en 2018

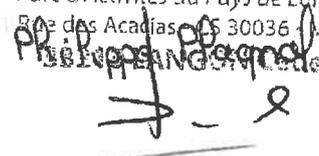
Art 5- la commune de Le Plan Sur Garonne est désignée pour gérer les opérations comptables non abouties (mise en non valeur,....) à ce titre elle recevra une avance de 300€ pour payer les titres attendus en non valeur. Elle fournira fin 2020 un état comptable de bonne fin, subira les pertes profitera de l'excédant éventuel dans la limite de 500€, au cas de dépassement une nouvelle répartition positive ou négative devra être réalisée.

Art 6 – la répartition des avoirs se fera comme la mise de fonds effectuée lors de la création du SPANC décidée lors de la réunion du 20 Mai 2009. A savoir égalitaire soit 1/10 par commune adhérente.

Le Président

Bernard MATEILLE

Le Maire,

Stéphanie DUHOYELLE

Le Président
Communauté de Communes
du Sud Gironde
Parc d'Activités du Pays de Langon
Rue des Acadias - CS 30036 - Mazères
33100 LANGON Cedex


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	31	Exprimés :	38
dont suppléants :	0	Abstentions :	0
Absents :	12		
Pouvoirs :	7		
		POUR :	38
		CONTRE :	0

D 2021-217 : FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 2021-003

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre et peut procéder à des modifications tout au long de l'exercice budgétaire.

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, rappelle que le budget a été voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés		Dépenses	Recettes
Imputation	Précisions		
D-618-Divers		21 758,28	
Chapitre D-011: Charges à caractère général		21 758,28	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 758,28	
R-002-Excédent de fonctionnement reporté	Reprise du résultat de la dissolution du syndicat d'assainissement de Saint Macaire		21 758,28
Chapitre R-002: Excédent de fonctionnement reporté			21 758,28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			21 758,28

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés		Dépenses	Recettes
Imputation	Précisions		
R-001-Excédent d'investissement reporté	Reprise du résultat de la dissolution du syndicat d'assainissement de Saint Macaire		1 279,72
Chapitre D-001: Excédent d'investissement reporté			1 279,72
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			1 279,72

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC adopté par délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 ;

VU la décision modificative n°2021-001 du budget annexe SPANC par délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2021 ;

VU la décision modificative n°2021-002 du budget annexe SPANC par délibération du conseil communautaire n°2021-198 en date du 24 novembre 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant autorisation de restitution de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes Convergence Garonne à compter du 1er janvier 2020 ;

VU le protocole adopté ainsi que le tableau du comptable portant répartition des balances comptables ;

CONSIDERANT la nécessité d'adopter une décision modificative au budget annexé suite à la reprise du résultat de la dissolution du syndicat de Saint Macaire

Ayant pris connaissance des modifications proposées,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOpte la décision modificative n°2021-003 du budget annexe SPANC ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



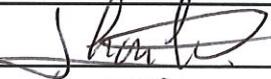
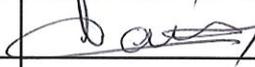
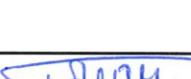
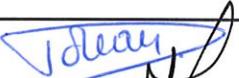
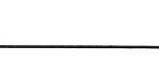
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES :
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par (1) le président,
 A GABARNAC le 15/12/2021
 (1) le président,

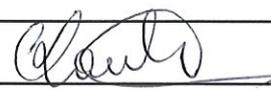
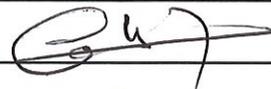
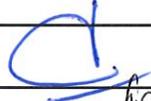
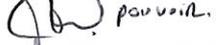
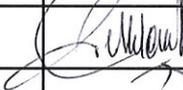
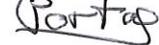
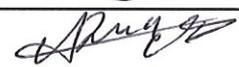
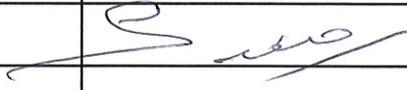
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A GABARNAC, le 15/01/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN CATHERINE ,	
BOUCHET Daniel ,	
CARRUESCO Béatrice ,	
CAZIMAJOU Didier ,	
CHARLOT Didier ,	
CLAVIER Dominique ,	
DAN DOMPIERRE Andréa ,	
DANEY Bernard ,	
DAURAT François ,	
DEPUYDT Jean-Marc ,	
DOREAU Sylvia-Mylène ,	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard ,	
DUCOS Laurence ,	
FILLIATRE Thomas ,	
FORTINON Maryse ,	
GARABOS Bruno ,	
GARAT Michel ,	
GAUTHIER Jérôme ,	
GIROIRE Alain ,	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

JOINEAU Vincent ,	
LAHITEAU Pierre ,	
LATAPY Michel ,	
LAULAN Corinne ,	
LE TACON Julien ,	
MASSIEU André ,	
MATEILLE Bernard ,	
MENERET Valérie ,	
PAPIN Jean-Bernard ,	
PEDURAND FREDERIC ,	
PEIGNEY Patricia ,	 pouvoir.
PELLETANT Jean-Marc ,	
PEREZ Jean-Claude ,	
PERNIN Denis ,	
PORTA Sylvie ,	
QUEYRENS Alain ,	
RAPET Pascal ,	
RAYNAL Audrey ,	
REYNE Denis ,	
RIDEAU Mariline ,	
SABATIER QUEYREL Françoise ,	
SOULE Jean-Patrick ,	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006958100037	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune C.D.C. Serv. Pub. Asst non collectif
--	--

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES CADILLAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 3 (3)

BUDGET : C.D.C. Serv. Pub. Asst non collectif (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 758,28	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 758,28
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	21 758,28	21 758,28

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 279,72
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	1 279,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 758,28	23 038,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	127 702,43	0,00	21 758,28	21 758,28	149 460,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Total des dépenses de gestion des services		140 002,43	0,00	21 758,28	21 758,28	161 760,71
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 934,92		0,00	0,00	4 934,92
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		146 937,35	0,00	21 758,28	21 758,28	168 695,63
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		146 937,35	0,00	21 758,28	21 758,28	168 695,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	168 695,63
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	99 333,00	0,00	0,00	0,00	99 333,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		99 333,00	0,00	0,00	0,00	99 333,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		99 333,00	0,00	0,00	0,00	99 333,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		99 333,00	0,00	0,00	0,00	99 333,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	69 362,63
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	168 695,63
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 279,72
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 279,72
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 758,28		21 758,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 758,28	0,00	21 758,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 758,28
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	21 758,28
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 758,28
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 279,72
--	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 279,72
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	127 702,43	21 758,28	21 758,28
6063	Fournitures entretien et petit équipt	450,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	89 171,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	36 081,43	21 758,28	21 758,28
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	12 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	300,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		140 002,43	21 758,28	21 758,28
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	4 934,92	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	4 934,92	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		146 937,35	21 758,28	21 758,28
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		146 937,35	21 758,28	21 758,28

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 758,28
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	99 333,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	98 849,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	484,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		99 333,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		99 333,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		99 333,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	21 758,28
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 758,28
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 279,72
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 279,72
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	1 279,72	0,00	1 279,72

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 1 279,72
Solde	IX = VIII – IV (5) 1 279,72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par (1) le président,

A GABARNAC le 15/12/2021

(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A GABARNAC, le 15/01/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN CATHERINE ,	
BOUCHET Daniel ,	
CARRUESCO Béatrice ,	
CAZIMAJOU Didier ,	
CHARLOT Didier ,	
CLAVIER Dominique ,	
DAN DOMPIERRE Andréa ,	
DANEY Bernard ,	
DAURAT François ,	
DEPUYDT Jean-Marc ,	
DOREAU Sylvia-Mylène ,	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard ,	
DUCOS Laurence ,	
FILLIATRE Thomas ,	
FORTINON Maryse ,	
GARABOS Bruno ,	
GARAT Michel ,	
GAUTHIER Jérôme ,	
GIROIRE Alain ,	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

JOINEAU Vincent ,	
LAHITEAU Pierre ,	
LATAPY Michel ,	
LAULAN Corinne ,	
LE TACON Julien ,	
MASSIEU André ,	
MATEILLE Bernard ,	
MENERET Valérie ,	
PAPIN Jean-Bernard ,	
PEDURAND FREDERIC ,	
PEIGNEY Patricia ,	
PELLETANT Jean-Marc ,	
PEREZ Jean-Claude ,	
PERNIN Denis ,	
PORTA Sylvie ,	
QUEYRENS Alain ,	
RAPET Pascal ,	
RAYNAL Audrey ,	
REYNE Denis ,	
RIDEAU Mariline ,	
SABATIER QUEYREL Françoise ,	
SOULE Jean-Patrick ,	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D 2021-218 : FINANCES – CORRECTIONS DES AFFECTATIONS DES RESULTATS AU BUDGETS PRINCIPAL ET GEMAPI

Il est rappelé que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Suite à la dissolution de l'association ASA de Barsac-Cérons, les services de la DGFIP avaient indiqué que le résultat devait être repris au budget principal puis ensuite transféré au budget annexe GEMAPI, ce qui a été acté par les délibérations n°2021-59 et n°2021-60 du 24 mars 2021.

En définitive, le comptable public demande à ce que le résultat soit repris directement sur le budget annexe supportant la compétence GEMAPI.

En ce qui concerne les résultats de l'ASA de barsac-Cérons dissoute en 2019, il est indiqué que le compte administratif 2019 a été approuvé conforme au compte de gestion 2019 et qu'à l'issue de l'exercice 2019, il apparaît les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) 442,92 euros
- Excédent d'investissement reporté (R001) 4 033,08 euros

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le protocole de dissolution de l'ASA de Barsac-Cérons,

VU les délibérations en date du 7 novembre 2019 de l'ASA de Barsac-Cérons approuvant les résultats 2019 et les affectant en reports,

VU la délibération du conseil communautaire n°2021-59 en date du 24 mars 2021 portant affectation des résultats du budget principal 660 00 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2021-60 en date du 24 mars 2021 portant affectation des résultats du budget annexe GEMAPI 660 19.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE de maintenir la reprise des résultats du compte administratif 2020 du budget

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020	1 834 069,18 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	2 300 646,67 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	4 134 715,85 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020	-365 931,75 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	1 538 212,52 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	1 172 280,77 €

TOTAL GÉNÉRAL 5 306 996,62 €**Restes à réaliser**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2020	485 628,44 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2020	103 127,92 €
Solde négatif des restes à réaliser	-382 500,52 €

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2021	4 134 715,85 €
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2021	1 172 280,77 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002)	4 134 715,85 €
Section d'Investissement - Recettes - Excédent reporté (compte R001)	1 172 280,77 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	485 628,44 €
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	103 127,92 €

DECIDE de maintenir la reprise des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI comme tel :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020	60 092,11 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	160 873,55 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	220 965,66 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020	35 547,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019	-675,00 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	34 872,00 €

TOTAL GÉNÉRAL 255 837,66 €**Restes à réaliser**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2020	58 942,50 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2020	0,00 €
Solde négatif des restes à réaliser	-58 942,50 €

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement Néant

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	24 070,50 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2021	196 895,16 €
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2021	34 872,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002)	196 895,16 €
Section d'Investissement – Recettes - Excédent reporté (compte R001)	34 872,00 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	58 942,50 €
Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	24 070,50 €

DECIDE que les résultats de l'ASA de BARSAC-CERONS dissoute en 2019 sont repris directement sur le budget annexe 660 19 GEMAPI

*Le Président,**-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.***FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u> :	
<u>Présents</u> :	31	<u>Exprimés</u> :	38
<u>dont suppléants</u> :	0	<u>Abstentions</u> :	0
<u>Absents</u> :	12		
<u>Pouvoirs</u> :	7		
		POUR :	38
		CONTRE :	0

D 2021-219 : FINANCES – BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-002

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre et peut procéder à des modifications tout au long de l'exercice budgétaire. M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, rappelle que le budget a été voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés		Dépenses	Recettes
Imputation	Précisions		
D-023-01-HCA: Virement à la section d'investissement	Ajustement reprise résultats ASA Dignes Barsac Cérons	-4 033,08	
Chapitre D-023: Virement à la section d'investissement		-4 033,08	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-4 033,08	
R-7788-01-HCA: Produits exceptionnels divers	Ajustement		-4 476,00
Chapitre R-77: Produits exceptionnels			-4 476,00
R-002-01-HCA: Excédent de fonctionnement reporté	Ajustement		442,92
Chapitre R-002: Excédent de fonctionnement reporté			442,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			-4 033,08
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés		Dépenses	Recettes
Imputation	Précisions		
R-021-01-HCA: Virement de la section de fonctionnement	Ajustement		-4 033,08
Chapitre R-021- Virement de la section de fonctionnement			-4 033,08
R-001-01-HCA: Solde de la section d'investissement reporté	Ajustement		4 033,08
Chapitre R-001- Solde de la section d'investissement reporté			4 033,08
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00
TOTAL GENERAL de la DM 2021-002	GEMAPI	-4 033,08	-4 033,08

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI adopté par délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2021 ;

VU la décision modificative n°2021-001 du budget annexe GEMAPI adoptée par délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2021 ;

CONSIDERANT la modification de la reprise des résultats de la dissolution de l'ASA de la digue Barsac-Cérons en 2019, faite par erreur sur le budget principal,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre les résultats directement sur le budget annexe GEMAPI qui supporte la compétence ;

Ayant pris connaissance des modifications proposées,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOpte la décision modificative n°2021-002 du budget annexe GEMAPI ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0 31

Nombre de suffrages exprimés : 0 38

VOTES :

Pour : 0 38

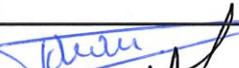
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par le président (1),
A GABARNAC, le 15/12/2021
le président,

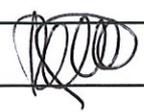
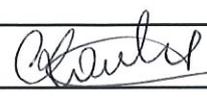
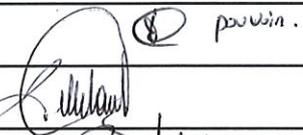
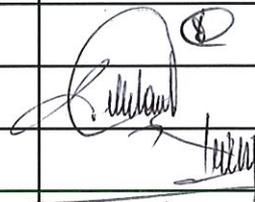
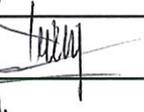
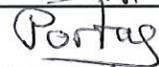
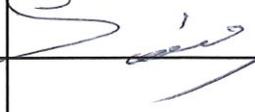
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A GABARNAC, le 15/12/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire d'ESCOUSSANS	
BOUCHET Daniel , Maire de LESTIAC SUR GARONNE	
CARRUESCO Béatrice , Conseillère municipale et communautaire BARSAC	
CAZIMAJOU Didier , Maire de PORTETS, VP Bâtiments et Voirie	
CHARLOT Didier , Maire de BUDOS	
CLAVIER Dominique , Maire de Pujols-sur-Ciron, VP Economie <i>et Finances</i>	
DAN DOMPIERRE Andréa , Conseillère municipale et communautaire CERONS	
DANEY Bernard , conseiller municipal et communautaire PREIGNAC	
DAURAT François , 2ème adjoint au Maire de BEGUEY, VP GEMAPI <i>Environnement</i>	
DEPUYDT Jean-Marc , 1er adjoint au maire, conseiller com PODENSAC	
DOREAU Sylvia-Mylène , Maire de GUILLOS, VP Prévention Déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , 2eme adjoint au Maire CADILLAC, conseiller com	
DUCOS Laurence , 1ere adjointe au Maire, conseillère com DONZAC	
FILLIATRE Thomas , Maire de PREIGNAC, VP Tourisme	
FORTINON Maryse , conseillère municipale et communautaire PODENSAC	
GARABOS Bruno , 1er adjoint au Maire LOUPIAC, conseiller com	
GARAT Michel , Conseiller municipal BARSAC, conseiller com	
GAUTHIER Jérôme , Maire de PAILLET, VP Culture, RLP sport	
GIROIRE Alain , 4ème adjoint au Maire LANDIRAS, conseiller com	
JOINEAU Vincent , Maire de RIONS	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LAHITEAU Pierre , 2ème adjoint au Maire OMET	
LATAPY Michel , Maire STE CROIX DU MONT	
LAULAN Corinne , 1ere adjointe CADILLAC,conseillère com	
LE TACON Julien , 1er adjoint au Maire CERONS, conseiller com	
MASSIEU André , Maire de Gabarnac	
MATEILLE Bernard , Maire de PODENSAC, VP RH Finances	
MENERET Valérie , 3ème adjointe LANDIRAS, VP Environnement GEMAPI	
PAPIN Jean-Bernard , Maire de ST MICHEL DU RIEUFFRET, conseiller com	
PEDURAND Frédéric , conseiller municipal ILLATS, conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , 1ère adjointe ILLATS, conseillère com Maire Illats	
PELLETANT Jean-Marc , Maire de LANDIRAS	
PEREZ Jean-Claude , 1er adjoint Maire PORTETS, conseiller com	
PERNIN Denis , conseiller municipal PODENSAC, conseiller com	
PORTA Sylvie , conseillère ^{1ère Adjointe} LAROQUE, VP social et CISPD	
QUEYRENS Alain , Maire de DONZAC, VP aménagement SPANC	
RAPET Pascal , Maire de VIRELADE, conseiller com	
RAYNAL Audrey , conseillère municipale, RIONS, conseillère com	
REYNE Denis , Maire de CARDAN, conseiller com	
RIDEAU Mariline , adjointe au Maire PORTETS, conseillère com	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère municipale ^{1ère Adjointe} PREIGNAC, conseillère com	
SOULE Jean-Patrick , Maire de CERONS, VP Enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , Maire Arbarats	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - GEMAPI (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CDC CONVERGENCE GARONNE (2)

Numéro SIRET : 20006958100078

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES CADILLAC

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	27
D2 - Arrêté et signatures	28

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

GEMAPI
GEMAPI**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
 Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
 Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

Potentiel fiscal et financier (1)**Fiscal****Financier****Valeurs par hab.
(population DGF)****Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate****Informations financières – ratios (2)****Valeurs****Moyennes nationales de
la strate (3)**

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-4 033,08	-4 476,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 442,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		-4 033,08	-4 033,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	-4 033,08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 033,08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-4 033,08	-4 033,08
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 592,00	0,00	0,00	0,00	7 592,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 500,00	0,00	0,00	0,00	60 500,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	75 108,00	0,00	0,00	0,00	75 108,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		144 700,00	0,00	0,00	0,00	144 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		144 700,00	0,00	0,00	0,00	144 700,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	236 671,16		-4 033,08	-4 033,08	232 638,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		236 671,16		-4 033,08	-4 033,08	232 638,08
TOTAL		381 371,16	0,00	-4 033,08	-4 033,08	377 338,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	377 338,08
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 476,00	0,00	-4 476,00	-4 476,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		184 476,00	0,00	-4 476,00	-4 476,00	180 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		184 476,00	0,00	-4 476,00	-4 476,00	180 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	197 338,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	377 338,08
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	232 638,08
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20211220-D2021_219-AR

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	545 307,66	0,00	0,00	0,00	545 307,66
	Total des dépenses d'équipement	550 307,66	0,00	0,00	0,00	550 307,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	550 307,66	0,00	0,00	0,00	550 307,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	550 307,66	0,00	0,00	0,00	550 307,66

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

550 307,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 694,00	0,00	0,00	0,00	254 694,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	254 694,00	0,00	0,00	0,00	254 694,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	24 070,50	0,00	0,00	0,00	24 070,50
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	24 070,50	0,00	0,00	0,00	24 070,50
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	278 764,50	0,00	0,00	0,00	278 764,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	236 671,16		-4 033,08	-4 033,08	232 638,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3) III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		236 671,16		-4 033,08	-4 033,08	232 638,08
TOTAL		515 435,66	0.00	-4 033.08	-4 033.08	511 402.58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	38 905,08
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	550 307,66
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

232 638,08

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-4 033,08	-4 033,08
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	-4 033,08	-4 033,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-4 033,08
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-4 476,00	0,00	-4 476,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-4 476,00	0,00	-4 476,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	442,92
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-4 033,08
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		-4 033,08	-4 033,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-4 033,08	-4 033,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 033,08
--	-----------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 592,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	4 892,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	300,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	50,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	650,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 500,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75 108,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	75 108,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		144 700,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		144 700,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		381 371,16	-4 033,08	-4 033,08

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-4 033,08
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	180 000,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	180 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		180 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 476,00	-4 476,00	-4 476,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 476,00	-4 476,00	-4 476,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		184 476,00	-4 476,00	-4 476,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		184 476,00	-4 476,00	-4 476,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	442,92
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-4 033,08
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100 (5)	365 976,50	0,00	0,00
200	Opération d'équipement n° 200 (5)	87 020,00	0,00	0,00
400	Opération d'équipement n° 400 (5)	40 900,00	0,00	0,00
500	Opération d'équipement n° 500 (5)	1 000,00	0,00	0,00
600	Opération d'équipement n° 600 (5)	44 411,16	0,00	0,00
700	Opération d'équipement n° 700 (5)	6 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		550 307,66	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		550 307,66	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		550 307,66	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 694,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	151 194,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	16 000,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	87 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		254 694,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 070,50	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 070,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		24 070,50	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		278 764,50	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		515 435,66	-4 033,08	-4 033,08

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 033,08
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)
LIBELLE : BERGE DE GARONNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 280,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)
LIBELLE : ETUDE DE DANGER DIGUES GARONNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		675,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	675,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	675,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 400 (1)
LIBELLE : ETUDE DIAGNOSTIC BARRAGE LAROMET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 500 (1)
LIBELLE : PROG D ACTIONS ET PREVENTION DES INONDATIONS PAPI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 600 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DIGUE BARSAC CERONS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 700 (1)****LIBELLE : AUTRES DIGUES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	58 942,50	0,00	58 942,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 236 671,16	-4 033,08	VI -4 033,08
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		236 671,16	-4 033,08	-4 033,08
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	236 671,16	-4 033,08	-4 033,08

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	232 638,08	0,00	38 905,08	24 070,50	295 613,66

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 58 942,50
Ressources propres disponibles	VIII 295 613,66
Solde	IX = VIII – IV (5) 236 671,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par le président (1),

A GABARNAC, le 15/12/2021

le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A GABARNAC, le 15/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire d'ESCOUSSANS	
BOUCHET Daniel , Maire de LESTIAC SUR GARONNE	
CARRUESCO Béatrice , Conseillère municipale et communautaire BARSAC	
CAZIMAJOU Didier , Maire de PORTETS, VP Bâtiments et Voirie	
CHARLOT Didier , Maire de BUDOS	
CLAVIER Dominique , Maire de Pujols-sur-Ciron, VP Economie	
DAN DOMPIERRE Andréa , Conseillère municipale et communautaire CERONS	
DANEY Bernard , conseiller municipal et communautaire PREIGNAC	
DAURAT François , 2ème adjoint au Maire de BEGUEY, VP GEMAPI	
DEPUYDT Jean-Marc , 1er adjoint au maire, conseiller com PODENSAC	
DOREAU Sylvia-Mylène , Maire de GUILLOS, VP Prévention Déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , 2eme adjoint au Maire CADILLAC, conseiller com	
DUCOS Laurence , 1ere adjointe au Maire, conseillère com DONZAC	
FILLIATRE Thomas , Maire de PREIGNAC, VP Tourisme	
FORTINON Maryse , conseillère municipale et communautaire PODENSAC	
GARABOS Bruno , 1er adjoint au Maire LOUPIAC, conseiller com	
GARAT Michel , Conseiller municipal BARSAC, conseiller com	
GAUTHIER Jérôme , Maire de PAILLET, VP Culture, RLP sport	
GIROIRE Alain , 4ème adjoint au Maire LANDIRAS, conseiller com	
JOINEAU Vincent , Maire de RIONS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAHITEAU Pierre , 2ème adjoint au Maire OMET	
LATAPY Michel , Maire STE CROIX DU MONT	
LAULAN Corinne , 1ere adjointe CADILLAC,conseillère com	
LE TACON Julien , 1er adjoint au Maire CERONS, conseiller com	
MASSIEU André , Maire de Gabarnac	
MATEILLE Bernard , Maire de PODENSAC, VP RH Finances	
MENERET Valérie , 3ème adjointe LANDIRAS, VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , Maire de ST MICHEL DU RIEUFFRET, conseiller com	
PEDURAND Frédéric , conseiller municipal ILLATS, conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , 1ère adjointe ILLATS, conseillère com	
PELLETANT Jean-Marc , Maire de LANDIRAS	
PEREZ Jean-Claude , 1er adjoint Maire PORTETS, conseiller com	
PERNIN Denis , conseiller municipal PODENSAC, conseiller com	
PORTA Sylvie , conseillère LAROQUE, VP social et CISPD	
QUEYRENS Alain , Maire de DONZAC, VP aménagement	
RAPET Pascal , Maire de VIRELADE, conseiller com	
RAYNAL Audrey , conseillère municipale, RIONS, conseillère com	
REYNE Denis , Maire de CARDAN, conseiller com	
RIDEAU Mariline , adjointe au Maire PORTETS, conseillère com	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère municipale PREIGNAC, conseillère com	
SOULE Jean-Patrick , Maire de CERONS, VP Enfance jeunesse	
TECHENEY Aline ,	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D 2021-220 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2021-003

Il est rappelé que conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut voter les budgets de la collectivité par chapitre et peut procéder à des modifications tout au long de l'exercice budgétaire.

M. Dominique CLAVIER, 1er Vice-Président en charge des finances, rappelle que le budget a été voté par chapitre.

Il indique qu'il y a lieu de prendre en compte des modifications suite à des informations collectées après le vote du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	Précisions	Dépenses	Recettes
Imputation			
D-657341-251-022: communes membres du GFP	Reversement subventions CEJ MSA 2019-2020 APS BEGUEY	1 523,37	
D-657341-251-023: communes membres du GFP	Reversement subventions CEJ MSA 2019-2020 APS CADILLAC	742,10	
D-657341-251-025: communes membres du GFP	Reversement subventions CEJ MSA 2019-2020 APS LOUPIAC	1 523,35	
D-657341-251-027: communes membres du GFP	Reversement subventions CEJ MSA 2019-2020 APS SAINTE CROIX	1 296,27	
Chapitre D-65 Autres charges courantes de gestion		5 085,09	
D-6718-70-2300: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	Annulation rattachement de recettes 2017 // dossier en cours instruction	170 607,00	
D-6718-251-022: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	Correction d'article de rattachement 2020	1 937,73	
D-6718-251-023: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	Correction d'article de rattachement 2020	1 767,88	
D-6718-251-025: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	Correction d'article de rattachement 2020	1 999,99	
D-6718-251-027: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	Correction d'article de rattachement 2020	1 512,60	
D-6718-01-HCA: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	ajustement	-225 382,50	
D-678-831-834: Autres charges exceptionnelles	Ajustement reprise résultat ASA Dignes - transfert de la reprise sur le budget principal	-4 476,00	
Chapitre D-67: Charges exceptionnelles		-52 033,30	
D-023-01-HCA: Virement à la section d'investissement	Ajustement	125 810,80	
Chapitre D-023: Virement à la section d'investissement		125 810,80	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		78 862,59	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	Précisions	Dépenses	Recettes
R-7067-251-022: Redevances et droits des services	Correction d'article de rattachement 2020		1 937,73
R-7067-251-023: Redevances et droits des services	Correction d'article de rattachement 2020		1 767,88
R-7067-251-025: Redevances et droits des services	Correction d'article de rattachement 2020		1 999,99
R-7067-251-027: Redevances et droits des services	Correction d'article de rattachement 2020		1 512,60
Chapitre R-70 Produits de services			7 218,20
R-7472-90-901: Subvention Région	Subvention notifiée ma ville mon shopping CRNA		18 315,00
R-7478-90-901: Autres subventions	Subvention notifiée ma ville mon shopping (Banque des territoires)		3 613,00
R-7478-90-901: Autres subventions	Subvention notifiée financement manager de commerces (Banque des Territoires)		20 000,00
R-7478-251-022: Autres subventions	SubventionsCEJ MSA perçues 2019-2020 APS BEGUEY		1 860,96
R-7478-251-023: Autres subventions	SubventionsCEJ MSA perçues 2019-2020 APS CADILLAC		1 633,05
R-7478-251-025: Autres subventions	SubventionsCEJ MSA perçues 2019-2020 APS LOUPIAC		1 860,87
R-7478-251-027: Autres subventions	SubventionsCEJ MSA perçues 2019-2020 APS SAINTE CROIX		1 794,71
Chapitre R-74 Dotations et participations			49 077,59
R-7551-90-115: Excédents des budgets annexes à caractère administratif	Complément de subvention du BA ZA Coudanes1		23 009,72
Chapitre R-75 Autres produits de gestion courante			23 009,72
R-002-01-HCA: Excédent antérieur reporté	Ajustement reprise résultat ASA Dignes - transfert de la reprise sur le budget principal		-442,92
Chapitre R-002 Excédent antérieure reporté			-442,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			78 862,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés	Précisions	Dépenses	Recettes
D-276348-OPFI	Avance au Budget annexe vente de 2 lots sur 5 prévus	140 493,72	
Chapitre - OPFI Opération financières		140 493,72	
D-2188-64-OP37-HCA: Autres immobilisations	Complément achat cellule refroidissement suite à réajustement devis	400,00	
Chapitre - Opération d'Equipement OP 37 MA PORTETS		400,00	
D-2188-64-OP63-HCA: Autres immobilisations	Achat en urgence lave linge (nous sommes en attente du devis définitif mais le montant indiqué correspond au prix de l'UGAP en ligne)	4 000,00	
Chapitre - Opération d'Equipement OP 63 MA CADILLAC		4 000,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		144 893,72	
R-1318-OP94-90-HCA: Autres subventions	NotificationDREETS 70% perçu en 2021, solde en 2022		22 875,00
Chapitre Opération d'équipement OP94 SOUTIENS ECONOMIQUES			22 875,00
R-1318-OP105-90-HCA: Autres subventions	Subvention SDEEG		241,00
Chapitre Opération d'équipement OP105 ZA PREIGNAC			241,00
R-021-01-HCA: Virement de la section de fonctionnement	Ajustement		125 810,80
Chapitre R-021: Virement de la section de fonctionnement			125 810,80
R-001-01-HCA: Solde d'exécution antérieur reporté	Ajustement reprise résultat ASA Dignes - transfert de la reprise sur le budget principal		-4 033,08
Chapitre R-001 Solde d'exécution antérieure reporté			-4 033,08
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			144 893,72
TOTAL GENERAL de la DM 2021-003	PRINCIPAL	223 756,31	223 756,31

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2021 du budget principal adopté par délibération du conseil communautaire n°2021-084 en date du 14 avril 2021 ;

VU la délibération n°2021-113 en date du 19 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 au budget principal,

VU la délibération n°2021-182 en date du 13 octobre 2021 approuvant la décision modificative n°2 au budget principal,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte des modifications suite à des informations collectées après le vote du budget.

Ayant pris connaissance des modifications proposées,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOPTÉ la décision modificative n°2021-003 du budget principal ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

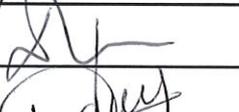
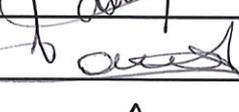
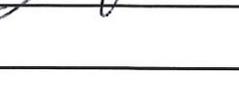
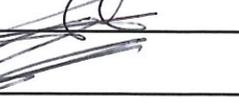
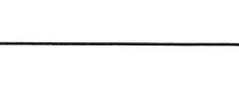
IV
D2

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 0 **31**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **38**
 VOTES :
 Pour : 0 **38**
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

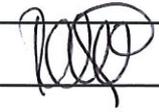
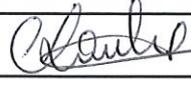
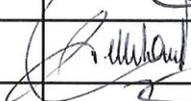
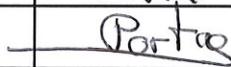
Présenté par le président (1),
 A GABARNAC, le 15/12/2021
 le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A GABARNAC, le 15/12/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire	
BOUCHET Daniel , Maire	
CARRUESCO Béatrice , conseillère communautaire	
CAZIMAJOU Didier , VP Bâtiments et voirie	
CHARLOT Didier , conseiller communautaire Maire	
CLAVIER Dominique , VP Développement économique et Finances	
DAN DOMPIERRE Andreea , conseiller communautaire	
DANEY Bernard , conseiller communautaire	
DAURAT François , conseiller communautaire VP Environnement	
DEPUYDT Jean-Marc , conseiller communautaire	
DOREAU Sylvia-Mylène , VP Prévention et Gestion des déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , conseiller communautaire	
DUCOS Laurence , conseillère communautaire	
FILLIATRE Thomas , VP Développement touristique	
FORTINON Maryse , conseillère communautaire	
GARABOS Bruno , conseiller communautaire	
GARAT Michel , conseiller communautaire	
GAUTHIER Jérôme , VP RLP, culture, sports et vie associative	
GIROIRE Alain , conseiller communautaire	
JOINEAU Vincent , Maire	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LAHITEAU Pierre , Maire <i>culpnt au maire</i>	
LATAPY Michel , Maire	
LAULAN Corinne , conseillère communautaire	
LE TACON Julien , conseiller communautaire	
MASSIEU André , Maire	
MATEILLE Bernard , VP Finances et RH <i>Mairie</i>	
MENERET Valérie , VP Environnement <i>VP GEMAPI</i>	
PAPIN Jean-Bernard , conseiller communautaire <i>Mairie</i>	
PEDURAND Frédéric , conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , conseillère communautaire <i>Mairie</i>	
PELLETANT Jean-Marc , Maire	
PEREZ Jean-Claude , Adjoint au Maire	
PERNIN Denis , conseiller communautaire	
PORTA Sylvie , VP affaires sociales et CISPD	
QUEYRENS Alain , VP Aménagement, SPANC	
RAPET Pascal , conseiller communautaire <i>Mairie</i>	
RAYNAL Audrey , conseillère communautaire	
REYNE Denis , conseiller communautaire <i>Mairie</i>	
RIDEAU Mariline , conseillère communautaire	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère communautaire	
SOULE Jean-Patrick , VP enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , conseillère communautaire <i>Mairie</i>	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - CDC CONVERGENCE GARONNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006958100011

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES CADILLAC

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : CDC CONVERGENCE GARONNE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	76
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	81
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	103
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	136
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	141
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	142
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	143
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	144
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	145
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	147
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	148
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	149
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	151
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	152
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	153
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	154
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	155
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	156
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	160
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

CDC CONVERGENCE GARONNE
CDC CONVERGENCE GARONNE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

Potentiel fiscal et financier (1)

Fiscal

Financier

**Valeurs par hab.
(population DGF)**

**Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate**

Informations financières – ratios (2)

Valeurs

**Moyennes nationales de
la strate (3)**

- | | | | |
|----|---|--|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement/population | | |
| 2 | Produit des impositions directes/population | | |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement/population | | |
| 4 | Dépenses d'équipement brut/population | | |
| 5 | Encours de dette/population | | |
| 6 | DGF/population | | |
| 7 | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) | | |
| 8 | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | | |
| 9 | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) | | |
| 10 | Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2) | | |

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	78 862,59	79 305,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) -442,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		78 862,59	78 862,59

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	144 893,72	148 926,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) -4 033,08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		144 893,72	144 893,72
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		223 756,31	223 756,31

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 712 928,62	0,00	0,00	0,00	2 712 928,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 810 430,35	0,00	0,00	0,00	5 810 430,35
014	Atténuations de produits	2 516 965,00	0,00	0,00	0,00	2 516 965,00
65	Autres charges de gestion courante	1 561 998,82	0,00	5 085,09	5 085,09	1 567 083,91
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 602 322,79	0,00	5 085,09	5 085,09	12 607 407,88
66	Charges financières	140 384,52	0,00	0,00	0,00	140 384,52
67	Charges exceptionnelles	1 162 376,05	0,00	-52 033,30	-52 033,30	1 110 342,75
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	8 000,00		0,00	0,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	979 069,00		0,00	0,00	979 069,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 892 152,36	0,00	-46 948,21	-46 948,21	14 845 204,15
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 436 081,99		125 810,80	125 810,80	1 561 892,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	643 007,08		0,00	0,00	643 007,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 079 089,07		125 810,80	125 810,80	2 204 899,87
TOTAL		16 971 241,43	0,00	78 862,59	78 862,59	17 050 104,02

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 050 104,02
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 386 545,46	0,00	7 218,20	7 218,20	1 393 763,66
73	Impôts et taxes	7 713 101,00	0,00	0,00	0,00	7 713 101,00
74	Dotations et participations	3 355 499,99	0,00	49 077,59	49 077,59	3 404 577,58
75	Autres produits de gestion courante	207 790,14	0,00	23 009,72	23 009,72	230 799,86
Total des recettes de gestion courante		12 722 936,59	0,00	79 305,51	79 305,51	12 802 242,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 659,68	0,00	0,00	0,00	8 659,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 731 596,27	0,00	79 305,51	79 305,51	12 810 901,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	104 486,39		0,00	0,00	104 486,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		104 486,39		0,00	0,00	104 486,39
TOTAL		12 836 082,66	0,00	79 305,51	79 305,51	12 915 388,17

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 134 715,85
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 050 104,02
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 100 413,48
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 958 251,83	0,00	4 400,00	4 400,00	2 962 651,83
	Total des dépenses d'équipement	2 958 251,83	0,00	4 400,00	4 400,00	2 962 651,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 013,20	0,00	0,00	0,00	494 013,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	338 586,72	0,00	140 493,72	140 493,72	479 080,44
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	832 599,92	0,00	140 493,72	140 493,72	973 093,64
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 790 851,75	0,00	144 893,72	144 893,72	3 935 745,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 486,39		0,00	0,00	104 486,39
041	Opérations patrimoniales (4)	11 398,00		0,00	0,00	11 398,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 884,39		0,00	0,00	115 884,39
	TOTAL	3 906 736,14	0,00	144 893,72	144 893,72	4 051 629,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 051 629,86

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	396 635,22	0,00	23 116,00	23 116,00	419 751,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	396 635,22	0,00	23 116,00	23 116,00	419 751,22
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	243 300,00	0,00	0,00	0,00	243 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	243 300,00	0,00	0,00	0,00	243 300,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	639 935,22	0,00	23 116,00	23 116,00	663 051,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 436 081,99		125 810,80	125 810,80	1 561 892,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	643 007,08		0,00	0,00	643 007,08

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	11 398,00		0,00	0,00	11 398,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 090 487,07		125 810,80	125 810,80	2 216 297,87
TOTAL		2 730 422,29	0,00	148 926,80	148 926,80	2 879 349,09

Affiché le	VOTE (3)	
ID :	033-200069581-2021	1220-D2021_220-AR

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 172 280,77
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 051 629,86
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 100 413,48
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 085,09		5 085,09
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-52 033,30	0,00	-52 033,30
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		125 810,80	125 810,80
Dépenses de fonctionnement – Total		-46 948,21	125 810,80	78 862,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 862,59
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 400,00		4 400,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	140 493,72	0,00	140 493,72
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		144 893,72	0,00	144 893,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	144 893,72
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 218,20		7 218,20
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	49 077,59		49 077,59
75	Autres produits de gestion courante	23 009,72	0,00	23 009,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		79 305,51	0,00	79 305,51

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-442,92
---	----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 862,59
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	23 116,00	0,00	23 116,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		125 810,80	125 810,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		23 116,00	125 810,80	148 926,80

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	-4 033,08
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	144 893,72
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 712 928,62	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	362 717,46	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 106,16	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	79 464,15	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	19 184,45	0,00	0,00
60621	Combustibles	10 560,00	0,00	0,00
60622	Carburants	26 390,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	42 630,52	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	2 300,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 555,53	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	29 405,01	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 948,93	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	4 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	23 124,58	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	53 530,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	35 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	456 873,82	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	18 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	24 490,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	72 226,30	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	19 252,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	124 452,76	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	138 388,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	117 040,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 710,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 241,98	0,00	0,00
6156	Maintenance	61 167,34	0,00	0,00
6161	Multirisques	30 342,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	550,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	17 090,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	20 360,80	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	68 820,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	188 481,88	0,00	0,00
6226	Honoraires	35 900,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	200,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	11 600,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 600,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	45 750,00	0,00	0,00
6237	Publications	24 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	19 880,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	50,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	81 440,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	19 520,44	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 350,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	23 374,40	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	89 799,25	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 280,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 646,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	76 935,53	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 600,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	46 121,49	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	13 609,13	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	19 460,59	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 390,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	540,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 050,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 528,12	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 810 430,35	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	155 473,60	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	50 335,83	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 408,80	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	69 234,81	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 200 306,26	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	56 867,67	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	327 921,81	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 291 004,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
6417	Rémunérations des apprentis	16 234,48	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	755 622,45	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	743 266,69	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51 966,95	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 381,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 156,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 250,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 516 965,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	2 228 415,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	288 550,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 561 998,82	5 085,09	5 085,09
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	13 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	116 120,85	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 442,93	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	28 987,31	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 074,46	0,00	0,00
65548	Autres contributions	107 100,64	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	53 917,73	5 085,09	5 085,09
657358	Subv. fonct. Autres groupements	46 733,64	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 172 521,26	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		12 602 322,79	5 085,09	5 085,09
66	Charges financières (b)	140 384,52	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 075,10	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 690,58	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 162 376,05	-52 033,30	-52 033,30
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 088 256,13	-47 557,30	-47 557,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	66 643,92	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 476,00	-4 476,00	-4 476,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	8 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	979 069,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		14 892 152,36	-46 948,21	-46 948,21
023	Virement à la section d'investissement	1 436 081,99	125 810,80	125 810,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	643 007,08	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	643 007,08	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 079 089,07	125 810,80	125 810,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 079 089,07	125 810,80	125 810,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 971 241,43	78 862,59	78 862,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 862,59
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	94 828,69
Montant des ICNE de l'exercice N-1	105 519,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-10 690,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 386 545,46	7 218,20	7 218,20
70323	Redev. occupat° domaine public communal	24 362,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	28 900,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	324 060,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	312 440,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	13 000,00	7 218,20	7 218,20
7078	Autres marchandises	500,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	374 181,50	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	44 518,68	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	42 650,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	217 571,64	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 361,64	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 713 101,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 847 073,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	973 246,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	170 093,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	80 059,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	9 393,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 768,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	397 794,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	3 500,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	25 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	3 205 175,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 355 499,99	49 077,59	49 077,59
74124	Dotation d'intercommunalité	757 219,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	532 652,00	0,00	0,00
744	FCTVA	27 617,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	30 863,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	19 500,00	18 315,00	18 315,00
7473	Participat° Départements	90 238,33	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	7 100,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 309 687,66	30 762,59	30 762,59
748311	Compens. pertes bases imposition CET	64,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 949,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	541 800,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	33 810,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	207 790,14	23 009,72	23 009,72
752	Revenus des immeubles	48 033,00	0,00	0,00
7551	Excédent des BA administratifs	159 757,14	23 009,72	23 009,72
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		12 722 936,59	79 305,51	79 305,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 659,68	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	2 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 656,50	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3,18	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		12 731 596,27	79 305,51	79 305,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	104 486,39	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	104 486,39	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		104 486,39	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 836 082,66	79 305,51	79 305,51

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	-442,92
--	----------------



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			78 862,59

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	45 000,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	76 000,00	0,00	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	100 000,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	240 000,00	0,00	0,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	6 840,00	0,00	0,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	7 200,00	0,00	0,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	306 360,00	0,00	0,00
218	Opération d'équipement n° 218 (5)	0,00	0,00	0,00
219	Opération d'équipement n° 219 (5)	229,14	0,00	0,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	139 463,00	0,00	0,00
221	Opération d'équipement n° 221 (5)	156 000,00	0,00	0,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	16 074,00	0,00	0,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	3 925,00	0,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	0,00	0,00	0,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	14 361,83	400,00	400,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	0,00	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	7 850,00	0,00	0,00
46	Opération d'équipement n° 46 (5)	0,00	0,00	0,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	12 400,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	1 080,00	0,00	0,00
52	Opération d'équipement n° 52 (5)	0,00	0,00	0,00
53	Opération d'équipement n° 53 (5)	0,00	0,00	0,00
54	Opération d'équipement n° 54 (5)	11 402,00	0,00	0,00
55	Opération d'équipement n° 55 (5)	0,00	0,00	0,00
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	0,00	0,00	0,00
58	Opération d'équipement n° 58 (5)	100 000,00	0,00	0,00
59	Opération d'équipement n° 59 (5)	5 175,00	0,00	0,00
61	Opération d'équipement n° 61 (5)	2 700,00	0,00	0,00
63	Opération d'équipement n° 63 (5)	6 937,08	4 000,00	4 000,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	369 000,00	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65 (5)	2 767,84	0,00	0,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	169 300,00	0,00	0,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	40 954,00	0,00	0,00
68	Opération d'équipement n° 68 (5)	0,00	0,00	0,00
69	Opération d'équipement n° 69 (5)	0,00	0,00	0,00
70	Opération d'équipement n° 70 (5)	3 216,39	0,00	0,00
71	Opération d'équipement n° 71 (5)	0,00	0,00	0,00
72	Opération d'équipement n° 72 (5)	28 930,00	0,00	0,00
73	Opération d'équipement n° 73 (5)	100 235,00	0,00	0,00
76	Opération d'équipement n° 76 (5)	23 880,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	36 500,00	0,00	0,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	133 558,80	0,00	0,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	38 700,00	0,00	0,00
84	Opération d'équipement n° 84 (5)	0,00	0,00	0,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	11 484,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	43 300,00	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	8 785,00	0,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	15 670,20	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	86 495,88	0,00	0,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	10 433,67	0,00	0,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	570 144,00	0,00	0,00
97	Opération d'équipement n° 97 (5)	5 900,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 958 251,83	4 400,00	4 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 013,20	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	494 013,20	0,00	0,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	338 586,72	140 493,72	140 493,72
276348	Créance Autres communes	338 586,72	140 493,72	140 493,72
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		832 599,92	140 493,72	140 493,72
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 790 851,75	144 893,72	144 893,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	104 486,39	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	104 486,39	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	37 210,81	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	7 282,19	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	32 879,81	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	2 199,33	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	23 474,25	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 440,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	11 398,00	0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	11 398,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 884,39	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 906 736,14	144 893,72	144 893,72

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	144 893,72
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	396 635,22	23 116,00	23 116,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	170 931,90	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	25 460,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	133 166,30	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	63 577,02	23 116,00	23 116,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	3 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		396 635,22	23 116,00	23 116,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	243 300,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	243 300,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		243 300,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		639 935,22	23 116,00	23 116,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 436 081,99	125 810,80	125 810,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	643 007,08	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	17 152,93	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	3 920,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 945,20	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 863,99	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 629,91	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	887,45	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	839,95	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 592,50	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	42 445,36	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	734,66	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	26 311,62	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	181 383,03	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	428,40	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	26 714,71	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 989,01	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 364,11	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 203,82	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 642,19	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	338,14	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 154,13	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	30 359,66	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	276,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	26 063,49	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 134,33	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 148,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 211,35	0,00	0,00
28184	Mobilier	42 478,50	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	92 794,64	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 079 089,07	125 810,80	125 810,80
041	Opérations patrimoniales (9)	11 398,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	778,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 620,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 090 487,07	125 810,80	125 810,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 730 422,29	148 926,80	148 926,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	-4 033,08
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	144 893,72
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : AIRE DE COURVOITURAGE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)****LIBELLE : OPAH****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : BATIMENTS ADMINISTRATIFS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : PRESBYTERE STE CROIX DU MONT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)****LIBELLE : ZA PREIGNAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 241,00
13	Subventions d'investissement	0,00	241,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	241,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	241,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)****LIBELLE : ZA BEGUEY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)****LIBELLE : ZA CERONS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)
LIBELLE : PROG. VOIRIE 2018
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		504 058,30	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	103 052,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	103 052,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	401 005,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	401 005,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 219 (1)****LIBELLE : PROG. VOIRIE 2019****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		248 080,26	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	248 080,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	248 080,26	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)****LIBELLE : PROG VOIRIE 2020****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 221 (1)****LIBELLE : PROG VOIRIE 2021****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		515 781,31	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	472 556,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	472 556,84	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 224,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	42 187,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 037,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE : MA ILLATS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		55 029,72	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 029,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 644,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	21 718,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 666,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)
LIBELLE : SITE INTERNET CDC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 180,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	23 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : MA PORTETS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 371,60	a 0,00	400,00	b 400,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 371,60	0,00	400,00	400,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 574,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 797,20	0,00	400,00	400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-400,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE : AQUISITION MATS SERVICE ENFANCE JEUNESSE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		51 789,06	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 978,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 978,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 810,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 715,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 347,16	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)
LIBELLE : MA PREIGNAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 901,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 901,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 901,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : CRECHE CROQUE LUNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 191,30	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 191,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	9 784,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	406,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		258 091,61	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	258 091,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	4 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	50 591,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	203 060,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE - SIEGE CDC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		55 835,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 805,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	23 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 678,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 888,76	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 381,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 647,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)
LIBELLE : ANNEXE SIEGE CDC GARE PODENSAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 843,88	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 843,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	835,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 008,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : ANNEXE SIEGE CDC ROUTE DE BRANNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 316,04	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 316,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	877,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 438,31	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 54 (1)
LIBELLE : RESEAU LECTURE PUBLIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 125,03	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 125,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 492,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 632,79	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 55 (1)
LIBELLE : BATIMENT 15 COURS XAVIER MOREAU PODENSAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		81 228,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 851,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	49 851,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	31 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	31 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : ANNEXE SIEGE TRESORERIE PODENSAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		35 078,02	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 022,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 435,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 783,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 992,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 810,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 58 (1)
LIBELLE : MA de CERONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		75 930,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	972,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 432,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 432,48	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	50 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)
LIBELLE : REHAB BIBLIOTHEQUES RLP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		30 629,37	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 909,37	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	7 591,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	17 422,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 895,57	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)
LIBELLE : MATERIELS SERVICE TECHNIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 040,38	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 040,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 040,38	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)
LIBELLE : MA DE CADILLAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 902,70	a 0,00	4 000,00	b 4 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 902,70	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2184	Mobilier	10 180,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 721,86	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-4 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : ACQUISITION FONCIERE
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		108,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : DOCS URBANISME CMNES DU GFP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		111 338,07	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	111 338,07	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	111 338,07	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : ELABORATION DU PLUI****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		133 674,14	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	133 674,14	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	133 674,14	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		81 908,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	81 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	81 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME DE CADILLAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		655 366,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	655 366,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	644 328,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 038,87	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 69 (1)
LIBELLE : IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		190 569,93	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	171 926,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	164 520,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 920,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	486,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 643,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	18 643,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 70 (1)
LIBELLE : ORTERRA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 185,04	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	496,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	496,80	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 688,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	19 482,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 206,10	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 71 (1)
LIBELLE : DEVELOPPEMENT TOURISME FLUVIAL****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 776,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	37 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	37 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 72 (1)
LIBELLE : LAC DE LAROMET
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		178 875,64	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	149 909,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	149 729,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 426,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	18 678,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 947,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 73 (1)
LIBELLE : ILE DE RAYMOND

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 263,90	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 768,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	25 588,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 495,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 519,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	14 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 016,19	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 76 (1)
LIBELLE : PISCINE DE CADILLAC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 348,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : ACCUEILS DE LOISIRS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1)
LIBELLE : PARC INFORMATIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 177 675,63	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	95 938,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	95 938,64	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 081 736,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 077 045,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 691,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)
LIBELLE : ENTREES DE BOURG****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)
LIBELLE : PONTON DE CADILLAC
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 078 885,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 052 071,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	956 373,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	24 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	23 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	47 140,56	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)
LIBELLE : PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		34 572,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : TOURISME****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		29 239,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : PREVENTION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 142,91	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 142,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 962,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 180,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)
LIBELLE : LAC AUX BRANCHES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		27 516,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 516,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 914,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 601,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)
LIBELLE : SOUTIEN ECONOMIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		29 574,59	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	29 574,59	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 678,95	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	27 895,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 22 875,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 875,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	22 875,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	22 875,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)
LIBELLE : IMMEUBLE VILLA ROSA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		503 368,09	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 815,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	14 772,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 043,93	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	486 552,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	486 552,12	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)
LIBELLE : TERRAIN FAMILIAL LOCATIF****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		35 865,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 009,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	30 009,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)
LIBELLE : VIDEO PROTECTION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	973 094	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	3 935 745
- Equipements municipaux (2)		823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	557 927	644 916	2 828 202
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	128 954	5 496	134 450
- Opérations financières	973 094											973 094
Dépenses d'ordre	115 884											115 884
Total dépenses de l'exercice	1 088 978	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	4 051 630
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 088 978	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	4 051 630
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 477 183	0	0	0	0	0	206 182	25 660	0	124 333	45 991	2 879 349
RAR N-1 et reports	1 172 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 172 281
Total cumulé recettes d'investissement	3 649 464	0	0	0	0	0	206 182	25 660	0	124 333	45 991	4 051 630

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	6 713 292	1 737 702	51 630	195 961	959 796	2 195 214	928 417	1 946 089	181 979	1 387 279	752 745	17 050 104
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 713 292	1 737 702	51 630	195 961	959 796	2 195 214	928 417	1 946 089	181 979	1 387 279	752 745	17 050 104
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 693 858	129 373	1 125	197 690	133 607	761 848	278 318	968 266	26 680	468 427	256 195	12 915 388
RAR N-1 et reports	4 134 716	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 134 716
Total cumulé recettes de fonctionnement	13 828 574	129 373	1 125	197 690	133 607	761 848	278 318	968 266	26 680	468 427	256 195	17 050 104

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		1 088 978	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	4 051 630
Dépenses réelles		973 094	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	3 935 745
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	494 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	494 013
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	479 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	479 080
Opérations d'équipement		0	823 370	5 900	0	18 857	60 380	581 050	135 802	0	686 881	650 412	2 962 652
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000
102	OPAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 000	0	76 000
103	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000	240 000
105	ZA PREIGNAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 840	6 840
106	ZA BEGUEY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 200	7 200
107	ZA CERONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 360	306 360
219	PROG. VOIRIE 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	229	0	229
220	PROG VOIRIE 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139 463	0	139 463
221	PROG VOIRIE 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156 000	0	156 000
24	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	0	16 074	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 074
27	MA ILLATS	0	0	0	0	0	0	0	3 925	0	0	0	3 925
37	MA PORTETS	0	0	0	0	0	0	0	14 762	0	0	0	14 762

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 03/01/2022
 ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
41	MA PREIGNAC	0	0	0	0	0	0	0	7 850	0	0	0	7 850
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0	12 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 400
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0	0	0	0	1 080	0	0	0	0	0	0	1 080
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0	0	0	0	11 402	0	0	0	0	0	0	11 402
58	MA de CERONS	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0	0	0	0	5 175	0	0	0	0	0	0	5 175
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700	0	2 700
63	MA DE CADILLAC	0	0	0	0	1 200	0	472	9 265	0	0	0	10 937
64	ACQUISITION FONCIERE	0	369 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	369 000
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0	2 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 768
66	ELABORATION DU PLUI	0	169 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 300
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 954	0	40 954
70	ORTERRA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 216	3 216
72	LAC DE LAROMET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 930	0	28 930
73	ILE DE RAYMOND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 235	0	100 235
76	PISCINE DE CADILLAC	0	0	0	0	0	23 880	0	0	0	0	0	23 880
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	36 500	0	0	0	0	0	36 500
81	PARC INFORMATIQUE	0	133 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 559
83	ENTREES DE BOURG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 700	0	38 700
86	PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	11 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 484
87	TOURISME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 300	43 300
88	PREVENTION	0	8 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 785
92	LAC AUX BRANCHES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 670	0	15 670
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 000	43 496	86 496
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0	0	0	0	0	0	10 434	0	0	0	0	10 434
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0	0	0	0	0	0	570 144	0	0	0	0	570 144
97	VIDEO PROTECTION	0	0	5 900	0	0	0	0	0	0	0	0	5 900
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>115 884</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>115 884</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>104 486</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>104 486</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>11 398</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 398</i>

RECETTES

Total recettes investissement	2 477 183	0	0	0	0	0	0	206 182	25 660	0	124 333	45 991	2 879 349
Recettes réelles	260 885	0	0	0	0	0	0	206 182	25 660	0	124 333	45 991	663 051

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	243 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 300
13	Subventions d'investissement	17 585	0	0	0	0	0	206 182	25 660	0	124 333	45 991	419 751
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 216 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 216 298
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 561 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 561 893
040	Opérat° ordre transfert entre sections	643 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	643 007
041	Opérations patrimoniales	11 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 398

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		6 713 292	1 737 702	51 630	195 961	959 796	2 195 214	928 417	1 946 089	181 979	1 387 279	752 745	17 050 104
Dépenses réelles		4 508 392	1 737 702	51 630	195 961	959 796	2 195 214	928 417	1 946 089	181 979	1 387 279	752 745	14 845 204
011	Charges à caractère général	0	374 452	13 360	9 785	376 888	520 965	216 072	523 410	10 550	454 655	212 793	2 712 929
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 094 013	38 271	169 824	507 741	1 603 562	619 810	638 865	822	918 044	219 481	5 810 430
014	Atténuations de produits	2 516 965	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 516 965
022	Dépenses imprévues	979 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979 069
65	Autres charges de gestion courante	1 100	266 238	0	9 134	32 889	70 687	92 500	759 484	0	14 580	320 472	1 567 084
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	140 385	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 385
67	Charges exceptionnelles	862 874	3 000	0	7 218	42 279	0	35	24 330	170 607	0	0	1 110 343
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
<i>Dépenses d'ordre</i>		2 204 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 204 900
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 561 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 561 893
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	643 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	643 007
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		9 693 858	129 373	1 125	197 690	133 607	761 848	278 318	968 266	26 680	468 427	256 195	12 915 388
Recettes réelles		9 589 372	129 373	1 125	197 690	133 607	761 848	278 318	968 266	26 680	468 427	256 195	12 810 902
013	Atténuations de charges	0	35 000	0	0	0	25 000	0	0	0	0	0	60 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	71 174	0	188 556	29 400	296 000	18 500	345 500	0	444 634	0	1 393 764
73	Impôts et taxes	7 684 601	0	0	0	3 500	0	0	0	0	0	25 000	7 713 101
74	Dotations et participations	1 898 111	23 200	1 125	9 134	98 707	440 848	247 265	622 766	0	20 994	42 428	3 404 578
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	12 553	0	26 680	2 800	188 767	230 800
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	6 660	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	8 660
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		104 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 486
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	104 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 486
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 713 292,02	1 737 702,20	0,00	0,00	0,00	8 450 994,22
Dépenses de l'exercice		6 713 292,02	1 737 702,20	0,00	0,00	0,00	8 450 994,22
011	Charges à caractère général	0,00	374 451,64	0,00	0,00	0,00	374 451,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 094 012,89	0,00	0,00	0,00	1 094 012,89
014	Atténuations de produits	2 516 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 516 965,00
022	Dépenses imprévues	979 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979 069,00
023	Virement à la section d'investissement	1 561 892,79	0,00	0,00	0,00	0,00	1 561 892,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections	643 007,08	0,00	0,00	0,00	0,00	643 007,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	266 237,67	0,00	0,00	0,00	267 337,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 384,52	0,00	0,00	0,00	0,00	140 384,52
67	Charges exceptionnelles	862 873,63	3 000,00	0,00	0,00	0,00	865 873,63
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		13 828 573,92	129 373,49	0,00	0,00	0,00	13 957 947,41
Recettes de l'exercice		9 693 858,07	129 373,49	0,00	0,00	0,00	9 823 231,56
013	Atténuations de charges	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	104 486,39	0,00	0,00	0,00	0,00	104 486,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	71 173,96	0,00	0,00	0,00	71 173,96
73	Impôts et taxes	7 684 601,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 684 601,00
74	Dotations et participations	1 898 111,00	23 199,53	0,00	0,00	0,00	1 921 310,53
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 659,68	0,00	0,00	0,00	0,00	6 659,68
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 134 715,85	0,00	0,00	0,00	0,00	4 134 715,85
SOLDE (2)		7 115 281,90	-1 608 328,71	0,00	0,00	0,00	5 506 953,19

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Affiché le	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée	ID : 033-200069581-20211220-D2021-220-AR
DEPENSES (2)		1 449 669,06	169 301,09	0,00	118 732,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		1 449 669,06	169 301,09	0,00	118 732,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	320 481,64	3 750,00	0,00	50 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 025 500,84	0,00	0,00	68 512,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	100 686,58	165 551,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		129 373,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		129 373,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	71 173,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	23 199,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-1 320 295,57	-169 301,09	0,00	-118 732,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		51 630,02	0,00	0,00	51 630,02
Dépenses de l'exercice		51 630,02	0,00	0,00	51 630,02
011	Charges à caractère général	13 359,50	0,00	0,00	13 359,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 270,52	0,00	0,00	38 270,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 125,00	0,00	0,00	1 125,00
Recettes de l'exercice		1 125,00	0,00	0,00	1 125,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 125,00	0,00	0,00	1 125,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-50 505,02	0,00	0,00	-50 505,02

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 960,78	0,00	195 960,78
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 960,78	0,00	195 960,78
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 785,00	0,00	9 785,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 823,70	0,00	169 823,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 133,88	0,00	9 133,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 218,20	0,00	7 218,20
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 690,08	0,00	197 690,08
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 690,08	0,00	197 690,08
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 556,20	0,00	188 556,20
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 133,88	0,00	9 133,88
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 729,30	0,00	1 729,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	195 960,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	195 960,78	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	9 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	169 823,70	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 133,88	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	7 218,20	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	197 690,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	197 690,08	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	188 556,20	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	9 133,88	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	1 729,30	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  les dépenses. Les dépenses

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		145 715,66	0,00	613 885,18	200 195,59	0,00	959 796,43
Dépenses de l'exercice		145 715,66	0,00	613 885,18	200 195,59	0,00	959 796,43
011	Charges à caractère général	16 575,00	0,00	194 377,26	165 935,59	0,00	376 887,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	129 140,66	0,00	377 139,95	1 460,00	0,00	507 740,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	89,35	32 800,00	0,00	32 889,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	42 278,62	0,00	0,00	42 278,62
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	11 432,00	122 175,00	0,00	133 607,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	11 432,00	122 175,00	0,00	133 607,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	29 400,00	0,00	29 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	11 432,00	87 275,00	0,00	98 707,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-145 715,66	0,00	-602 453,18	-78 020,59	0,00	-826 189,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Section 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	613 885,18	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	613 885,18	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	194 377,26	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	377 139,95	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	89,35	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	42 278,62	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	11 432,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	11 432,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	11 432,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-602 453,18	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		35 517,20	100 975,00	2 058 721,88	0,00	2 195 214,08
Dépenses de l'exercice		35 517,20	100 975,00	2 058 721,88	0,00	2 195 214,08
011	Charges à caractère général	525,00	77 005,00	443 435,47	0,00	520 965,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	29 992,20	23 970,00	1 549 599,36	0,00	1 603 561,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	65 687,05	0,00	70 687,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	9 613,80	752 234,03	0,00	761 847,83
Recettes de l'exercice		0,00	9 613,80	752 234,03	0,00	761 847,83
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	296 000,00	0,00	296 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	9 613,80	431 234,03	0,00	440 847,83
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-35 517,20	-91 361,20	-1 306 487,85	0,00	-1 433 366,25

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		33 701,00	35 817,00	2 080,00	2 177,00	3 230,00	2 003 458,75	55 263,13	0,00
Dépenses de l'exercice		33 701,00	35 817,00	2 080,00	2 177,00	3 230,00	2 003 458,75	55 263,13	0,00
011	Charges à caractère général	33 701,00	35 817,00	2 080,00	2 177,00	3 230,00	440 385,47	3 050,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497 386,23	52 213,13	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 687,05	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	9 613,80	727 234,03	25 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	9 613,80	727 234,03	25 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 613,80	431 234,03	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-33 701,00	-35 817,00	-2 080,00	-2 177,00	6 383,80	-1 276 224,72	-30 263,13	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	928 416,62	0,00	928 416,62
Dépenses de l'exercice		0,00	928 416,62	0,00	928 416,62
011	Charges à caractère général	0,00	216 071,58	0,00	216 071,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	619 810,04	0,00	619 810,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	92 500,00	0,00	92 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	35,00	0,00	35,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	278 318,18	0,00	278 318,18
Recettes de l'exercice		0,00	278 318,18	0,00	278 318,18
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	247 265,18	0,00	247 265,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 553,00	0,00	12 553,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-650 098,44	0,00	-650 098,44

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Affiché le	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	Act° pour personnes en difficulté	Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	151 187,08	0,00	573 840,85	19 598,00	183 790,69
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	151 187,08	0,00	573 840,85	19 598,00	183 790,69
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	26 474,12	0,00	125 151,68	19 598,00	44 847,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	117 212,96	0,00	363 654,17	0,00	138 942,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 041,18	13 493,00	124 784,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 041,18	13 493,00	124 784,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 560,00	940,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 481,18	0,00	124 784,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 553,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-151 187,08	0,00	-433 799,67	-6 105,00	-59 006,69

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	489 770,74	0,00	0,00	1 456 318,38	0,00	1 946 089,12
Dépenses de l'exercice		0,00	489 770,74	0,00	0,00	1 456 318,38	0,00	1 946 089,12
011	Charges à caractère général	0,00	286 185,00	0,00	0,00	237 225,38	0,00	523 410,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	150 902,84	0,00	0,00	487 961,74	0,00	638 864,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	28 352,60	0,00	0,00	731 131,26	0,00	759 483,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	24 330,30	0,00	0,00	0,00	0,00	24 330,30
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	266 500,00	0,00	0,00	701 766,43	0,00	968 266,43
Recettes de l'exercice		0,00	266 500,00	0,00	0,00	701 766,43	0,00	968 266,43
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	251 500,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	345 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	607 766,43	0,00	622 766,43
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-223 270,74	0,00	0,00	-754 551,95	0,00	-977 822,69

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le  les dépenses. Les dépenses
ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		173 283,71	8 695,00	0,00	0,00	0,00	181 978,71
Dépenses de l'exercice		173 283,71	8 695,00	0,00	0,00	0,00	181 978,71
011	Charges à caractère général	1 855,00	8 695,00	0,00	0,00	0,00	10 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	821,71	0,00	0,00	0,00	0,00	821,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	170 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	26 680,00	0,00	0,00	0,00	26 680,00
Recettes de l'exercice		0,00	26 680,00	0,00	0,00	0,00	26 680,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	26 680,00	0,00	0,00	0,00	26 680,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-173 283,71	17 985,00	0,00	0,00	0,00	-155 298,71

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		414 355,89	573 517,67	399 405,01	0,00	1 387 278,57
Dépenses de l'exercice		414 355,89	573 517,67	399 405,01	0,00	1 387 278,57
011	Charges à caractère général	128 700,00	245 223,00	80 731,64	0,00	454 654,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	285 455,89	328 294,67	304 293,06	0,00	918 043,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	14 380,31	0,00	14 580,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		355 681,50	0,00	112 745,73	0,00	468 427,23
Recettes de l'exercice		355 681,50	0,00	112 745,73	0,00	468 427,23
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	355 681,50	0,00	88 952,00	0,00	444 633,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 993,73	0,00	20 993,73
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-58 674,39	-573 517,67	-286 659,28	0,00	-918 851,34

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	12 050,19	300 905,70	0,00	101 400,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	12 050,19	300 905,70	0,00	101 400,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 000,00	25 500,00	0,00	101 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	10 050,19	275 405,70	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	14 000,00	341 681,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	14 000,00	341 681,50	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	14 000,00	341 681,50	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	1 949,81	40 775,80	0,00	-101 400,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	DEPENSES (2)	428 829,67	1 000,00	143 688,00	0,00	0,00	341 748,02	57 656,99	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	428 829,67	1 000,00	143 688,00	0,00	0,00	341 748,02	57 656,99	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	100 535,00	1 000,00	143 688,00	0,00	0,00	79 876,64	855,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	328 294,67	0,00	0,00	0,00	0,00	247 491,07	56 801,99	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 380,31	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 595,73	61 150,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 595,73	61 150,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 802,00	61 150,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 993,73	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-428 829,67	-1 000,00	-143 688,00	0,00	0,00	-290 152,29	3 493,01	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		314 673,19	0,00	0,00	0,00	2 100,00	383 013,08	52 959,20	0,00	752 745,47
Dépenses de l'exercice		314 673,19	0,00	0,00	0,00	2 100,00	383 013,08	52 959,20	0,00	752 745,47
011	Charges à caractère général	131 650,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	74 292,56	4 750,00	0,00	212 792,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 739,46	0,00	0,00	0,00	0,00	62 532,46	33 209,20	0,00	219 481,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	59 283,73	0,00	0,00	0,00	0,00	246 188,06	15 000,00	0,00	320 471,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		224 694,86	0,00	0,00	0,00	6 000,00	25 500,00	0,00	0,00	256 194,86
Recettes de l'exercice		224 694,86	0,00	0,00	0,00	6 000,00	25 500,00	0,00	0,00	256 194,86
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
74	Dotations et participations	41 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	42 428,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de valeurs (prise sommaire)	220-D2021_220-AR
75	Autres produits de gestion courante	182 766,86	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	188 766,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-89 978,33	0,00	0,00	0,00	3 900,00	-357 513,08	-52 959,20	0,00	-496 550,61

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 088 978,03	818 369,64	0,00	0,00	0,00	1 912 347,67
Dépenses de l'exercice		1 088 978,03	818 369,64	0,00	0,00	0,00	1 912 347,67
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	104 486,39	0,00	0,00	0,00	0,00	104 486,39
041	Opérations patrimoniales	11 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 013,20	0,00	0,00	0,00	0,00	494 013,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	479 080,44	0,00	0,00	0,00	0,00	479 080,44
Opérations d'équipement		0,00	818 369,64	0,00	0,00	0,00	823 369,64
103	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
24	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	0,00	16 074,00	0,00	0,00	0,00	16 074,00
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
64	ACQUISITION FONCIERE	0,00	369 000,00	0,00	0,00	0,00	369 000,00
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	0,00	2 767,84	0,00	0,00	0,00	2 767,84
66	ELABORATION DU PLUI	0,00	169 300,00	0,00	0,00	0,00	169 300,00
81	PARC INFORMATIQUE	0,00	133 558,80	0,00	0,00	0,00	133 558,80
86	PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	11 484,00	0,00	0,00	0,00	11 484,00
88	PREVENTION	0,00	8 785,00	0,00	0,00	0,00	8 785,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 649 463,64	0,00	0,00	0,00	0,00	3 649 463,64
Recettes de l'exercice		2 477 182,87	0,00	0,00	0,00	0,00	2 477 182,87

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le		
							ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 561 892,79	0,00	0,00	0,00			0,00	1 561 892,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	643 007,08	0,00	0,00	0,00			0,00	643 007,08
041	Opérations patrimoniales	11 398,00	0,00	0,00	0,00			0,00	11 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	243 300,00	0,00	0,00	0,00			0,00	243 300,00
13	Subventions d'investissement	17 585,00	0,00	0,00	0,00			0,00	17 585,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 172 280,77	0,00	0,00	0,00			0,00	1 172 280,77
SOLDE (2)		2 560 485,61	-818 369,64	0,00	0,00			0,00	1 737 115,97

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		815 519,64	0,00	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		815 519,64	0,00	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		815 519,64	0,00	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	BATIMENTS	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	ADMINISTRATIFS									
	ACHAT MAT INFORMATIQUE ET MOBILIER	14 424,00	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ACHAT MATERIELS ET EQUIPEMENTS	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	ACQUISITION FONCIERE	369 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	DOCS URBANISME CMNES DU GFP	2 767,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	ELABORATION DU PLUI	169 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	PARC INFORMATIQUE	132 358,80	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	PROGRAMMATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	11 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	PREVENTION	8 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-815 519,64	0,00	0,00	-2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
Dépenses de l'exercice		5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
97	VIDEO PROTECTION	5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	13	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	Plan de relance (crise sanitaire)	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 900,00	0,00	0,00	-5 900,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	VIDEO PROTECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	18 857,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	18 857,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	18 857,00
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	1 080,00
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	11 402,00	0,00	0,00	11 402,00
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0,00	0,00	5 175,00	0,00	0,00	5 175,00
63	MA DE CADILLAC	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR santare)	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-18 857,00	0,00	0,00	-18 857,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	18 857,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
51	MEDIATHEQUE - SIEGE CDC	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00
54	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	11 402,00	0,00	0,00	0,00
59	REHAB BIBLIOTHEQUES RLP	0,00	0,00	0,00	0,00	5 175,00	0,00	0,00	0,00
63	MA DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-18 857,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	23 880,00	36 500,00	0,00	60 380,00
Dépenses de l'exercice		0,00	23 880,00	36 500,00	0,00	60 380,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	23 880,00	36 500,00	0,00	60 380,00
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	23 880,00	0,00	0,00	23 880,00
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0,00	0,00	36 500,00	0,00	36 500,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c)	Affiché le	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-23 880,00	-36 500,00	0,00		-60 380,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	36 500,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	36 500,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	36 500,00	0,00	0,00
76	PISCINE DE CADILLAC	0,00	0,00	23 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	ACCUEILS DE LOISIRS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-23 880,00	0,00	0,00	-36 500,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	581 049,75	0,00	581 049,75
Dépenses de l'exercice		0,00	581 049,75	0,00	581 049,75
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	581 049,75	0,00	581 049,75
63	MA DE CADILLAC	0,00	472,08	0,00	472,08
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	10 433,67	0,00	10 433,67
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	570 144,00	0,00	570 144,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	206 182,02	0,00	206 182,02
Recettes de l'exercice		0,00	206 182,02	0,00	206 182,02
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
13	Subventions d'investissement	0,00	206 182,02	0,00	206 182,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-374 867,73	0,00	-374 867,73

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 905,75	570 144,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 905,75	570 144,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 905,75	570 144,00	0,00
63	MA DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472,08	0,00	0,00
95	IMMEUBLE VILLA ROSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 433,67	0,00	0,00
96	TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 144,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 182,02	168 000,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 182,02	168 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 182,02	168 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 276,27	-402 144,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	135 801,83	0,00	135 801,83
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	135 801,83	0,00	135 801,83
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	135 801,83	0,00	135 801,83
27	MA ILLATS	0,00	0,00	0,00	0,00	3 925,00	0,00	3 925,00
37	MA PORTETS	0,00	0,00	0,00	0,00	14 761,83	0,00	14 761,83
41	MA PREIGNAC	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00	0,00	7 850,00
58	MA de CERONS	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
63	MA DE CADILLAC	0,00	0,00	0,00	0,00	9 265,00	0,00	9 265,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	25 660,00	0,00	25 660,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	25 660,00	0,00	25 660,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 660,00		25 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 141,83		0,00

Affiché le

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR



Plan de
la colonne
sanitaire)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		40 954,00	425 092,14	220 835,20	0,00	686 881,34
Dépenses de l'exercice		40 954,00	425 092,14	220 835,20	0,00	686 881,34
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		40 954,00	425 092,14	220 835,20	0,00	686 881,34
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
102	OPAH	0,00	0,00	76 000,00	0,00	76 000,00
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	229,14	0,00	0,00	229,14
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	139 463,00	0,00	0,00	139 463,00
221	PROG VOIRIE 2021	0,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	0,00	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	40 954,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	28 930,00	0,00	28 930,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	100 235,00	0,00	100 235,00
83	ENTREES DE BOURG	0,00	38 700,00	0,00	0,00	38 700,00
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	15 670,20	0,00	15 670,20
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0,00	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c	Affiché le ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR
RECETTES (2)		0,00	61 375,00	62 958,20	0,00	124 333,20
Recettes de l'exercice		0,00	61 375,00	62 958,20	0,00	124 333,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	61 375,00	62 958,20	0,00	124 333,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-40 954,00	-363 717,14	-157 877,00	0,00	-562 548,14

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	PROG VOIRIE 2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	COUVERTURE NUMERIQUE TERRITOIRE CDC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 954,00
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83	ENTREES DE BOURG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 954,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		2 700,00	7 380,00	363 312,14	8 700,00	43 000,00	120 600,20	0,00	0,00	100 235,00
Dépenses de l'exercice		2 700,00	7 380,00	363 312,14	8 700,00	43 000,00	120 600,20	0,00	0,00	100 235,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		2 700,00	7 380,00	363 312,14	8 700,00	43 000,00	120 600,20	0,00	0,00	100 235,00
101	AIRE DE COURVOITURAGE	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	OPAH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00
219	PROG. VOIRIE 2019	0,00	0,00	229,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	PROG VOIRIE 2020	0,00	0,00	139 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	PROG VOIRIE 2021	0,00	0,00	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	COUVERTURE NUMERIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRITOIRE CDC										
72	LAC DE LAROMET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 930,00	0,00	0,00	0,00
73	ILE DE RAYMOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 235,00
83	ENTREES DE BOURG	0,00	7 380,00	22 620,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	LAC AUX BRANCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 670,20	0,00	0,00	0,00
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 500,00	0,00	57 875,00	0,00	0,00	35 329,20	3 750,00	0,00	23 879,00
Recettes de l'exercice		3 500,00	0,00	57 875,00	0,00	0,00	35 329,20	3 750,00	0,00	23 879,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 500,00	0,00	57 875,00	0,00	0,00	35 329,20	3 750,00	0,00	23 879,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		800,00	-7 380,00	-305 437,14	-8 700,00	-43 000,00	-85 271,00	3 750,00	0,00	-76 356,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		363 895,88	0,00	0,00	0,00	0,00	286 516,39	0,00	0,00	650 412,27
Dépenses de l'exercice		363 895,88	0,00	0,00	0,00	0,00	286 516,39	0,00	0,00	650 412,27
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		363 895,88	0,00	0,00	0,00	0,00	286 516,39	0,00	0,00	650 412,27

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (prise sommaire)	220-D2021_220-AR
104	PRESBYTERE STE CROIX DU MONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
105	ZA PREIGNAC	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
106	ZA BEGUEY	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
107	ZA CERONS	306 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 360,00
70	ORTERRA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 216,39	0,00	0,00	3 216,39
87	TOURISME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 300,00	0,00	0,00	43 300,00
94	SOUTIEN ECONOMIQUES	43 495,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 495,88
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		45 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 991,00
Recettes de l'exercice		45 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 991,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 991,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de valeurs (prise sommaire)	220-D2021_220-AR
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-317 904,88	0,00	0,00	0,00	0,00	-286 516,39	0,00	0,00	-604 421,27

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 389 989,95									
1641 Emprunts en euros (total)					8 389 989,95									
00046399600	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/11/2007	2007-12-14	15/01/2008	80 000,00	F		4,390	4,390	EURO	A	C	N	A-1
00076438924	CRCAM D AQUITAINE	23/04/2008	2011-03-01	01/04/2011	437 350,00	F		3,580	3,580	EURO	A	C	N	A-1
00093042769	CRCAM D AQUITAINE	11/12/2012	2013-01-15	01/03/2014	1 500 000,00	F		3,920	3,920	EURO	A	C	N	A-1
10000934211	CRCAM D AQUITAINE	13/12/2017	2018-01-11	15/04/2018	1 625 492,00	F		2,390	2,390	EURO	A	C	O	A-1
1128769	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2017	2017-08-16	01/01/2018	118 514,11	V		1,350	1,350	EURO	A	C	N	A-1
36424065101	CRCAM D AQUITAINE	20/12/2004	2004-12-20	05/09/2005	160 000,00	F		4,400	4,400	EURO	S	X Autres	N	A-1
36424065401	CRCAM D AQUITAINE	20/12/2004	2004-12-20	05/09/2005	31 000,00	F		4,110	4,110	EURO	S	X Autres	N	A-1
5595	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/01/2014	2014-02-08	01/02/2015	695 000,00	V		2,250	2,250	EURO	A	C	N	A-1
5596	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/01/2014	2014-02-06	01/02/2015	410 800,00	V		2,250	2,250	EURO	A	C	N	A-1
9429082	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	14/12/2017	2017-08-16	01/02/2018	147 942,94	F		3,230	3,230	EURO	A	C	N	A-1
9429082	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	14/12/2017	2017-08-16	01/02/2018	147 942,94	F		3,230	3,230	EURO	A	C	N	A-1
9848808	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	23/12/2016	2016-12-12	05/02/2017	1 200 000,00	F		1,140	1,140	EURO	A	C	N	A-1
A3307332	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/11/2007	2008-03-15	01/04/2008	400 000,00	F		4,510	4,510	EURO	A	C	N	A-1
IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	CRCAM D AQUITAINE	28/12/2015	2015-12-28	30/01/2016	165 000,00	F		2,170	2,170	EURO	A	C	N	A-1
MON506274EUR	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU CHARENTES	26/09/2018	2017-08-01	01/11/2017	73 649,32	F		1,720	1,720	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON506274EUR	CRCAM D AQUITAINE	26/09/2018	2017-08-01	01/11/2017	73 649,32	F		1,720	1,720	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON506274EUR	SFIL	26/09/2018	2017-08-01	01/11/2017	73 649,32	F		1,720	1,720	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON527845EUR	LA BANQUE POSTALE	10/07/2019	2019-08-20	01/12/2019	1 050 000,00	F		1,010	1,010	EURO	T	X Autres	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 389 989,95									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

CDC CONVERGENCE GARONNE - CDC CONVERGENCE GARONNE - DM - 2021

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 412 650,59					494 013,20	151 074,27	0,00	95 789,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 412 650,59					494 013,20	151 074,27	0,00	95 789,51
00046399600	N	0,00	A-1	172 659,43	7,00	F		4,510	21 524,34	7 786,94	0,00	6 248,17
00076438924	N	0,00	A-1	248 607,52	10,00	F		3,580	21 113,43	8 900,15	0,00	6 108,22
00093042769	N	0,00	A-1	800 000,00	8,00	F		3,920	100 000,00	31 360,00	0,00	22 866,67
10000934211	N	0,00	A-1	1 427 818,97	17,00	F		2,390	69 065,40	34 124,87	0,00	23 092,77
1128769	N	0,00	A-1	99 513,58	14,00	V		1,350	6 505,28	1 343,43	0,00	1 255,61
36424065101	N	0,00	A-1	13 333,29	1,00	F		4,390	6 523,42	585,33	0,00	287,32
36424065401	N	0,00	A-1	48 962,00	4,50	F		4,400	10 067,23	2 044,79	0,00	551,44
5595	N	0,00	A-1	486 500,00	14,00	V		1,500	34 750,00	7 297,50	0,00	6 211,56
5596	N	0,00	A-1	287 560,00	14,00	V		1,500	20 540,00	4 313,40	0,00	3 671,52
9429082	N	0,00	A-1	5 752,30	1,00	F		3,220	5 752,30	163,93	0,00	0,00
9429082	N	0,00	A-1	116 068,54	9,00	F		3,230	11 318,44	3 749,01	0,00	1 436,02
9848808	N	0,00	A-1	971 117,95	16,00	F		1,140	55 672,04	11 070,74	0,00	9 450,45
A3307332	N	0,00	A-1	522 802,69	8,00	F		4,460	55 815,44	23 317,00	0,00	10 413,82
IMMEUBLE RUE DE L OEUILLE	N	0,00	A-1	127 597,99	15,00	F		2,170	7 288,58	2 768,88	0,00	2 400,40
MON506274EUR	N	0,00	A-1	33 083,01	1,25	F		3,700	6 144,77	1 224,07	0,00	747,53
MON506274EUR	N	0,00	A-1	11 661,35	0,75	F		3,150	3 767,21	367,33	0,00	121,57
MON506274EUR	N	0,00	A-1	55 236,97	9,75	F		1,720	5 665,32	913,54	0,00	142,11
MON527845EUR	N	0,00	A-1	984 375,00	18,75	F		1,010	52 500,00	9 743,36	0,00	784,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 412 650,59					494 013,20	151 074,27	0,00	95 789,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 412 650,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 598 499,59	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		494 013,20	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	494 013,20	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		104 486,39	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	104 486,39	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	598 499,59	485 628,44	0,00	1 084 128,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 322 389,07	125 810,80	VI 125 810,80
Ressources propres externes de l'année (a)		243 300,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	243 300,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 079 089,07	125 810,80	125 810,80
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	17 152,93	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	3 920,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 945,20	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 863,99	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	37 629,91	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	887,45	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	839,95	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 592,50	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	42 445,36	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	734,66	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	26 311,62	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	181 383,03	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	428,40	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	26 714,71	0,00	0,00
28138	Autres constructions	9 989,01	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	33 364,11	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	5 203,82	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 642,19	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	338,14	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 154,13	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	30 359,66	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	276,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	26 063,49	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 134,33	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 148,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 211,35	0,00	0,00
28184	Mobilier	42 478,50	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	92 794,64	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	P	Affiché le ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	1 436 081,99			125 810,80

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 448 199,87	103 127,92	1 172 280,77	0,00	3 723 608,56

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 084 128,03
Ressources propres disponibles	VIII 3 723 608,56
Solde	IX = VIII - IV (5) 2 639 480,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	0,00
60621	Combustibles	0,00
60622	Carburants	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00
615232	Réseaux	0,00
6156	Maintenance	0,00
6161	Multirisques	0,00
6226	Honoraires	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00
6241	Transports de biens	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	0,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunératio	0,00
64111	Rémunération principale	0,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00
64131	Rémunérations	0,00
64138	Autres indemnités	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00
6488	Autres charges	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
65888	Autres	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

DEPENSES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	
0,00	

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	0,00
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	645 087,47
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	645 087,47
Recettes réelles de fonctionnement	II	12 810 901,78
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,04

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 398 500,00	0,00	1 398 500,00	0,00	100 000,00	700 000,00	598 500,00
MULTI ACCUEIL DE CERONS	1 950 239,36	0,00	1 950 239,36	26 169,84	100 000,00	915 000,00	909 069,52
ORTERRA	3 215,39	0,00	3 215,39	0,00	3 215,39	0,00	0,00
PLAN HAUT DEBIT GIRONDE NUMERIQUE	696 218,00	0,00	696 218,00	40 954,00	40 954,00	40 954,00	573 356,00
PLUI RLPE	275 215,00	0,00	275 215,00	11 799,00	169 300,00	67 986,00	26 130,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		41,00	1,00	42,00	33,78	7,00	40,78
Adjoint administratif territorial	C	18,00	1,00	19,00	16,88	2,00	18,88
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	8,90	0,00	8,90
Attaché	A	10,00	0,00	10,00	5,00	4,00	9,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	6,00	20,00	15,70	1,00	16,70
Adjoint technique territorial	C	8,00	6,00	14,00	10,70	0,00	10,70
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		8,00	2,00	10,00	7,00	2,00	9,00
Agent social principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	0,20
Assistants socio-éducatifs	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3,00	1,00	4,00	2,80	1,00	3,80
Cadre de santé de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Territorial de jeunes enfants de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,57	1,57
Educateur territorial A.P.S.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,57	1,57
FILIERE CULTURELLE (h)		11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	11,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur des Bibliothèques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		29,00	7,00	36,00	29,32	1,29	30,61
Adjoint territorial d'animation	C	13,00	7,00	20,00	14,52	0,29	14,81
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		105,00	16,00	121,00	95,80	13,86	109,66

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	348	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Animateur	B	ANIM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Assistant de Conservation	B	CULT	480	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	542	0,00	A Autres	A Contractuel
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	MS	351	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Educateur Territorial de jeunes enfants de 2ème classe	A	MS	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Rédacteur	B	ADM	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	245	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-2-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-2-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  d'un contrat à durée indéterminée pour la

ID : 033-200069581-20211220-D2021_220-AR

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2021

Présenté par le président (1),

A GABARNAC, le 15/12/2021

le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A GABARNAC, le 15/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTIN Catherine , Maire	
BOUCHET Daniel , Maire	
CARRUESCO Béatrice , conseillère communautaire	
CAZIMAJOU Didier , VP Bâtiments et voirie	
CHARLOT Didier , conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique , VP Développement économique	
DAN DOMPIERRE Andreea , conseiller communautaire	
DANEY Bernard , conseiller communautaire	
DAURAT François , conseiller communautaire	
DEPUYDT Jean-Marc , conseiller communautaire	
DOREAU Sylvia-Mylène , VP Prévention et Gestion des déchets	
DORÉ Jocelyn , Président	
DREAU Bernard , conseiller communautaire	
DUCOS Laurence , conseillère communautaire	
FILLIATRE Thomas , VP Développement touristique	
FORTINON Maryse , conseillère communautaire	
GARABOS Bruno , conseiller communautaire	
GARAT Michel , conseiller communautaire	
GAUTHIER Jérôme , VP RLP, culture, sports et vie associative	
GIROIRE Alain , conseiller communautaire	
JOINEAU Vincent , Maire	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LAHITEAU Pierre , Maire	
LATAPY Michel , Maire	
LAULAN Corinne , conseillère communautaire	
LE TACON Julien , conseiller communautaire	
MASSIEU André , Maire	
MATEILLE Bernard , VP Finances et RH	
MENERET Valérie , VP Environnement	
PAPIN Jean-Bernard , conseiller communautaire	
PEDURAND Frédéric , conseiller communautaire	
PEIGNEY Patricia , conseillère communautaire	
PELLETANT Jean-Marc , Maire	
PEREZ Jean-Claude , Adjoint au Maire	
PERNIN Denis , conseiller communautaire	
PORTA Sylvie , VP affaires sociales et CISPD	
QUEYRENS Alain , VP Aménagement, SPANC	
RAPET Pascal , conseiller communautaire	
RAYNAL Audrey , conseillère communautaire	
REYNE Denis , conseiller communautaire	
RIDEAU Mariline , conseillère communautaire	
SABATIER QUEYREL Françoise , conseillère communautaire	
SOULE Jean-Patrick , VP enfance jeunesse	
TECHENEY Aline , conseillère communautaire	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-221: RESSOURCES HUMAINES – ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE

Monsieur le Président rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité.

Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraite.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre établissement/collectivité cette participation annuelle s'élève à mille neuf cent quatre-vingt euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADHERE à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ; ID : 033-200069581-20211220-D2021_221-AR

CONFIE au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite.

AUTORISE Monsieur le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Convention

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 033-200069581-20211220-D2021_221-AR GESTION



Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Service Retraites :

Délégation de gestion Pep's

Accompagnement Personnalisé Retraite (APR)

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 23, 24 et 25
- Vu la délibération n° DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion du 23 juin 2021 définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite

Il est convenu ce qui suit :

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde représenté par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration n° DE-00031-2021 du 23 Juin 2021 ;

ci-après désigné le **Centre de Gestion**

ET

M. ou M^{me}

Maire / Président(e) de

agissant au nom de ce (cette) dernier(e) en vertu de la délibération du

ci-après désigné(e) la **collectivité**

PREAMBULE

Sur demande de la collectivité, le Centre de Gestion intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions des articles 23, 24 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La présente convention vient préciser les missions du Centre de Gestion de la Gironde auprès des collectivités et établissements affiliés obligatoirement ou volontairement.

Elle définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Elle rappelle les prestations proposées dans le cadre de la mission obligatoire (fiabilisation des comptes) et de la mission facultative (actions complémentaires) :

Fiabilisation des comptes (mission obligatoire) La collectivité traite et envoie les dossiers au Centre de Gestion avant transmission à la CNRACL	Actions complémentaires (mission facultative) Délégation de gestion Pep's et APR	
Contrôle Qualification Compte Individuel Retraite (QCIR)	Délégation de gestion Pep's (droits d'accès à la plateforme Pep's délégués au Centre de Gestion)	Contrôle Mise à jour des comptes individuels retraites
Contrôle Liquidation avec QCIR (normale, invalidité, réversion)		Contrôle Liquidation sans QCIR (normale, invalidité, réversion)
Correction anomalie N4DS simple (exp : affiliation non saisie)		Correction anomalie N4DS complexe (exp : assistance à la saisine d'une déclaration individuelle annule et remplace)
Contrôle Validation de périodes de non titulaire		Contrôle Simulation de calcul
Contrôle Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC, Régularisation de services		Correction anomalie DSN (information générale uniquement)
Contrôle Demande d'avis préalable		Accompagnement personnalisé retraites

La présente convention couvre les actions en dehors de la fiabilisation des comptes individuels retraite :

- Délégation de gestion multicompte Pep's permettant le contrôle de tous les dossiers à traiter sur la plateforme CNRACL et l'assistance en ligne
- Information aux actifs – accompagnement personnalisé retraite (APR)

ARTICLE 1 - Objet du champ d'application de la Convention

Le Centre de Gestion prendra en charge exclusivement, et à la fiabilisation des comptes individuels retraite :

- Le contrôle des dossiers et l'assistance en ligne dans le cadre de la délégation de gestion multicompte Pep's ;
- L'information aux actifs à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite (accompagnement personnalisé retraite – APR) sous forme de rendez-vous téléphoniques ou physiques planifiés ou organisation de forum, réunions d'information.

Il est convenu que toutes les demandes d'étude de dossiers de liquidation normale seront transmises dans un délai raisonnable ne pouvant être inférieur à 5 mois avant la date de radiation des cadres initialement définie.

Il est convenu que toutes les demandes d'actif à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite pour l'accompagnement personnalisé retraite seront transmises a minima 18 mois avant la date de radiation des cadres estimée.

ARTICLE 2 - Modalités d'exécution de la mission par le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion exécute sa mission conformément aux dispositions définies dans la présente convention.

Le Centre de Gestion définit l'organisation et les moyens propres à l'accomplissement de sa mission. Il bénéficie des moyens qui sont mis à sa disposition par la CNRACL notamment dans le domaine de la formation de ses agents et dans celui du traitement des dossiers.

ARTICLE 3 - Engagement de la collectivité

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion tous les justificatifs que ce dernier jugera utile pour l'accomplissement de la mission.

ARTICLE 4 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Elle prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Les cas de résiliation sont les suivants :

- A l'échéance
- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la convention,
- En cas de désaccord sur les évolutions des modalités de financement.

La résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du courrier recommandé.

ARTICLE 5 - Montant de la participation financière

Pour la bonne exécution de cette mission, le Centre de Gestion perçoit une contribution financière de la collectivité, définie par le Conseil d'administration.

L'adhésion est soumise à une participation financière forfaitaire annexée à la présente convention.

Afin de couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service, le montant de cette participation pourra faire l'objet d'une réévaluation annuelle, décidée par le Conseil d'administration du Centre de Gestion et notifiée à la collectivité. Cette dernière aura alors la possibilité, en cas de désaccord, de résilier la présente convention par décision expresse dans un délai de 3 mois.

Le recouvrement des contributions financières sera assuré annuellement par le Centre de Gestion dès la signature de la convention et en début de chaque année par la suite.

ARTICLE 6 - Responsabilités

Le Centre de Gestion vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité.

Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du Centre de Gestion de quelque manière que ce soit.

Le Centre de Gestion assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

ARTICLE 7 - Données Personnelles

Le Centre de Gestion pourra être amené à recueillir des données personnelles du fonctionnaire pour la mise en œuvre de la présente convention.

Les informations recueillies permettent au Centre de Gestion, représenté par son Président, responsable du traitement, d'organiser l'accompagnement personnalisé retraite du fonctionnaire CNRACL.

Ces données seront conservées durant 2 ans après la date de liquidation de la pension.

Le fonctionnaire dispose du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement. Il dispose également d'un droit d'opposition et du droit à la portabilité des données.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à établir une étude des droits à la retraite par le Service Retraites du Centre de Gestion de la Gironde. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le fonctionnaire dispose d'un droit d'accès, aux informations qui le concernent, pour connaître et exercer ses droits, il peut également consulter notre « Politique de protection des données à caractère personnel » dans la rubrique « Mentions légales » du site internet du CDG33 <https://www.cdg33.fr>;

ARTICLE 8 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux dans le respect des délais de recours en vigueur.

Le recours peut être formé :

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex

- ou via l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant :

<https://www.telerecours.fr>

Fait à BORDEAUX, le

Le Maire / Président
de

Le Président
du **Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Gironde**

PUBLIÉE LE :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-222 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

La création des Comités Sociaux Territoriaux (CST) est prévue par l'article 4 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ils fusionnent les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à compter du prochain renouvellement général des instances en décembre 2022. Cette réforme suit le modèle de celle initiée en septembre 2017 dans le secteur privé.

Le Comité Social Territorial doit être mis en place dans les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents, comme le prévoit l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il est composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal. Il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

En outre, les comités sociaux territoriaux devront notamment connaître des questions relatives « à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus » ; ainsi qu'à celles relatives « au Télé-travail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ». De plus, le comité social territorial devra rendre un avis sur les projets de lignes directrices de gestion.

Le texte précise également l'organisation et le fonctionnement des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, créées dans les collectivités et établissements publics employant au moins 200 agents. Une formation spécialisée peut être instaurée de manière facultative et, y compris dans des collectivités ou établissements employant moins de 200 agents, lorsqu'existent des risques particuliers.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un Comité social territorial à compter du 1er janvier 2023, composé de 3 membres des représentants du personnel et 3 membres élus représentants la collectivité, et leurs suppléants. Les représentants élus de la collectivité seront désignés par arrêté du Président.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 à 33-3,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources humaines en date du 26 novembre 2021 ;

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 162 agents.

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

CREE un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la communauté de communes Convergence Garonne à compter du 1er janvier 2023 ;

FIXE la répartition des sièges entre l'établissement public de coopération intercommunale à 3 pour les représentants de la collectivité et 3 pour les représentants du personnel ;

CONFIE à Monsieur le Président toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURANT), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-223 : RESSOURCES HUMAINES – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIFIE (RSU)

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social).

Le rapport social unique (RSU) est une synthèse de l'état social de la collectivité à vocation de dialogue social et de communication.

Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion.

Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

Au-delà de l'obligation légale, la réalisation de votre Rapport Social Unique est l'occasion de disposer d'informations précises actualisées pouvant faciliter la mise en place de différentes actions en matière de gestion des ressources humaines.

Le questionnaire (fichier Excel) élaboré par la DGCL possède la même trame que celui qui a permis la saisie des bilans sociaux au 31/12/2019. Il est en effet prévu une phase transitoire jusqu'en 2023 afin de stabiliser le contenu des informations recueillies.

Cette base de données permet de sortir des synthèses chiffrées et graphiques spécifiques à notre collectivité, réalisées en fin de campagne, sur certaines thématiques : absentéisme, égalité professionnelle, risques psychosociaux, santé/sécurité ainsi qu'une synthèse comparative des indicateurs 2019/2020.

Ce rapport a été présenté au comité technique le 26 novembre 2021 et en commission RH le même jour.

Une synthèse du rapport a été transmise à l'assemblée délibérante.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport social unifié ci annexé

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ





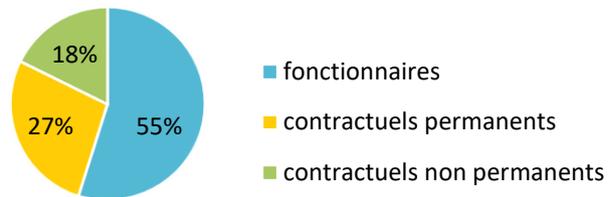
COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

175 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 96 fonctionnaires
- > 48 contractuels permanents
- > 31 contractuels non permanents



2 contractuels permanents en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

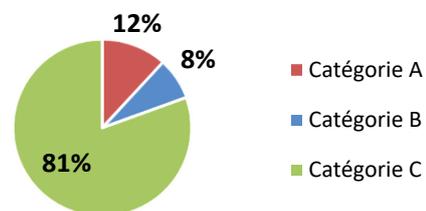
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

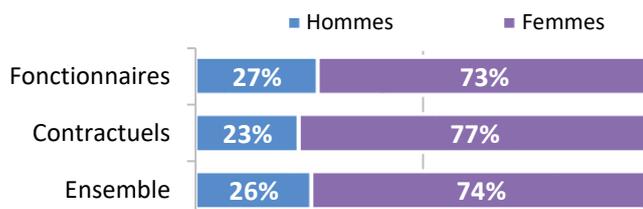
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	13%	27%
Technique	19%	4%	14%
Culturelle	9%	4%	8%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	8%	4%	7%
Police			
Incendie			
Animation	28%	73%	43%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

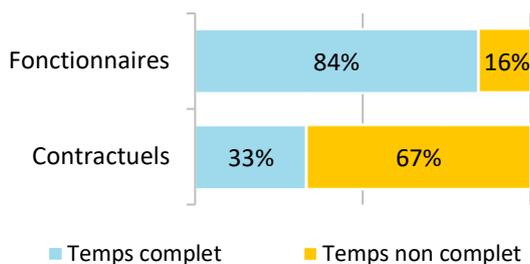


Les principaux cadres d'emplois

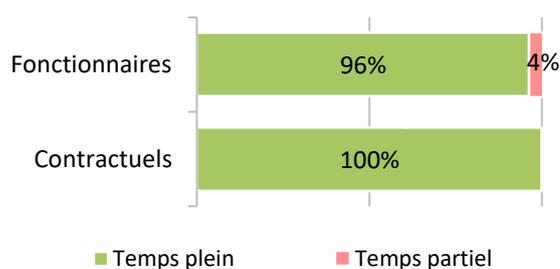
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	39%
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques	13%
Attachés	6%
Adjoints du patrimoine	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	28%	100%
Animation	26%	83%
Médico-sociale	25%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
 4% des femmes à temps partiel

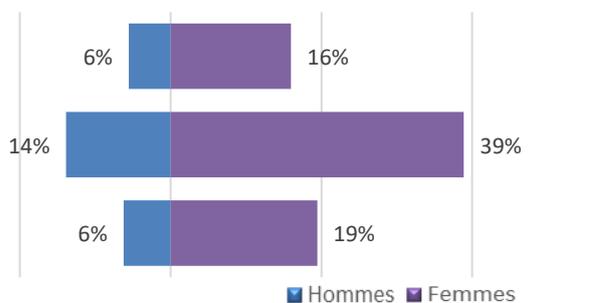
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,64
Contractuels permanents	30,94
Ensemble des permanents	40,07
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	33,47

de 50 ans et +
 de 30 à 49 ans
 de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 143,23 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 91,61 fonctionnaires
- > 31,30 contractuels permanents
- > 20,32 contractuels non permanents

260 679 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	16,16 ETPR
Catégorie B	10,70 ETPR
Catégorie C	96,05 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

➔ En 2020, 32 arrivées d'agents permanents et 110 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
222 agents	144 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-6,8%
Contractuels	↘	-59,7%
Ensemble	↘	-35,1%

➔ Principales causes de départs permanents

Fin de contrats remplaçants	93%
Démission	4%
Autres cas	2%
Départ à la retraite	1%
Décès	1%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	97%
Intégration directe	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours n'ayant pas été nommé

➔ 44 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 47,48 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 534 159 €	Charges de personnel*	5 001 481 €	➔	Soit 47,48 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 924 295 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	464 922 €
Primes et indemnités versées :	200 876 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	98 252 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	30 029 €		
Supplément familial de traitement :	22 930 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	40 180 €	s	s	s	22 049 €	20 076 €
Technique	s				22 045 €	s
Culturelle	s		s	s	21 316 €	s
Sportive			s	s		
Médico-sociale	32 632 €	s			24 626 €	s
Police						
Incendie						
Animation			28 953 €	s	22 951 €	19 673 €
Toutes filières	37 138 €	18 631 €	28 911 €	23 814 €	22 346 €	19 530 €

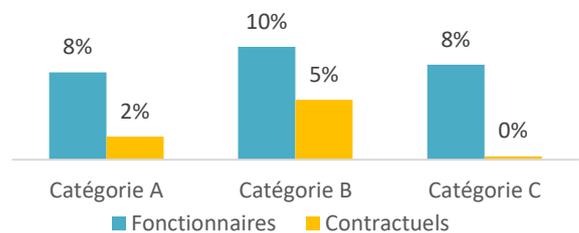
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 6,87 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	8,46%
Contractuels sur emplois permanents	0,99%
Ensemble	6,87%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 410,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 1575,07 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

Absences

➔ En moyenne, 40,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 40,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,87%	4,81%	6,85%	2,36%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,08%	4,81%	8,99%	2,36%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,26%	6,16%	10,23%	2,37%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 2 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 1,1 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 165 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C*

- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 413 €

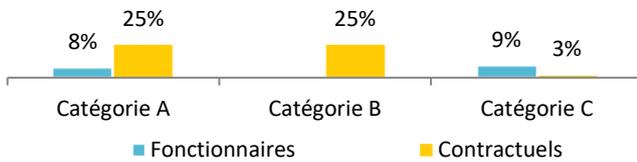
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation

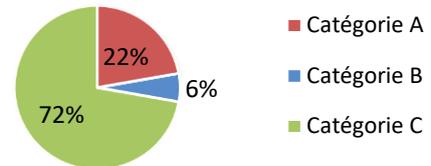
- ➔ en 2020, 7,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



- ➔ 18 jours de formation par agent permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 28 461 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	80 %
Autres organismes	20 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	50%
Autres organismes	50%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	15 524 €	3 093 €
Montant moyen par bénéficiaire	154 €	119 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

6 jours de grève recensés en 2020

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

- ➔ 10 réunions en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

10 réunions en 2020 dans la collectivité

- ➔ Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité
5 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

<p>1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail</p>	<p>2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</p>	<p>3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</p>
--	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021

Version 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-224 : RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION D'UN REGIME DES SEJOURS ET DES SORTIES : NUITÉES, REPAS DES ANIMATEURS ACCOMPAGNANTS

Monsieur le Président rappelle le régime des équivalences dans le cadre d'organisation de séjours et d'encadrement d'enfants.

Les agents concernés sont les animateurs du Point loisirs accueil jeunes en sorties et séjour et les animateurs des accueils de loisirs en séjour.

Une durée équivalente à la durée légale peut être instituée pour des cadres emplois dont les missions impliquent un temps de présence supérieur au temps de travail effectif.

(Décret n°2000-815 du 25 août 2000, art 8 par renvoi de l'article 9 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001).

La mise en place d'un tel régime d'équivalence permet de dissocier le temps de travail productif des périodes de surveillance, pendant lesquelles néanmoins l'agent se trouve sur son lieu de travail et à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Cela correspond ainsi à la situation dans laquelle sans qu'il y ait travail effectif, des obligations liées au travail sont imposées aux agents, faisant référence à la notion de temps de surveillance. Par exemple dans le cas d'accompagnement d'enfants en courts séjours (Animateurs ...)

Le temps de travail :

Pour ce qui concerne la fonction publique territoriale, et contrairement à la fonction publique hospitalière ou à la fonction publique d'Etat, aucune disposition législative ou réglementaire ne permet d'appréhender les durées d'équivalences à retenir pour le décompte comme temps de travail effectif de certaines périodes de surveillance comme celles, par exemple, de surveillance nocturne.

Cependant la jurisprudence autorise bien une collectivité territoriale à utiliser le principe de régime d'équivalence pour tenir compte de l'absence de travail réel pendant certaines périodes.

Limites :

Bien entendu, cela ne peut s'effectuer que dans le respect des garanties minimales encadrant le temps de travail : temps de pause, durée de travail maximum, temps de repos minimum, etc... (Question écrite Sénat n° 07602 du 18 septembre 2003 - Question écrite AN n° 113245 du 17 janvier 2012 - CE, 31 mars 2004, n° 242858, Syndicat « Sindacatu di i travagliadori corsi » et autres).

Procédure :

Le régime est institué par le biais d'une délibération, prise après avis du comité technique, qui définit les équivalences prises en compte par la collectivité pour décompter le temps de travail effectif des agents, en fonction des différents services ou des différentes contraintes auxquelles ils peuvent être soumis.

Par exemple, à l'occasion de l'organisation de séjours, l'aménagement du temps de travail dans la prise en charge des enfants qui peut se décliner en plusieurs temps : lever, activités (enseignements, pratiques culturelles ou sportives...).

Il peut être proposé :

JOURNEES DE TRAVAIL EN SEJOUR :

- A l'occasion des séjours, l'animateur est en continuité de service. Il doit assurer la prise en charge de l'enfant du lever au coucher. Ce temps se déroulant de 8h à 18h, l'agent sera rémunéré à hauteur de 10 heures, dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, dans le respect des garanties minimales.
- Particularité, sur un séjour de 5 jours, il pourra être comptabilisé 10h/jour sur 4 jours et 8h le dernier jour puis que le retour est généralement pour 17h ;

SURVEILLANCE NOCTURNE

- Le système des équivalences permet de dissocier le temps de travail « productif » des périodes de surveillance mais pendant lesquelles les agents se trouvent également sur leur lieu de travail à la disposition de leur employeur sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles.

Ainsi conformément à la jurisprudence (Cours Administrative d'Appel de Nantes 09NT00098 du 30 juin 2009), la collectivité est habilitée à instaurer un régime de rémunération des équivalences :

- Une surveillance nocturne assurée de 18 heures à 8 heures est rémunérée sur la base de 5 heures, majorée de 50 % le week-end et les jours fériés.

REPAS DU MIDI - particularité pour les sorties avec les jeunes

- Dans le cadre des sorties, si les jeunes apportent leurs piques niques, les animateurs peuvent amener leurs pique-niques et bénéficier de frais de mission hors de la résidence administrative au réel dans la limite légale de 17,50 euros.
- Dans le cadre de séjour, les animateurs partagent leur repas avec les jeunes sur le budget alimentation de la collectivité.

Concernant les pique-niques, les animateurs devront fournir un ordre de mission mensuel ou trimestriel avec le planning des sorties et des séjours hors du territoire avec les jeunes.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la réglementation en vigueur ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources humaines en date du 26 novembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour fixer le régime d'indemnisation des animateurs pendant les séjours et les sorties avec les jeunes ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ACCEPTTE la proposition d'indemnisation formulée ci-dessus ;

PREVOIT les crédits aux budgets ;

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-225 : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES POUR LE SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Pour faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité, les employeurs publics peuvent, dans certaines situations, recruter du personnel contractuel. Selon les cas, il s'agit de recrutements liés à des besoins temporaires : renfort, remplacement ou à des emplois permanents (situations prévues par la loi).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°) ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au maintien temporaire des conditions individuelles d'emploi n° 2017-023 adoptée le 27 janvier 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer 30 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire dans les accueils de loisirs du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le service enfance-jeunesse, pour s'ajuster aux fréquentations.

En conséquence, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, dans la limite des crédits budgétaires.

Pour les postes d'animateurs, l'agent devra justifier à minima d'un diplôme de Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'éducation et de l'animation.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération en fonction du diplôme :

Niveau de diplôme	ECHELON		
	Grille C1 Adjoint territorial d'animation	Indice brut	Indice majoré
SANS DIPLOME	1	367	370
BAFA	2	368	341
BAFD	3	370	342
Diplômes supérieurs au BAFD -	4	371	343

Le régime indemnitaire n'est pas applicable aux emplois non permanents.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la création de 30 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire dans les accueils de loisirs du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le service enfance-jeunesse, pour s'ajuster aux fréquentations, dans les conditions ci-exposées.

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus après le 1er janvier 2022 ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Niveau de diplôme	ECHELON		
	Grille C1 Adjoint territorial d'animation	Indice brut	Indice majoré
SANS DIPLÔME	1	367	340
BAFA	2	368	341
BAFD	3	370	342
Diplômes supérieurs au BAFD -	4	371	343

Nouvelle Grille C1

(date de mise en application : 1er janvier 2022) - information : 7 octobre 2021

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré (permet le calcul du traitement)	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
11	432	382			1790,06
10	419	372		4 ans	1743,20
9	401	363	+ 9	3 ans	1701,03
8	387	354	+ 6	3 ans	1658,85
7	381	351	+ 9	3 ans	1644,79
6	378	348	+ 11	1 an	1630,76
5	374	345	+ 9	1 an	1616,68
4	371	343	+ 8	1 an	1607,30
3	370	342	+ 8	1 an	1602,62
2	368	341	+ 8	1 an	1597,93
1	367	340	+ 8	1 an	1593,25

Valeur du point d'indice : 4.68602 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-226 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES MODALITES RELATIVE AU RIFSEEP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010, relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2016-1875 relatif à la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'ancienneté des agents publics de l'Etat ;

Vu les différents arrêtés fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les fiches de postes ;

Vu l'organigramme ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 26 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver toute modification du RIFSEEP,

A compter du 1er janvier 2022, il est proposé au conseil communautaire d'abroger et modifier certaines dispositions du RIFSEEP :

- Ajout de la fonction « directeur adjoint » dans le tableau des fonctions de catégorie A, groupe A2 ;
- Ajout de la fonction « chef de service » dans le tableau des fonctions de catégorie C, groupe C1 ;
- Modification de l'annexe 2 « Tableau des montants de référence mensuels et annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts de l'IFSE par cadre d'emplois » pour prendre en compte ces ajouts et les derniers recrutements intervenus dans la collectivité ;
- Modification de l'annexe 3 « Tableau des montants de référence annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts du CIA par cadre d'emplois » le CIA étant défini en pourcentage de l'IFSE.

L'ensemble des modifications est pris en compte dans la version du RIFSEEP ci-annexé.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE les modifications du dispositif RIFSEEP décrites ci-dessus ;

APPROUVE le nouveau RIFSEEP ci-annexé à la présente ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de la communauté de communes Convergence Garonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et entreprendre toutes démarches visant à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**





Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE

**REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Annexé à la délibération n°2021-XXX

Table des matières

I-PRINCIPES DIRECTEURS	3
II-MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE LIEE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE (IFSE) 3	
A. ELEMENTS DE DEFINITION DE L'IFSE.....	3
1. Institution de l'IFSE.....	3
2. Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima	5
3. Définition des sujétions et expertises spécifiques, attachées au poste et liées au métier exercé par les agents	6
B. BENEFICIAIRES DE L'IFSE	7
C. MODALITES DE MAINTIEN OU DE MODULATION DE L'IFSE.....	7
1. Les conditions de réexamen du montant de l'IFSE	7
2. Les conditions de maintien du montant de l'IFSE.....	7
3. Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE dans certaines situations de congé.....	8
4. Les modalités de revalorisation de l'IFSE.....	8
5. Les modalités d'attribution individuelle	8
III LES REGLES DE CUMUL DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).....	9
A. LE RIFSEEP REMPLACE.....	9
B. LE RIFSEEP EST CUMULABLE AVEC.....	9
IV. DATE D'EFFET ET MODALITES D'ATTRIBUTION	10
A. DATE D'EFFET.....	10
B. MODALITES ET PERIODICITE DE VERSEMENT	10
C. GARANTIE DES AGENTS EXERCANT UNE ACTIVITE SYNDICALE.....	11
V. MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA).....	11
VI. ANNEXES.....	12

I-PRINCIPES DIRECTEURS

Plusieurs principes directeurs ont été posés pour mettre en œuvre le RIFSEEP :

- La structure du RIFSEEP est basée sur l'organigramme voté ;
- Des groupes de fonction sont déterminés au regard du cadre d'emploi détenu par l'agent, du poste occupé, de son niveau hiérarchique et de critères objectifs liés aux missions ;
- Le déploiement du dispositif RIFSEEP tend vers une harmonisation des filières dans le but de réduire les écarts de régimes indemnitaires et de valoriser de façon identique des niveaux de postes équivalents.
- Le RIFSEEP est octroyé aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public (sur emploi permanent) ;
- Les critères de sujétion et d'expertise qui sont éventuellement attachés au poste sont strictement définis et numériquement limités.
- Le Complément indemnitaire Annuel (CIA), part facultative à titre individuel, lié à la manière de servir, sera mis en place sur la base de critères objectifs.

II-MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE LIEE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE (IFSE)

A. ELEMENTS DE DEFINITION DE L'IFSE

1. Institution de l'IFSE

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, est instituée une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent, à son expérience professionnelle et repose sur les critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

2° Technicité, expertise et qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

DEFINITION DES CRITERES POUR LA PART FIXE (IFSE) :

La part fixe tiendra compte des critères ci-après : **3 Fonctions, 6 familles de critères, 18 critères.**

1-Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

Les critères de cette fonction font référence à des responsabilités plus ou moins importantes en matière d'encadrement, de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien encore de conduite de projets.

Famille de critères n°1-A - FONCTIONS D'ENCADREMENT

- Niveau Hiérarchique = Niveau du poste dans l'organigramme (Direction générale, Direction de pôle, Chef de service, coordination/chargé de mission, Chef d'équipe, Agent d'exécution)
- Niveau d'encadrement- (stratégique, opérationnel, de proximité, sans) ;
- Nombre de collaborateurs (encadrés directement) .

Famille de critères n°1-B - RESPONSABILITES PILOTAGE, CONCEPTION, COORDINATION

- Expertise et responsabilité liés aux missions (humaines, financiers, juridique) ;
- Animation de réunion-Organiser et conduire une réunion de décision, d'information, de production).

2-Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Les critères de cette fonction visent à valoriser l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.

Par ailleurs, les formations suivies, les démarches d'approfondissement professionnel sur un poste comme les connaissances pratiques assimilées au fur et à mesure de l'exercice des fonctions permettent aux agents d'enrichir, voire d'élargir leurs compétences et savoir-faire.

Famille de critères n°2-A - TECHNICITE DU POSTE

- Complexité, niveau de technicité exigé pour occuper le poste-Arbitrage/décision, Conseil/ interprétation, Exécution, aucune ;
- Pratique quotidienne avec expertise d'un logiciel dans le cadre de son activité.

Famille de critères n°2-B – QUALIFICATIONS

- Niveau de qualification (diplôme exigé pour occuper le poste) :
- Actualisation des connaissances - (niveau de nécessité de maintenir les connaissances à jour (ex : pour un juriste marchés publics, indispensable vu les évolutions régulières de la réglementation) Habilitations CACES.

Famille de critères n°2-C – EXPERTISE

- Autonomie -Exercer ses activités sans constante supervision, s'organiser en prenant des initiatives dans un cadre de responsabilité défini (degrés d'autonomie accordé au poste et non à l'agent) ;
- Connaissances requises.

3- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées, par exemple, à l'exercice de fonctions itinérantes. L'exposition de certains types de poste peut, quant à elle, être physique. Elle peut également s'opérer par une mise en responsabilité prononcée de l'agent.

- Exposition aux risques de contagion(s) de maladie(s) ;
- Responsabilité financière (BDC, actes engagement...);
- Itinérance ;
- Obligation d'assister aux instances (Commissions, bureaux, conseils, CT, CHSCT) ;
- Organisation du travail des agents = Répartir ou planifier les activités en fonction des

contraintes du service, agent mutualisé, horaire décalé ;

- Sujétions horaires (dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime (travail week-end, nuit, dimanche et jours fériés) ;
- Acteur de la prévention (assistant ou conseiller en prévention).

2. Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

À chaque groupe de fonction ainsi déterminé, pour chaque cadre d'emploi, un montant de référence mensuel brut est indiqué, dans la limite des montants plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Pour chaque cadre d'emploi, les tableaux des montants de référence mensuels sont portés en **annexe n°02**.

CATEGORIES A		
Groupes de fonctions	Emplois/ Fonctions	Description des emplois
A1	DGS/DGA	Emploi de Direction générale des services de la CdC - Emploi fonctionnel de DGS
A2	Direction d'un pôle et directeur adjoint	Emplois de Direction générale ayant une expertise développée, postes stratégiques avec des fonctions transversales de pilotage et de coordination, avec la responsabilité de plusieurs services + directeur adjoint
A3	Chef de service	Postes de coordination ou chefs de service avec la responsabilité d'un service
A4	Chef de structure/ Chargé de mission	Postes de chargé de mission ayant des fonctions de pilotage avec une forte technicité et une forte expertise, des responsabilités particulières

CATEGORIES B

Groupes de fonctions	FONCTIONS	Description des emplois
B1	Chef de service	Postes de chefs de service, avec la responsabilité d'un service ou l'animation d'une équipe
B2	Poste avec expertise, animation ou instruction - direction structure (pôle multi sites)	Postes de coordination ou avec une expertise particulière, la maîtrise d'une compétence rare, de l'encadrement de proximité

CATEGORIES C

Groupes de fonctions	FONCTIONS	Description des emplois
C1	Chef de service	Chefs de service, avec la responsabilité d'un service, l'encadrement ou la coordination d'une équipe
C2	Poste avec expertise, animation et instruction	Postes de directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs, Gestionnaires comptables, RH, Juridique, Assistants de direction de pôle
C3	Agent d'exécution	Agent d'exécution de tâches administratives, d'animation culturelle, sportif, bibliothèques, animateurs encadrement de mineurs, agents des espaces verts, agents d'entretien des locaux...

3. Définition des sujétions et expertises spécifiques, attachées au poste et liées au métier exercé par les agents

Régisseur d'avances et de recettes

Un montant forfaitaire annuel brut est attribué aux régisseurs d'avances et de recettes titulaires en fonction du montant de la régie dont ils sont responsables.

En cas d'intérim du régisseur titulaire, le régisseur suppléant perçoit le montant déterminé pour le titulaire au prorata de la durée de remplacement ; le titulaire diminuant d'autant sa part.

La responsabilité d'une régie génère une part de l'IFSE proportionnelle aux fonds maniés selon le tableau annexé en annexe n°04 à la présente délibération. L'indemnité de régie sera donc incluse dans la part IFSE.

B. BENEFICIAIRES DE L'IFSE

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel sur des emplois permanents (articles 3.3-1 ;3.3-2, 3-2 ; 38 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération :

- Les agents de droit privé (apprentis, emplois d'avenir...);
- Les collaborateurs de cabinet ;
- Les collaborateurs de groupes d'élus ;
- Les agents vacataires ;
- Les assistantes familiales et maternelles ;
- Le cas échéant, les agents contractuels de droit public ne remplissant pas les conditions d'attribution.

Sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois territoriaux figurant en **annexe n°01** de la présente délibération.

C. MODALITES DE MAINTIEN OU DE MODULATION DE L'IFSE

1. Les conditions de réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen sans nécessaire revalorisation :

- En cas de changement de fonctions,
- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- En cas de changement de grade : le montant de l'IFSE pourra être revalorisé.

Le principe du réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas pour autant une revalorisation automatique.

2. Les conditions de maintien du montant de l'IFSE

À l'instar de la fonction publique d'État, le montant de l'IFSE est maintenu lors de la mise en œuvre du RIFSEEP, lorsque le montant global de régime indemnitaire antérieurement perçu est supérieur au nouveau montant d'IFSE, jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen de sa situation au vu de l'expérience acquise.

Lorsque le montant de régime indemnitaire antérieurement perçu est supérieur au nouveau montant d'IFSE, un montant de régime indemnitaire différentiel (RID) sera versé. Le montant de RID diminuera au fur et à mesure qu'augmentera le montant d'IFSE de l'agent.

En revanche ne sont pas maintenus les montants liés aux sujétions et expertises attachées au poste antérieurement occupé.

3. Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE dans certaines situations de congé

Le montant mensuel de l'IFSE suit le sort du traitement.

Pour les fonctionnaires, il est prévu le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire et de congé pour invalidité temporaire imputable au service, de congé de maternité ou d'adoption.

Pour les contractuels, selon leur ancienneté, l'ensemble du régime indemnitaire suivra alors le sort du traitement (soit un maintien de 50% du régime indemnitaire).

En revanche, il n'est pas prévu, par le principe de parité avec la fonction publique d'Etat de maintenir le régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement durant un congé de longue maladie (CLM) ou un congé de longue durée (CLD). Il en sera de même en ce qui concerne la grave maladie.

4. Les modalités de revalorisation de l'IFSE

Les plafonds de l'IFSE et du CIA tels que définis en annexes n°02 et 03 du présent document seront automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur applicables aux fonctionnaires d'État.

5. Les modalités d'attribution individuelle

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale.

Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent à un groupe de fonctions selon l'emploi qu'il occupe conformément à la répartition des groupes de fonctions pour chaque cadre d'emplois définie par la présente délibération.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel figurant en annexe 02 de la présente délibération.

Ce montant individuel est déterminé en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent conformément aux critères suivants :

- Le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste ;
- La capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté ;

Ce montant individuel pourra être bonifié en prenant en compte l'expérience professionnelle antérieurement acquise par l'agent.

L'expérience professionnelle est assimilée à :

- Toutes expériences professionnelles qui ont permis d'acquérir des connaissances et des compétences par l'exercice pratique de missions exclusivement similaires avec celles qui seront occupées dans la collectivité,
- La connaissance de l'environnement direct du poste (interlocuteurs, partenaires, circuits de décisions) ou plus largement l'environnement territorial,
- La capacité à mobiliser des savoirs et savoir-faire acquis au cours de l'expérience antérieure,

Cette bonification ne pourra pas représenter plus de 10% du montant de la part d'IFSE initialement fixée pour l'exercice des fonctions considérées et dans la limite des plafonds fixés ci-dessus.

Pour bénéficier de cette bonification, l'agent devra justifier par tout moyen de son expérience professionnelle et de l'exercice effectif desdites missions (fiche de poste, contrat de travail, certificat de travail ...).

III LES REGLES DE CUMUL DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

L'IFSE et le complément indemnitaire annuel (CIA) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

A. LE RIFSEEP REMPLACE

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants,
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- La prime de fonctions informatiques et l'indemnité horaire pour traitement de l'information,
- L'indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques,
- La prime de technicité forfaitaire du personnel de bibliothèque,
- L'IFRSTS des conseillers et assistants socio-éducatifs.

B. LE RIFSEEP EST CUMULABLE AVEC

Il est, en revanche, cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif (prime d'intéressement à la performance collective),
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes).

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2000-815 du 25/08/2000.

- L'indemnité de panier,
- L'indemnité de permanence,
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours),
- La prime spéciale d'installation,
- L'indemnité de changement de résidence,
- La Nouvelle Bonification Indiciaire.

IV. DATE D'EFFET ET MODALITES D'ATTRIBUTION

A. DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet :

- Le 1^{er} janvier 2021 pour les cadres d'emplois dont l'arrêté ministériel autorisant l'application du RIFSEEP a été publié avant cette date,
- Le 1^{er} jour du mois suivant la prise de la délibération appliquant l'arrêté ministériel autorisant la mise en œuvre du RIFSEEP pour les autres cadres d'emplois.

B. MODALITES ET PERIODICITE DE VERSEMENT

L'IFSE est versée mensuellement.

Son montant mensuel brut est proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du CIA décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

C. GARANTIE DES AGENTS EXERCANT UNE ACTIVITE SYNDICALE

Les modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA pour les agents exerçant une activité syndicale seront appliquées conformément au décret n° 2017-14-19 du 28 septembre 2017.

V. MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Il est décidé d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le CIA est attribué aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public recrutés sur des postes permanents et remplissant les conditions précédemment citées.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est une part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le montant est défini dans la limite des plafonds autorisés.

La part variable (CIA) sera versée **en décembre**, en fonction de l'évaluation de l'année. Il permettra de récompenser les agents :

- qui auront pris en charge des missions et tâches supplémentaires en cas d'absence d'un collègue ;
- qui auront développé des projets nécessitant une implication particulière, qui auront mené à bien des dossiers nécessitant technicité, diplomatie, production engageant la collectivité ;
- qui auront atteint leurs objectifs ;
- qui auront été tuteurs de stagiaires adultes pour 12 mois si la NBI ne peut leur être attribuée.

Elle n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le complément indemnitaire annuel ne peut dépasser l'enveloppe globale annuelle IFSE de plus de 15% pour les catégories A, 12% pour les catégories B et 10% pour les catégories C.

En ce qui concerne le CIA, le montant global du complément indemnitaire est réduit de 1/12^{ème} à chaque fraction de 30 jours d'absence dans la même année civile (sont pris en compte les CMO, CLM, CLD, CGM, les congés accident du travail et maladie professionnelle).

VI. ANNEXES

**ANNEXE N°01- LISTE DES GRADES ELIGIBLES AU RIFSEEP avec les PLAFONDS
REGLEMENTAIRES POUR INFORMATION**

**ANNEXE N°02 - TABLEAU DES MONTANTS DE REFERENCE MENSUELS ET ANNUELS
BRUTS DES MONTANTS PLAFONDS ANNUELS BRUTS DE L'IFSE PAR CADRE D'EMPLOIS**

**ANNEXE N°03 - TABLEAU DES MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS BRUTS ET DES
MONTANTS PLAFONDS BRUTS DU CIA PAR CADRE D'EMPLOIS**

**ANNEXE N°04 - MONTANTS FORFAITAIRES QUI POURRONT ETRE ATTRIBUES AU TITRE
DE L'EXPERTISE DE REGISSEUR POUR LES POSTES IDENTIFIES PAR ARRETE DE REGIE**

ANNEXE N°01- LISTE DES GRADES ELIGIBLES AU RIFSEEP avec les PLAFONDS REGLEMENTAIRES

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
A	Administrative- Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 3 juin 2015	1	3 017,50 €	36 210,00 €	6 390,00 €
						2	2 677,50 €	32 130,00 €	5 670,00 €
						3	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						4	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
B	Administrative- Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratives des administrations de l'Etat (services)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Administrative- Adjointes administratifs territoriaux	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
						2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
A	Technique- Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs de ponts, des eaux et des forêts			Arrêté du 14 février 2019	1	4 760,00 €	57 120,00 €	10 080,00 €
						2	4 165,00 €	49 980,00 €	8 820,00 €
						3	3 910,00 €	46 920,00 €	8 280,00 €
						4	3 527,50 €	42 330,00 €	7 470,00 €
A	Technique- Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	Ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur (services)	Arrêté du 26 décembre 2017	Arrêté du 26 décembre 2017	1	3 017,50 €	36 210,00 €	6 390,00 €
						2	2 677,50 €	32 130,00 €	5 670,00 €
						3	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
B	Technique- Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable	Contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur (services)	Arrêté du 7 décembre 2017	Arrêté du 7 décembre 2017	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Technique- Agents de maîtrise territoriaux	Adjointes techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés)				1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Technique- Adjointes techniques territoriaux					Arrêté du 16 juin 2017	Arrêté du 28 mai 2015	2	900,00 €

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
B	Animation- Animateurs territoriaux	Secrétaires administratives des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €
C	Animation- Adjointes d'animation territoriaux	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
A	Médico-sociale- Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateurs spécialisés des Instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse		Arrêté 17 décembre 2018	1	1 166,67 €	14 000,00 €	1 680,00 €
						2	1 125,00 €	13 500,00 €	1 620,00 €
						3	1 083,33 €	13 000,00 €	1 560,00 €
A	Médico-sociale- Conseillers socio-éducatifs territoriaux	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 22 décembre 2015	Arrêté du 23 décembre 2015 Arrêté du 23 décembre 2019 (revalorisation des plafonds à	1	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						2	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale - Cadres territoriaux de santé infirmiers	Cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 23 décembre 2019	1	2 125,00 €	25 500,00 €	4 500,00 €
						2	1 700,00 €	20 400,00 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale - Puéricultrices territoriales					1	1 623,33 €	19 480,00 €	3 440,00 €
B	Médico-sociale - Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés du ministère de la défense	Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 23 décembre 2019	2	1 275,00 €	15 300,00 €	2 700,00 €
						1	750,00 €	9 000,00 €	1 230,00 €
B	Médico-sociale - Infirmiers	Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés	Infirmières et Infirmiers des services médicaux des		Arrêté du 31 mai 2016	2	667,50 €	8 010,00 €	1 090,00 €
A	Médico-sociale- Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 3 juin 2015 Arrêté du 23 décembre 2019 (revalorisation des plafonds à	1	1 623,33 €	19 480,00 €	3 440,00 €
						2	1 275,00 €	15 300,00 €	2 700,00 €
C	Médico-sociale- Agents sociaux territoriaux					1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 18 décembre 2015	Arrêté du 20 mai 2014	2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
C	Médico-sociale- Auxiliaires de soins territoriaux					1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale- Auxiliaires de puériculture territoriales	Aides-soignants et agents des services des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)		Arrêté du 20 mai 2014	2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €

CATEGORIE	Filière- Cadre d'emplois	Corps d'Etat de référence (Maj décret du 27 février 2020)	Corps d'équivalence provisoire conformément au décret du 27 février 2020	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP	Arrêté relatif aux montants	Groupes	PLAFONDS REGLEMENTAIRES IFSE		PLAFONDS REGLEMENTAIRES CIA
							Montant brut Maxi mensuel	Montant brut maxi annuel	Montant brut maxi annuel
A	Culture- Conservateur des bibliothèques	Conservateurs de bibliothèques			Arrêté du 14 mai 2018	1	2 833,33 €	34 000,00 €	6 000,00 €
						2	2 620,83 €	31 450,00 €	5 500,00 €
						3	2 479,17 €	29 750,00 €	5 250,00 €
A	Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine					1	2 479,17 €	29 750,00 €	5 250,00 €
A	Culture- Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaires			Arrêté du 14 mai 2018	2	2 266,67 €	27 200,00 €	4 800,00 €
B	territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Bibliothécaires assistants spécialisés			Arrêté du 14 mai 2018	1	1 643,33 €	19 720,00 €	2 280,00 €
						2	1 246,67 €	14 960,00 €	2 040,00 €
C	Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture		Arrêté du 30 décembre 2016	Arrêté du 30 décembre 2016	1	945,00 €	11 340,00 €	1 260,00 €
						2	900,00 €	10 800,00 €	1 200,00 €
B	Sportive- Educateurs des APS territoriaux	Secrétaires administratives des administrations de		Arrêté du 17 décembre 2015	Arrêté du 19 mars 2015	1	1 456,67 €	17 480,00 €	2 380,00 €
						2	1 334,58 €	16 015,00 €	2 185,00 €
						3	1 220,83 €	14 650,00 €	1 995,00 €

ANNEXE N° 02 - Tableau des montants de référence mensuels et annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts de l'IFSE par cadre d'emplois

Catégorie	Filière-cadre d'emploi	Code Groupe	Groupe	Montant maxi IFSE de référence mensuel brut CdC Convergence Garonne	Montant maxi IFSE de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond IFSE réglementaire annuel brut
A	Administrative- Attachés territoriaux	GRA1	DGS/DGA	1 120,00 €	13 440,00 €	36 210,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle et adjoint	896,00 €	10 752,00 €	32 130,00 €
		GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	20 400,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA1	DGS/DGA	1 120,00 €	13 440,00 €	57 120,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle et adjoint	896,00 €	10 752,00 €	49 980,00 €
		GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	46 920,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	42 330,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA2	Direction d'un pôle et adjoint	896,00 €	10 752,00 €	36 210,00 €
		GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	32 130,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	25 500,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle et adjoint	896,00 €	10 752,00 €	14 000,00 €
A	Médico-sociale-Educateurs territoriaux de jeunes enfants	GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	13 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	13 000,00 €
A	Médico-sociale-Conseillers socio-éducatifs territoriaux	GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale -adres territoriaux de santé infirmiers	GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	25 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	20 400,00 €
A	Médico-sociale Puéricultrices territoriales	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	19 480,00 €
		GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	19 480,00 €
A	Médico-sociale-Assistants territoriaux socio-éducatifs	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	304,00 €	3 648,00 €	15 300,00 €
		GRA1	DGS/DGA	1 120,00 €	13 440,00 €	34 000,00 €
A	Culture - Consevateur des bibliothèques	GRA2	Direction d'un pôle	896,00 €	10 752,00 €	31 450,00 €
		GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	29 750,00 €
A	Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	GRA2	Direction d'un pôle et adjoint	896,00 €	10 752,00 €	29 750,00 €
A	Culture-Bibliothécaires territoriaux	GRA3	Chef de service	624,00 €	7 488,00 €	27 200,00 €

Catégorie	Filière-cadre d'emploi	Code Groupe	Groupe	Montant maxi IFSE de référence mensuel brut CdC Convergence Garonne	Montant maxi IFSE de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond IFSE réglementaire annuel brut
B	Administrative-Rédacteurs territoriaux	GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	16 015,00 €
B	Technique-Techniciens territoriaux	GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	16 015,00 €
B	Animation- animateurs territoriaux	GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	16 015,00 €
B	Médico-sociale -Infirmiers territoriaux en soins généraux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	15 300,00 €
		GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	9 000,00 €
B	Médico-sociale -Infirmiers territoriaux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	8 010,00 €
		GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	19 720,00 €
B	Culture-Assistants territoriaux de conservation du	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	14 960,00 €
		GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	17 480,00 €
B	Sportive- Educateurs des APS territoriaux	GRB1	Chef de service	585,00 €	7 020,00 €	17 480,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	435,00 €	5 220,00 €	16 015,00 €

Catégorie	Filière-cadre d'emploi	Code Groupe	Groupe	Montant maxi IFSE de référence mensuel brut CdC Convergence Garonne	Montant maxi IFSE de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond IFSE réglementaire annuel brut
C	Administrative- Adjoints administratifs territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Execution	266,00 €	3 192,00 €	10 800,00 €
C	Technique-Agents de maîtrise territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
C	Technique- Adjoints techniques territoriaux	GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Execution	266,00 €	3 192,00 €	10 800,00 €
C	Animation- Adjoints d'animation territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Execution	266,00 €	3 192,00 €	10 800,00 €
C	Médico-sociale-Agents sociaux territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
C	Médico-sociale-Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	GRC2	Execution	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
C	Médico-sociale-Auxiliaires de soins territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
C	Médico-sociale-Auxiliaires de puériculture territoriales	GRC2	Execution	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
C	Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	GRC1	Chef de service ou de structure	546,00 €	6 552,00 €	11 340,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	406,00 €	4 872,00 €	10 800,00 €
		GRC3	Execution	266,00 €	3 192,00 €	10 800,00 €

ANNEXE N° 03 - Tableau des montants de référence annuels bruts et des montants plafonds annuels bruts du CIA par cadre d'emplois

Catégorie	Filière-cadre d'emplois	Code Groupe	Groupe	Montant maxi CIA de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond CIA réglementaire annuel brut
A	Administrative- Attachés territoriaux	GRA1	DGS/DGA	2 016 €	6 390,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	5 670,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	4 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 600,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA1	DGS/DGA	2 016 €	10 080,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	8 820,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	8 280,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	7 470,00 €
A	Technique-Ingénieurs territoriaux	GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	6 390,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	5 670,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	4 500,00 €
		GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	1 680,00 €
A	Médico-sociale- Educateurs territoriaux de jeunes enfants	GRA3	Chef de service	1 123 €	1 620,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	1 560,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	4 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale-Conseillers socio-éducatifs territoriaux	GRA3	Chef de service	1 123 €	4 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale -adres territoriaux de santé infirmiers	GRA3	Chef de service	1 123 €	4 500,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 600,00 €
A	Médico-sociale Puéricultrices territoriales	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 440,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	3 440,00 €
A	Médico-sociale-Assistants territoriaux socio-éducatifs	GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	2 700,00 €
		GRA1	DGS/DGA	2 016 €	6 000,00 €
A	Culture- Consevateur des bibliothèques	GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	5 500,00 €
		GRA3	Chef de service	1 123 €	5 250,00 €
		GRA4	Chef de structure, chargé de mission	547 €	3 600,00 €
A	Culture-Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	GRA2	Direction d'un pôle	1 613 €	5 250,00 €
A	Culture-Bibliothécaires territoriaux	GRA3	Chef de service	1 123 €	4 800,00 €

Catégorie	Filière-cadre d'emplois	Code Groupe	Groupe	Montant maxi CIA de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond CIA réglementaire annuel brut
B	Administrative- Rédacteurs territoriaux	GRB1	Chef de service	842 €	2 380,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	2 185,00 €
B	Technique-Techniciens territoriaux	GRB1	Chef de service	842 €	2 380,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	2 185,00 €
B	Animation- Animateurs territoriaux	GRB1	Chef de service	842 €	2 380,00 €
		GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	2 185,00 €
B	Médico-sociale -Infirmiers territoriaux en soins généraux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	2 700,00 €
		GRB1	Chef de service	842 €	1 230,00 €
B	Médico-sociale -Infirmiers territoriaux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	1 090,00 €
		GRB1	Chef de service	842 €	2 280,00 €
B	Culture-Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	2 040,00 €
		GRB1	Chef de service	842 €	2 185,00 €
B	Sportive- Educateurs des APS territoriaux	GRB2	Poste avec expertise, direction structure	626 €	1 995,00 €

Catégorie	Filière-cadre d'emplois	Code Groupe	Groupe	Montant maxi CIA de référence annuel brut CdC Convergence Garonne	Montant plafond CIA réglementaire annuel brut
C	Administrative- Adjoints administratifs territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	655 €	1 995,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	487 €	1 260,00 €
		GRC3	Execution	319 €	1 200,00 €
C	Technique-Agents de maîtrise territoriaux	GRC1	Chef de service ou de structure	655 €	1 995,00 €
C	Technique- Adjoints techniques territoriaux	GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	487 €	1 260,00 €
		GRC3	Execution	319 €	1 200,00 €
		GRC1	Chef de service ou de structure	655 €	1 995,00 €
C	Animation- Adjoints d'animation territoriaux	GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	487 €	1 260,00 €
		GRC3	Execution	319 €	1 200,00 €
		GRC1	Chef de service ou de structure	655 €	1 995,00 €
C	Médico-sociale-Agents sociaux territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	655 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale-Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	GRC2	Execution	487 €	1 200,00 €
C	Médico-sociale-Auxiliaires de soins territoriaux	GRC1	Poste avec expertise, animation, instruction	655 €	1 260,00 €
C	Médico-sociale-Auxiliaires de puériculture territoriales	GRC2	Execution	487 €	1 200,00 €
C	Culture - Adjoints territoriaux du patrimoine	GRC1	Chef de service ou de structure	655 €	1 260,00 €
		GRC2	Poste avec expertise, animation, instruction	487 €	1 200,00 €
		GRC3	Execution	319 €	2 380,00 €

ANNEXE N°04 – Montants forfaitaires qui pourront être attribués au titre de l’expertise de régisseur pour les postes identifiés par arrêté de régie

Les montants forfaitaires bruts octroyés aux régisseurs d’avances et de recettes titulaires en fonction de la taille de la régie dont ils sont responsables sont définis dans le tableau ci - dessous. En cas d’intérim du régisseur titulaire, le régisseur suppléant perçoit le montant déterminé pour le titulaire au prorata de la durée de remplacement. La régie doit effectivement fonctionner toute l’année.

Régisseur d'avances Montant moyen mensuel de l'avance	Régisseur de recettes Montant moyen mensuel de l'encaisse	Régisseur avances et recettes Montant moyen mensuel de l'avance et de l'encaisse	Montant mensuel IFSE Régie brut octroyé au titulaire
Jusqu'à 1 220 €/mois	Jusqu'à 1 220 €/mois	Jusqu'à 2 440 €/mois	9 €
De 1 221€ à 3 000 €	De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	9 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	De 3 000 € à 4 600 €	10 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	12 €
De 7 601€ à 12 200€	De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	13 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	17 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	27 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	34 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	46 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-227 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de modifier l'organigramme notamment pour prendre en compte quelques ajustements suivants. Il est proposé de transformer le poste de responsable des collections jeunesse en poste de cheffe adjointe du réseau de lecture publique, pour permettre d'officialiser l'intérim de direction, pendant le congé de formation de la cheffe de service qui a souhaité entreprendre une reconversion professionnelle, corriger les libellés en « cheffe de service d'accompagnement citoyen, chef e de service développement sportif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources humaines en date du 26 novembre 2021 ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'organigramme aux besoins de la collectivité ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOpte les modifications décrites ci-dessus et le nouvel organigramme des services ci-annexé ;

VALIDE la mise en œuvre formelle de cet organigramme, à compter du 01/01/2022 ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

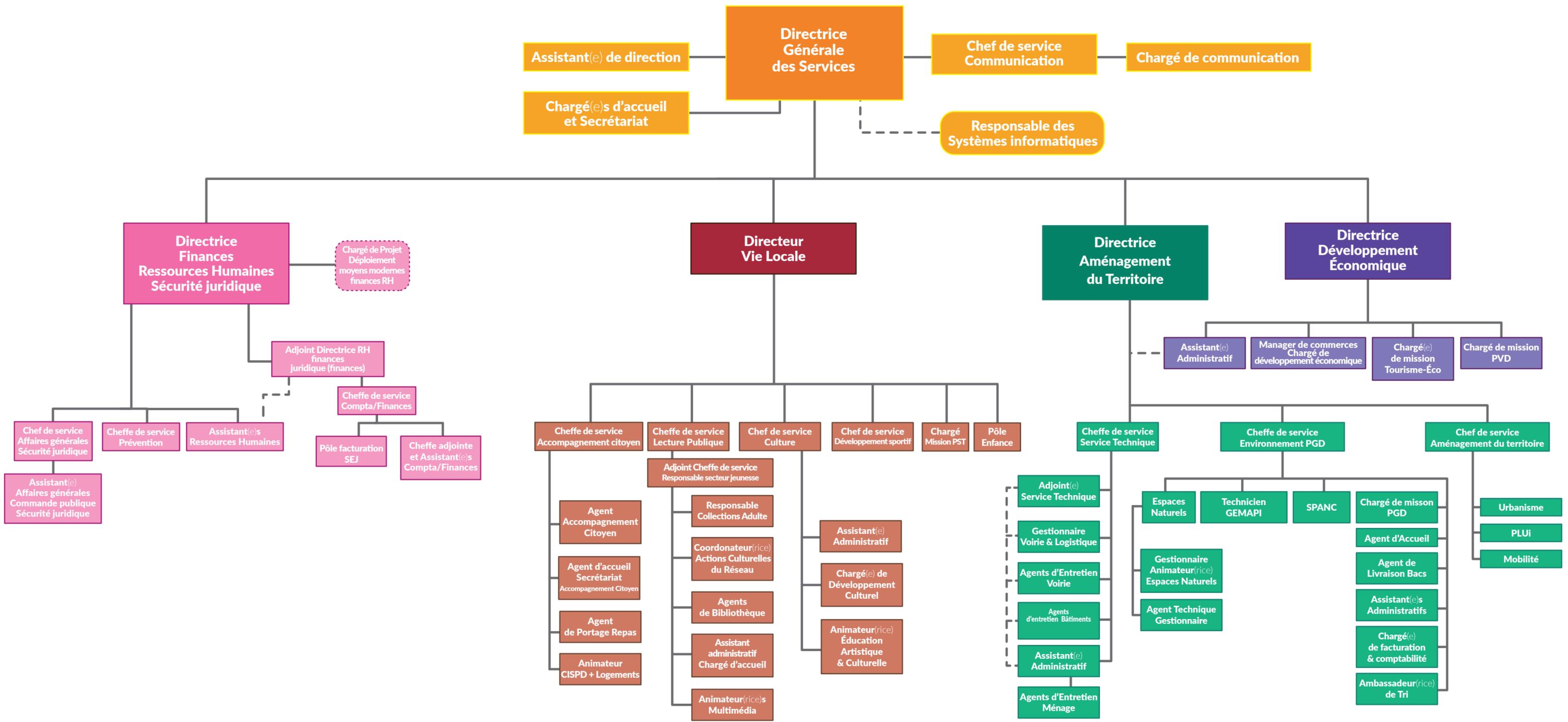
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-228 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de procéder à certaines modifications à l'occasion de mouvements de personnel en interne et en externe.

A chaque mutation, les missions sont examinées, réévaluées au regard notamment d'outils informatiques et techniques qui pourront permettre une amélioration du service rendu aux usagers tout en préservant les conditions de vie au travail.

Il est proposé la suppression :

- D'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à 35 heures, suite à une démission fin octobre 2021,
- D'un poste permanent d'ETAPS principal de première classe à 35 heures suite à un décès en 2020,
- D'un poste non permanent de chargé de projet PLU-i à temps complet, suite à une démission et la création d'un poste de chef de service aménagement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU la réglementation en vigueur ;

VU la délibération n°D2021-202 du conseil communautaire du 24 novembre 2021 portant mise à jour du tableau des emplois effectifs à compter du 1er décembre 2021 ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

VU le tableau des emplois mis à jour au 1er décembre 2021 ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 26 novembre 2021

VU l'avis favorable de la commission Ressources humaines en date du 26 novembre

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains emplois pour faire face aux besoins de la collectivité,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOpte les propositions de modifications ci-dessus expliquées ;

APPROUVE le nouveau tableau des emplois et des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

RAPPELLE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 et suivants.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	DGS	Diriger les services de la CdC	Administrative	A	Directeur général des établissements publics de 20 à 40 000 habitants	28/06/2017	30/06/2017	01/03/2021	T		
1,00	0,00	0,00	35/35	100%	P	Directeur Vie locale		Administrative	A	Attaché territorial		15/07/2021	16/10/2021	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable du CISPD	Animer le CISPD	Administrative	A	Attaché territorial	08/04/2015	01/06/2015	01/06/2015	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef de service affaires générales, commande publique et sécurité juridique	ter un appui juridique au DC	Administrative	A	Attaché territorial	06/04/2016	01/01/2018	15/01/2021	T		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service environnement		Administrative	A	Attaché territorial	19/12/2016	31/12/2016	01/01/2021	CDD 3 ANS		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service aménagement		Administrative	A	Attaché territorial	24/11/2021		01/01/2021	VACANT		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service aménagement		Administrative	A	Attaché principal	24/11/2021		01/01/2021	vACANT		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service aménagement		Technique	A	Ingénieur territorial	24/11/2021		01/01/2021	VACANT		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service aménagement		Technique	A	Ingénieur principal	24/11/2021		01/01/2021	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef de service culture		Administrative	A	Attaché territorial	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Finances - Ressources Humaines -Juridique		Administrative	A	Attaché Principal	15/05/2019	01/06/2019	01/01/2020	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Finances - Ressources Humaines -Juridique		Administrative	A	Attaché hors classe	13/10/2021			T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Aménagement et Développement Durable		Administrative	A	Attaché territorial	15/05/2019	01/06/2019	01/06/2019	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service comptabilité/ finances		Administrative	A	Attaché territorial	10/07/2019	15/07/2019	15/07/2019	T		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Chargé de Développement Economie et Tourisme		Administrative	A	Attaché territorial	18/12/2019	01/01/2020	01/01/2020	CDD 3 ANS		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Directeur(trice) Développement Economique		Administrative	A	Attaché territorial	04/03/2020	04/03/2020	01/06/2020	CDD 3 ANS		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Chef du Service Petite enfance		Administrative	A	Attaché territorial	01/10/2020	01/10/2021	01/10/2021	CDI		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Coordinateur PST		Administrative	A	Attaché territorial	30/09/2003	26/10/2004	26/10/2010	CDI		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Manager de commerces - chargé de mission économie		Administrative	A	Attaché territorial	15/05/2019	15/07/2021	01/03/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Adjoint Directrice RH-Finances		Administrative	B	Rédacteur principal de première classe	31/03/2010	15/09/2021	01/12/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Adjoint Directrice RH-Finances		Administrative	A	Attaché territorial	24/11/2021	01/12/2021	01/12/2021	T		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service Pôle accompagnement citoyen		Administrative	B A	Rédacteur territorial Assistant socio-éducatif	25/11/2013		31/12/2013	vacant		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistant(e) Juridique et Marchés Publics		Administrative	B C2-C3	Cadre d'emploi des Rédacteurs ou des Adjoints administratifs Territoriaux Adjoint administratif principal de 2ème classe	15/05/2019	01/06/2019	01/07/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	Vacant	P	Cheffe service Prévention		Administrative	C3	Adjoint Administratif Principal 1° Classe	28/09/2016	01/10/2016	01/12/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	50%	P	Assistante administrative-gestionnaire RH/paie-carrière		Administrative	C3	Adjoint Administratif Principal 1° classe	13/09/2017	01/10/2017	01/05/2018	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Chargé d'urbanisme /instructrice ADS		Administrative	C3	Adjoint Administratif Principal 1° classe	13/10/2021			VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef de service communication		Administrative	C2	Adjoint Administratif Principal 2° classe	28/09/2016	01/10/2016	01/10/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistant administratif-chargée accueil -réseau lecture publique		Administrative	C2	Adjoint Administratif Principal 2° classe	17/10/2011	01/01/2021	01/11/2011	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable facturation comptabilité PGD		Administrative	C2	Adjoint Administratif Principal 2° classe	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable adjointe exécution Finances		Administrative	C2	Adjoint Administratif Principal 2° classe	13/12/2017	01/01/2018	01/01/2018	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante DGS- élus-COMEX		Administrative	C2	Adjoint principal de 2ème classe	24/10/2018	01/11/2018	01/12/2018	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante finances		Administrative	C2	Adjoint administratif principal 2ème classe	17/05/2017	26/06/2017	Vacant	Vacant		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative culture		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	20/02/2014	01/01/2021	28/02/2014	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante finances// assistant polyvalent Pôle ressources		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	21/10/2013	01/12/2013	01/09/2021	S		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative action sociale - portage repas		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/09/2017	01/10/2017	05/12/2017	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative culture		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	70%	P	Assistante administrative PGD		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/09/2017	01/10/2017	05/12/2017	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent d'accueil		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	25/11/2013	01/12/2013	01/12/2013	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-gestionnaire RH/paie-carrrière		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	30/09/2003		04/03/2009	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistant administratif - pôle Dev-Eco et pôle Env.		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	11/10/2017	01/11/2017	01/02/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistant communication		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/12/2017	01/01/2018	01/01/2018	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante finances		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	13/09/2017	01/10/2017	01/04/2018	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chargé d'Accueil - Service Gestion et protection des déchets		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	11/10/2017	01/11/2017	01/12/2020	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	80%	P	Chargé d'accueil - courrier -Siège administratif		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019	01/05/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-gestionnaire RH/paie-carrrière		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019	01/07/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative ST		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019	01/07/2019	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative - Service Gestion et protection des déchets		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	10/04/2019	01/05/2019	Vacant	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-gestionnaire RH/paie-carrrière		Administrative	C2	Adjoint administratif principal 2ème classe	16/09/2020	16/09/2020	16/03/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-Finances -facturation		Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistante administrative-Finances -facturation		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	p	Assistante administrative-secrétariat pôle enfance		Administrative	C1	Adjoint administratif territorial	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef(fe) des Services techniques		Technique	A	Ingénieur territorial	10/07/2019	15/07/2019	15/07/2019	T		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1.00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Technicien GEMAPI		Technique	B	Technicien Territorial -	20/02/2019	01/03/2019	01/03/2019	CDD 3 ANS		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Gestionnaire responsable voirie et logistique		Technique	C1	Agent de Maîtrise	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1.00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Adjoint services techniques		Technique	C1	Agent de Maîtrise	13/12/2017	01/01/2018	01/11/2021	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique		Technique	C3	Adjoint Technique Principal 1ère Classe		15/07/2021		T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique ocabelou		Technique	C2	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	28/12/2015	15/07/2021	31/12/2015	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent portage repas		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	04/11/2015	01/01/2016	01/01/2018	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent portage repas		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	20/11/2013	01/12/2013	01/12/2013	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent entretien voirie		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	22/11/2012	01/01/2013	01/06/2013	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	ambassadeur tri		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	18/12/2013	01/01/2014	01/01/2014	T		
0.61	0,61	0,00	21,50/35°	100%	P	Agent portage repas		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	08/04/2015	01/06/2015	01/06/2015	T		
0.57	0,57	0,00	20/35°	100%	P	Agent entretien		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	23/05/2003		01/03/2008	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique ocabelou		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	10/07/2003		15/08/2003	T		
0.80	0,80	0,00	28/35°	100%	P	Agent portage repas		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	16/09/2020	16/09/2020	01/09/2020	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	15/04/2005		01/08/2005	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent technique		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	01/11/2007	07-47	01/11/2015	T		
0.60	0,60	0,00	21/35°	100%	P	Agent technique		Technique	C1	Adjoint Technique Territorial	17/05/2017	26/06/2017	01/07/2017	T		
0.29	0,29	1,00	10/35°	100%	P	Régisseur son		Technique	C2	Adjoint Technique Territorial	16/12/2020	01/01/2021	01/02/2021	C		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directrice MA Ocabelou		Médico-sociale	A	Cadre de santé 2ème classe	CIVU		01/01/2016	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice RAM		Médico-sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants	24/09/2014	01/01/2021	01/10/2014	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Educatrice jeunes enfants - Directrice Adjointe Ocabelou		Médico-sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants	15/04/2005	01/01/2021	01/07/2005	T		
1.00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Educatrice jeunes enfants Ocabelou		Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	01/09/2020	01/09/2020	01/09/2020	CDD 3 ans		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou		Médico-sociale	C2	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	23/07/2013	18/03/2013	01/01/2013	T		
1.00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou		Médico-sociale	C2	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	23/07/2013	01/01/2013	01/03/2020	T		
0.80	0,80	0,00	28/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou		Médico-sociale	C2	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	23/07/2013	31/07/2013	01/08/2013	T		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	AP Crèche ocabelou		Médico-sociale	C2	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	19/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice RAM		Médico-sociale	A	Assistant socio-éducatif	11/10/2017	01/11/2017	19/03/2018	T		
1,00	0,00	0,00	35/35	100%	P	AP Crèche ocabelou		Médico-sociale	C2	Auxiliaire de puériculture ppl 1er classe	15/07/2021			VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Coordinateur Jeunesse		Animation	B2	Animateur principal 2ème classe	08/10/2015	01/11/2015	01/11/2015	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Coordinateur périscolaire éducatif		Animation	B2	Animateur principal 1ère classe	13/10/2021		01/12/2021	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Cheffe de service jeunesse		Animation	B2	Animateur principal 2ème classe principal 1ère classe	19/12/2016	01/01/2021	31/12/2016	vacant		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice RAM		Animation	B1	Animateur territorial	20/02/2019	01/03/2019	01/05/2020	T		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Coordonnateur.trice des animations culturelles RLP		Animation	B1	Animateur territorial	20/01/2011	01/02/2011	01/09/2020	VACANT		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Coordonnateur.trice des animations culturelles RLP		culturelle	B1	Assistant du patrimoine	24/11/2021	01/12/2021		VACANT		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Coordonnateur.trice des animations culturelles RLP		Administrative	B1	Rédacteur territorial	24/11/2021	01/12/2021		VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Coordinateur petite enfance		Animation	B1	Animateur territorial	17/05/2017	26/06/2017	01/07/2017	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef(fe) de service Animation		Animation	B	Cadre d'emploi des animateurs Animateur	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable administrative - Pôle enfance -jeunesse		Animation Administrative	C2	Adjoint animation - Adjoint d'animation principal de 2ème classe - Adjoint administratif - Adjoint ppal 2ème classe	26/09/2012	16/09/2020	01/07/2012	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur multi-sites		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur multi-sites		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	1000%	P	Directeur multi-sites		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites		Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	S		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites		Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	S		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites		Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	S		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur adjoint multi-sites		Animation	C1	Adjoint territorial d'animation	16/09/2020	16/09/2020	01/01/2021	S		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Assistant Pôle Social et Familial		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	25/07/2013		01/07/2013	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent auprès d'enfants		Animation	C1	Adjoint d'animation territorial	10/07/2019	15/07/2019	01/09/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	22/12/2014		31/12/2014	T	SUPPRESSION	01/01/2022
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C2	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	22/12/2014		31/12/2004	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur sportif écoles et accueils de loisirs		Animation	C1	Adjoint d'animation territorial	09/03/2012	19/03/2012	01/04/2012	T		
0,91	0,91	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice en Accueil de loisirs		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	16/09/2020	16/09/2020	16/09/2020	T		
0,46	0,46	0,00	16/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	01/09/2014		01/11/2014	T		
0,46	0,46	0,00	16/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	01/09/2014		01/11/2014	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent de crèche Ocabelou		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	02/05/2016		01/03/2021	T		
0,80	0,80	0,00	28/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	31/08/2016		01/09/2015	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur CISPD		Animation	B	Animateurs territoriaux	19/12/2016		15/12/2021	T		
0,29	0,29	0,00	5/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	26/06/2012		01/12/2014	T		
1,00	1,00	0,00	32/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	19/10/2009		05/03/2012	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	14/09/2006		01/09/2008	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directeur (trice) PLAJ		Animation	B C1-C2-C3	Cadre emplois animateurs + adjoints animation Animateur principal 2ème classe Adjoint d'Animation territorial	21/01/2004	01/01/2021	06/11/2018	T		
0,89	0,89	0,00	31/35°	100%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	15/12/2008		07/01/2009	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	80%	P	Animatrice périscolaire, extrascolaire, APS		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	14/09/2006		12/07/2005	VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur Espace Naturel		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	27/06/2018	01/09/2018	01/09/2018	T		
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent auprès d'enfants, ALSH		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	26/09/2018	01/10/2018	01/11/2018	VACANT		
1,00	0,00	1,00	35/35	100%	P	Animateur PLAJ		Animation	C1	Adjoint d'Animation territorial	16/12/2020	01/01/2021	01/07/2021	CDD 1 an		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
1,00	1,00	0,00	35/35	100%	P	Animateur PLAJ		Animation	C1	Adjoint d'Animation territoriale	21/01/2004		06/11/2018	T		
1,00	0,00	1,00	35/35°	100%	P	Chargé mission sports		sportive	B2	Educateur APS principal 1ère classe	18/12/2019	01/01/2020	Vacant	VACANT	SUPPRESSION	01/01/2022
1,00	0,00	0,00	35/35°	100%	P	Chef de service Développement sportif		sportive	B1	Educateur APS	24/11/2021	01/12/2021		VACANT		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur sportif		sportive	B1	Educateur APS	18/12/2019	01/01/2020	01/01/2020	T		
0,20	0,20	0,00	7/35°	100%	P	Agent de portage de repas		sociale	C2	Agent social Territorial C2	19/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	DGS		culturelle	A	Conservateur territorial de bibliothèques	10/07/2019	15/07/2019	01/09/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Directrice RLP		culturelle	A	Bibliothécaire	19/02/2009	01/04/2009	24/09/2009	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable collections jeunesse		culturelle	B3	Assistant de conservation principal 1ère classe	24/09/2014	01/10/2014	01/10/2014	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Responsable collections adultes		culturelle	B2	Assistant de conservation principal 2ème classe	23/09/2010	01/10/2010	01/02/2021	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent de bibliothèque		culturelle	C2	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	28/09/2016	01/10/2016	01/10/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur multi media		culturelle	C2	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	28/09/2016	01/10/2016	01/11/2016	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent bibliothèque		culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	30/06/2010	01/07/2010	01/07/2010	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent bibliothèque		culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	20/01/2011	01/02/2011	08/02/2019	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Agent bibliothèque		culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	09/03/2012	01/04/2012	01/10/2020	T		
1,00	1,00	0,00	35/35°	100%	P	Animateur multimédia		culturelle	C1	Adjoint du Patrimoine territorial	09/03/2012	01/04/2012	01/07/2015	T		
127,67	95,67	11,00														
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,47	0,00	0,47	16,61/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,33	0,00	0,33	11,71/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,25	0,00	0,25	8,77/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,25	0,00	0,25	8,77/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		
0,25	0,00	0,25	8,77/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Est		Animation	C1	Adjoint animation territoriale	07/07/2021			C		

ETP créé	ETP pourvus Titulaires	ETP pourvus contractuels	Durée hebdo du poste	Durée travail	Emplois	Emplois	Missions	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois-Grades	Date Délibération création	Date Modification	Date d'Intégration	Statut	Changement proposé	Date d'effet
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,49	0,00	0,49	17/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,41	0,00	0,41	14,47/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,42	0,00	0,42	14,65/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
0,28	0,00	0,28	9,90/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	13/10/2021			C		
0,16	0,00	0,16	5,50/35°	100%	P	Animateur ALSH Pôle Sud		Animation	C1	Adjoint animation territorial	07/07/2021			C		
22,75	0,00	22,75	0,00													
150,42	95,67	33,75	0,00													

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-229 : MARCHÉ PUBLIC : GROUPEMENT DE REVENTE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la mutualisation de la revente des matériaux recyclables permettant la massification des tonnages dans le but de conduire à de meilleurs prix de reprise.

Le groupement de revente permet à chaque collectivité d'y adhérer pour tout ou partie des matériaux recyclables. Il est constitué du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est constitué entre les membres suivants :

- La Communauté de Communes de Montesquieu ;
- L'USTOM (Union des Syndicats de traitements des Ordures Ménagères)
- La Communauté de Communes de Jalle Eaux Bourde
- La Communauté de Communes Convergence-Garonne,

Le coordinateur du groupement est l'USTOM.

Il est prévu de constituer une Commission d'Attribution (1 membre + 1 suppléant par collectivité adhérente) dont les membres sont élus parmi les délégués de chaque adhérent au groupement.

Le Président propose que soit désigné :

- Comme titulaire : Mylène DOREAU
- Comme suppléant : François DAURAT

Les crédits nécessaires aux frais de fonctionnement du groupement de revente représentent un montant de 4 000 € TTC annuels. Ces 4 000 € seront proratisés entre les collectivités en fonction de leur population INSEE.

La part de financement de la communauté de communes est estimée à 871 euros qui seront versés à l'USTOM.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de prévention et gestion des déchets

CONSIDÉRANT la proposition de groupement de commande pour la revente des matériaux recyclables

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce groupement de commande pour la communauté de communes

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive du groupement

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un élu titulaire et un élu suppléant pour le groupement

CONSIDÉRANT que le Président propose que soit désigné à cet effet :

- Comme titulaire : Mylène DOREAU
- Comme suppléant : François DAURAT

CONSIDÉRANT l'absence d'autre candidature

Ayant entendu les explications de Madame la Vice-Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commande pour la revente des matériaux recyclables

DESIGNE les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement :

- Comme titulaire : Mylène DOREAU
- Comme suppléant : François DAURAT

APPROUVE la convention constitutive du groupement ci-annexée.

APPROUVE la participation annuelle de la communauté de communes aux frais de fonctionnement du groupement de revente à hauteur de 871 euros qui seront versés à l'USTOM.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPE
DE REVENTE DES MATERIAUX RECYCLABLES
Années 2022-2023-2024**

Entre les soussignés,

La Communauté de Communes de Montesquieu,
représentée par son Président, Monsieur Bernard FATH, domiciliée 1 allée Jean Rostand, 33650 MARTILLAC,
Et

La Communauté de Communes Convergence-Garonne, représentée par son Président, Monsieur Jocelyn
DORE, domiciliée 12 rue du Maréchal Leclerc-Hauteclocque, 33720 PODENSAC

Et

L'USTOM (Union des Syndicats de traitements des Ordures Ménagères), représentée par son Président,
Monsieur Christian MALANDIT-SALLAUD, domicilié 3 Pièce de l'Eglise – Route de Eynesse, 33890 PESSAC
SUR DORDOGNE

Et

La Communauté de Communes de Jalle Eaux Bourde, représentée par son Président , Monsieur Pierre
DUCOUT, domiciliée 2 avenue du Baron Haussmann , 33610 CESTAS

est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de reventes permettant aux signataires
d'engager une consultation commune pour la revente de tout ou partie des matériaux recyclables issus des
collectes sélectives.

Cette convention définit les rôles, les obligations de chaque membre et fixe les modalités de fonctionnement
du groupement pour la préparation, la passation et l'exécution de la consultation et des contrats.

Cette consultation sera établie sur la forme d'une consultation allotie (lots par types de matériau et par
conditionnement).

Les différents lots seront attribués par la Commission d'Attribution pour chaque membre et feront l'objet
d'autant de contrats que nécessaires qui seront conclus par chaque membre du groupement pour chaque
matériau qui le concerne.

La présente convention prend effet à compter de sa notification à tous les membres du groupement de
revente.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Elle est effective du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le périmètre des matériaux intégré par chaque collectivité est fixé dans le cahier des charges de la
consultation annuelle joint à la présente convention.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Un comité de suivi, composé des membres des collectivités adhérentes (élus et techniciens y participent autant que de besoin) est mis en place. Il se réunit régulièrement afin de valider les étapes de la procédure et notamment :

- il donne son avis sur le dossier de consultation des entreprises ;
- il participe à l'analyse des offres afin de donner un avis consultatif lors du choix des repreneurs pour chaque membre.

Ce comité peut également se réunir pour tout point relatif au déroulement et au fonctionnement du groupement.

Chacune des parties à la présente convention s'engage à transmettre au Coordonnateur, toute information relative au marché dont elle aurait connaissance, toute demande d'information dont elle serait saisie, ainsi que tout document utile au bon déroulement du marché.

En cas de demande d'informations, le Coordonnateur s'engage à y apporter des réponses concertées. La mission spécifique du Coordonnateur donne lieu à une rémunération de participation aux frais de gestion : le coût de gestion est fixé à 4 000 € par an, quelque soit le nombre de collectivités adhérentes et de matériaux concernés. Cette somme est proratisée entre les signataires de la présente convention selon leur « population municipale légale » publiée par l'Insee au 1er janvier 2020 pour la partie du territoire où ils exercent la compétence excepté le coordonnateur.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur l'évaluation de leurs apports en matériaux préalablement au lancement de la procédure de consultation ;
- de participer à la préparation de la consultation ;
- de participer à l'analyse technique des offres ;
- de procéder à la signature, et à la notification de leur(s) contrat(s) pour la partie qui les concerne ;
- d'assurer la bonne exécution des contrats, conformément à leurs besoins préalablement émis.

Chaque membre s'engage à inscrire aux budgets les frais et participations liés au fonctionnement du groupement.

ARTICLE 5 : LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU GROUPEMENT

La Commission d'Attribution du groupement est l'organe qui procède au choix des titulaires de chaque contrat à attribuer.

La Commission d'Attribution du groupement est composée d'un titulaire et d'un suppléant par collectivité adhérente au groupement. Ces derniers seront élus par les Assemblées délibérantes de chaque collectivité.

La Commission d'Attribution du groupement est présidée par le représentant du Coordonnateur (le Président de la CAO du Coordonnateur ou son représentant).

Le Président de la Commission d'Attribution du groupement peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci seront alors convoquées et pourront participer avec voix consultative aux réunions de la Commission.

La Commission peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Les comptables des membres du groupement, et un représentant du directeur départemental de la protection des populations pourront être invités à participer aux réunions de la Commission, avec voix consultative. Leurs éventuelles observations seront alors consignées au procès-verbal de la Commission.

Les membres du groupement ne peuvent pas remettre en cause le choix opéré par la Commission d'Attribution du groupement.

ARTICLE 6 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT ET MISSIONS

L'USTOM est désigné Coordonnateur du groupement.

A ce titre, il se chargera de procéder, dans le respect de la réglementation, et de manière concertée avec les autres membres du groupement à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Il est chargé d'engager la consultation pour les membres signataires et, pour se faire, réalise les opérations suivantes :

- élaboration du dossier de consultation des entreprises, en collaboration avec les autres membres,
- opérations de publicités nécessaires pour la consultation,
- dématérialisation des dossiers de consultation et de la procédure,
- gestion de l'information des candidats en cours de consultation (réponses aux questions des candidats, demandes de précisions) de manière concertée avec les autres membres du groupement,
- réception des offres,
- convocation de la Commission d'Attribution du groupement,
- rédaction du rapport d'analyse des offres,
- rédaction des procès verbaux de la commission.

ARTICLE 7 : SIGNATURE ET EXECUTION DES CONTRATS

Le Coordonnateur transmet à chaque membre le procès-verbal de la commission. Chaque membre signe le(s) contrat(s) pour la partie qui le concerne. Il procède, par la suite, à la notification du (des) contrat(s) au(x) prestataire(s) retenu(s).

Chaque membre exécute son (ses) contrat(s) et en assure le suivi. Il s'engage à transmettre au Coordonnateur tous les éléments nécessaires au suivi technique de la prestation (tonnage, problèmes rencontrés, évolutions, etc.).

ARTICLE 8 : CLAUSE PARTICULIERE

Si, en raison de l'objet particulier de la consultation, un ou plusieurs membres du groupement ne peut pas obtenir la revente de ses matériaux selon le mode le plus économique (limite de tonnes repris sur la meilleure offre par exemple), la perte de recettes qui en résulte fait l'objet d'une nouvelle répartition annuelle afin de maintenir un niveau de recettes à la tonne identique pour chacun et pour chaque matériau concerné.

Le tonnage qui ne pourrait être revendu vers la solution la mieux-disante sera affecté par la Commission vers une autre solution de reprise.

Dans ce cas, l'intérêt économique du groupement prévaudra dans la répartition des tonnages (désignation de tel ou tel membre).

ARTICLE 9 : AVENANT A LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est réglée par avenant, et doit être approuvée par l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement.

L'avenant prend effet après sa notification aux différents membres.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable.

Avant toute procédure contentieuse, il sera fait appel à la mission de conciliation.

Fait le2021,

à Martillac

Pour la Communauté de Communes
de Montesquieu,
son Président Bernard FATH

Pour la Communauté de Communes
Convergence-Garonne,
son Président Jocelyn DORE

Pour l'USTOM,
son Président Christian MALANDIT-SALLAUD

Pour la Communauté de Communes
de Jalle Eaux Bourde,
son Président Pierre DUCOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-230 : MARCHÉ PUBLIC : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉ D'ASSURANCES

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée afin de renouveler les contrats d'assurances de la collectivité à compter du 1er janvier 2022.

L'appel d'offres était décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires

En ce qui concerne le Lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes » la collectivité n'a pas reçu d'offre dans le délai imparti.

En ce qui concerne le lot 2 à 6, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2021 a retenu les offres suivantes comme étant les plus avantageuses économiquement :

- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes à la société SMACL
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes à la société PILLIOT / GREAT LAKES
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité à la société SMACL
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus à la société SMACL
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires à la société SOFAXIS / CNP

Il convient donc désormais d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés avec les sociétés retenues.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L 2124-2

VU la procédure d'appel d'offres lancée pour le marché n°202121 « Assurances de la communauté de communes »

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2021

CONSIDERANT le rapport d'analyse ci-annexé,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président, dans les conditions prévues à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, à conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes de la collectivité pour une durée maximum de 4 ans.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 2 « assurance des responsabilités et des risques annexes » avec la société SMACL, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 5 843,47 euros HT soit 7012,16 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 3 « assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » avec la société PILLIOT / GREAT LAKES, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 7 096,46 euros HT soit 8515,75 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 4 « assurance de la protection juridique de la collectivité » avec la société SMACL, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 2 646 euros HT soit 3175,20 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 5 « assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » avec la SMACL, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 618,71 euros HT soit 742,45 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 6 « assurance des prestations statutaires » avec la société SOFAXIS / CN, d'une durée maximum de 4 ans, pour un montant annuel de 48 947,75 euros HT soit 58 737,30 euros TTC

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200069581-20211215-D2021_230-AR



COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCES

ANALYSE DES REPONSES DES CANDIDATS

DECEMBRE 2021

RAPPEL DES ELEMENTS GENERAUX DE LA CONSULTATION

➔ PROCEDURE

La consultation est effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

➔ LOTS CONCERNES

La procédure est allotie conformément aux dispositions du code de la commande publique en 6 lots distincts à savoir :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

Lot 6 : assurance des prestations statutaires

Classification CPV – Objet principal : 66512000-2

Chaque lot peut être attribué à un prestataire unique ou à un groupement conjoint avec mandataire dans les conditions prévues aux dispositions du code de la commande publique.

Les candidats pouvaient présenter une offre pour chacun des lots et être attributaires de plusieurs lots.

Le dossier de consultation comporte une solution de base, des solutions alternatives et des prestations supplémentaires éventuelles : Les candidats doivent répondre impérativement à la solution de base, aux solutions alternatives et aux prestations supplémentaires éventuelles : à défaut leur offre serait considérée comme irrégulière.

➔ PUBLICITE

Effectuée conformément aux dispositions du code de la commande publique.

➔ DUREE DES MARCHES / PREAVIS

Durée : **4 ans** avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties
(code des assurances)

Préavis : **6 mois**

➔ CANDIDATS AYANT DEPOSE UNE OFFRE

Lot 1 : Dommages aux biens

LOT INFRUCTUEUX

Lot 2 : Responsabilité civile

PNAS

SMACL

Lot 3 : Véhicules à moteur

PILLIOT

GROUPAMA

SMACL

Lot 4 : Protection juridique de la collectivité

PILLIOT

SMACL

Lot 5 : Protection fonctionnelle des agents et des Elus

PILLIOT

SMACL

Lot 6 : Prestations statutaires

SOFAXIS

SIACI ST HONORE



L'analyse des offres a été effectuée sur la base des candidats recensés ci-dessus / qu'il convient à la collectivité de confirmer / le tableau des plis des candidatures a été confirmé par la collectivité le 30/11/21

➔ OFFRES DES CANDIDATS

Les candidatures de l'ensemble des sociétés sont complètes et conformes

➔ PIECES FOURNIES AUX CANDIDATS (DOSSIER DE CONSULTATION)

- Le règlement de la consultation commun à l'ensemble des lots
- L'inventaire des risques et la sinistralité
- Les conditions générales de la garantie
- Le cahier des clauses techniques particulières (conditions particulières de la garantie)
- Le cahier des clauses administratives particulières
- L'acte d'engagement

PRESENTATION DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le contenu des offres a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation. L'application de ces critères permet de déterminer « l'offre économiquement la plus avantageuse » selon les dispositions du code de la commande publique.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

➔ 1 - Valeur technique de l'offre (notée sur 25 points)

Valeur technique notée sur 25 points (adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres).

➔ 2 - Prix (notés sur 25 points)

Le candidat le moins disant se verra attribuer la note maximale (25), la notation obtenue se fait sur la base d'une règle de trois avec pour référence le tarif le moins élevé :

➔ 3 - Assistance technique (service après-vente noté sur 25 points en fonction de l'annexe jointe à l'acte d'engagement)

Assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres...). Ce critère ne concerne que le lot prestations statutaires.

La notation a été effectuée de la manière suivante : $Note = (note\ du\ candidat / 25) \times$ coefficient pondérateur

Pour les lots N°1 à 5 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot N°6 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30
2- Prix	40
3- Assistance technique	30

Valeur technique : Pour l'ensemble des lots, les échelles de notation des sous-critères seront les suivantes :

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Éloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : se rapprochant
Entre 5 et 6 : différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : éloignée
Entre 1 et 2 : très éloignée

Assistance technique : pour le lot prestations statutaires, les échelles de notation des sous-critères seront les suivantes :

Grille de notation sur 5
5 : Très bien
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Moyen
1 : Insuffisant

Grille de notation sur 10
10 : Très bien
Entre 7 et 9 : Bien
Entre 5 et 6 : Assez bien
Entre 3 et 4 : Moyen
Entre 1 et 2 : Insuffisant

Le jugement est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

En application de l'article R. 2143-2 du code de la commande publique les candidatures arrivées hors délai sont éliminées.

L'acheteur vérifie que les offres qui n'ont pas été éliminées en application des articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique sont régulières, acceptables et appropriées.

En application de l'article 2152-1 du code de la commande publique les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

En application de l'article R 2152-2 l'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne pourra avoir pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles.

Les offres devront être compatibles aux prescriptions des cahiers des clauses techniques et administratives particulières. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues articles R. 2152-6 à R. 2152-8 et R. 2152-11 à R. 2152-12 du Code de la Commande Publique, sur la base des critères ci-dessus énoncés et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Le jugement s'effectuera par lot.

Les offres seront classées par ordre décroissant d'importance selon les critères exprimés ci-dessus et leur pondération, la mieux classée sera retenue.

ELEMENTS DU CHOIX

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 points est considéré comme étant celui présentant l'offre « économiquement la plus avantageuse »

ANALYSE DU LOT N° 1

ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES

SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : **GROUPAMA**
- Franchises :
 - Incendie : **600 €**
 - Vol vandalisme : **200 €**
 - Dégâts des eaux : **600 €**
 - Bris de glaces : **300 €**
 - Evènements naturels : **600 €**
- Prime TTC : **5 367, 51 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Assiette : **9 918 ou 9 535 M²** Superficie totale développée de l'ensemble du patrimoine tel que présenté au dossier de consultation
- Garantie informatique pour un capital au premier risque de **125 000 €**
- Garantie bris de machine pour un capital au premier risque de **20 000 €**
- Garantie expositions temporaires pour un capital annuel de **37 000 €**

- **Franchises demandées :**

	SOLUTION DE BASE	SOLUTION ALTERNATIVE N°1
Franchise incendie, évènements naturels	600 €	1 500 €
Franchise autres évènements	600 €	1 500 €
Bris de glaces	200 €	200 €
Vol des clés		
Vol en coffres		
Transport de fonds		
Contenu congélateurs		
Tous risques informatique – bris de machine		
Tous risques exposition		
Structures légères	1 000 €	1 000 €
Catastrophes naturelles	Franchise légale	Franchise légale
Tous risques sauf	10 000 €	10 000 €
Effondrement	10 000 €	10 000 €
Evènements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles	10 000 €	10 000 €
Tous risques objets manifestations	3 000 €	3 000 €
Dispositions diverses	3 000 €	3 000 €
Actes de vandalisme sur biens extérieurs -		
Choc des véhicules non identifiés		
	1 000 €	1 000 €

REPONSES

- **LOT INFRUCTUEUX**

➔ Conclusion pour le Lot 1 – « Dommages Aux Biens » :

Suite à l'absence de réponses pour ce lot, il est suggéré à la collectivité d'entreprendre sans retard une consultation directe et sans mise en concurrence préalable des assureurs, comme le permet le Code de la commande publique

Ainsi, il est possible d'envoyer le DCE directement aux assureurs et de leur demander un tarif sur la base des documents envoyés.

ANALYSE DU LOT N° 2

ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES

SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : **GROUPAMA**
- Franchises : **Néant**
- Prime TTC : **7 552,19 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Assiette : **3 884 950 €** **Masse salariale brute (Hors charges patronales)**

Demande de la Collectivité :

Garantie de la Responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « **TOUS RISQUES SAUF** », prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable

- Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 : **Risques environnementaux**
 ⇒ Garantie proposée **dans la limite de 1 500 000 €** par sinistre et par année d'assurance

- Franchises demandées :

	SOLUTION DE BASE
Responsabilité civile :	
Dommages corporels	Néant
Dommages matériels et immatériels	Néant
Biens confiés - RC dépositaire	200 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	50 €
PSE n°1 : risques environnementaux	10 000 €

REPONSES

- **SMACL**
- **CABINET PNAS / AREAS**

⇒ **Attention :**

Il est proposé de déclarer **l'offre du Cabinet PNAS irrégulière**, le Candidat **ne répondant pas à la prestation supplémentaire** éventuelle « atteintes à l'environnement » contrairement aux dispositions du règlement de consultation qui dispose : « ... *Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète. L'entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles dans les différents lots concernés. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.* »

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

Franchise : Dommages corporels : Néant
Dommages matériels et immatériels : Néant

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX HT PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	0,1450%	Valeur technique	23	50,60	72,59	1
	6 140,16 €	Prix	12,21	21,99		
PNAS / AREAS	0,0800%	Valeur technique				
	4 320,18 €	Prix				

➔ **SMACL** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base

Franchise : Dommages corporels : Néant

Dommages matériels et immatériels : Néant

Prestation supplémentaire éventuelle n°1

Risques environnementaux – franchise : 10 000 €

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX HT PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	7 012,16 €	Valeur technique	22	48,40	93,40	1
		Prix	25,00	45,00		
PNAS / AREAS	Pas de Prix	Valeur technique				
		Prix				

➔ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

➔ Montant de la prestation supplémentaire

Prestation supplémentaire n°1 : Risques environnementaux	
CANDIDATS	PRIME TTC
SMACL	872,00 €
PNAS / AREAS	le candidat ne donne pas de prix pour la PSE 1 "RCAE"

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique ➔ adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Structure du contrat (5 points)
Etendue des garanties (10 points)
Montant des garanties (5 points)
Franchise (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 55)

➔ OBSERVATIONS SUR LES OFFRES

Le tableau ci-dessous fait apparaître les réserves émises par chaque candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

SMACL	PNAS / AREAS
1 - VALEUR TECHNIQUE	1 – VALEUR TECHNIQUE
<p><u>STRUCTURE DU CONTRAT</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>STRUCTURE DU CONTRAT</u> : Notation : 0/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 9/10</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion de la responsabilité des organisateurs de manifestations sportives mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre pour les dommages directement consécutifs à la compétition elle-même. Reste toutefois garantie la responsabilité des organisateurs de rallyes dits touristiques, les parcours de liaison entre les étapes d'une manifestation sportive ou de concentration lorsque l'élément de vitesse n'est pas prépondérant. Exclusion des dommages consécutifs à la transgression volontaire des règles d'aménagement et d'urbanisme telles qu'elles ont été définies par les dispositions relatives à l'aménagement et à la protection du littoral 	<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 0/10</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit.</p> <p><u>Responsabilité civile</u></p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sont exclus les dommages causés par l'amiante, les moisissures toxiques et par les champs et ondes électromagnétiques. Sont exclus les dommages occasionnés par la guerre étrangère (il appartient à l'Assurée de prouver que le sinistre résulte d'un fait autre que le fait de guerre étrangère), par la guerre civile, par les émeutes et

prévues aux articles L.121-1 à L.121-51, et les dispositions relatives à l'aménagement et à la protection de la montagne prévue aux articles L.122-1 à L.122.27 du Code de l'urbanisme.

- Exclusion des dommages causés par une atteinte à l'environnement liée à l'existence, le fonctionnement ou le non-fonctionnement d'une installation classée pour la protection de l'environnement et soumise à autorisation selon les dispositions des articles L. 511-1, L. 511-2 et L. 512-1 et suivants du code de l'environnement.
- Exclusion de la responsabilité personnelle des médecins ou personnel médical ou paramédical lorsqu'ils agissent à titre privé, ainsi que lorsque leur responsabilité est engagée en cas de faute détachable du service.
- Exclusion des conséquences dommageables d'une atteinte au système d'information de l'assuré ou de ses prestataires (atteinte à la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité de données stockées, transmises ou faisant l'objet d'un traitement ; atteinte aux réseaux et systèmes d'information et donc aux services que ces derniers offrent ou rendent accessibles) résultant d'un programme ou d'un ensemble de programmes informatiques conçus ou utilisés de façon malveillante, ou résultant d'une erreur humaine ou d'une défaillance technique
- Dommages aux biens des préposés (article 9 CCTP) : Les véhicules à moteur sont exclus de la garantie.
- DEFERES ADMINISTRATIFS : cette disposition relève d'un contrat « Protection juridique ».

PSE 1 – Risques environnementaux

- Selon les dispositions Carecoll qui correspondent à la demande.

MONTANT DES GARANTIES : Notation : 5/5

Le candidat limite certains montants de garantie :

Responsabilité civile

- Correspond exactement à la demande

mouvements populaires ou de sabotage commis dans le cadre d'actions concertées de terrorisme ou de sabotage (il appartient à l'Assureur de prouver que le sinistre résulte d'un de ces faits).

- Sont exclus les dommages de toute nature résultant d'un programme ou d'un ensemble de programmes informatiques conçus ou utilisés d'une manière malveillante pour porter atteinte à la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité des données informatiques et des logiciels d'un dispositif informatique.

Exclusion des pertes, dommages, réclamations, dépenses, résultant ou découlant d'une maladie transmissible : Pour la présente exclusion, les pertes, dommages, réclamations, coûts ou dépenses, comprennent également et non exclusivement les coûts de nettoyage, de décontamination, de détoxication, d'enlèvement, d'analyse, de test ou de surveillance :

- lorsqu'ils sont la conséquence directe ou indirecte d'une maladie transmissible, ou
- lorsqu'ils concernent un bien assuré par le présent contrat, qui est ou peut être affecté par une maladie transmissible.
- Au titre de la présente exclusion, une maladie transmissible est définie comme étant :
 - * une pandémie reconnue par l'Organisation Mondiale de La Santé ; ou
 - * une épidémie reconnue par toute autorité nationale compétente

Ces dispositions (découlant d'une maladie transmissible) ne s'appliquent pas aux situations pour lesquelles la faute inexcusable de l'employeur serait reconnue et dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire

PSE 1 – Risques environnementaux

- LE CANDIDAT N'A PAS DEPOSE d'OFFRE POUR CETTE PRESTATION

MONTANT DES GARANTIES : Notation : 0/5

Le candidat limite certains montants de garantie :

Responsabilité civile

- Garantie faute inexcusable accordée à concurrence de 2 500 000 € par sinistre ne pouvant excéder 6 000 000 € par année d'assurance (par sinistre dans le cahier des charges)
- Garantie dommages immatériels non consécutifs y compris compétences transférées (y compris urbanisme) accordée à concurrence de 2 000 000 € par sinistre
- Garantie individuelle accidents : frais de rapatriement 4 000 € pour les élus et 1 000 € par enfant (10 000 € dans le DCE)
- Faute inexcusable : 2.500.000 € par sinistre et 6.000.000 € par année d'assurance.

<p><u>PSE 1 – Risques environnementaux</u> Notation : -1</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantie frais d'urgence au titre de l'exploitation de sites accordée à 500 000 € (1 000 000 € dans le DCE) dont préjudice écologique en après-livraison de produits (hors épandage de boues) 200 000 € (750 000 € dans le DCE) 	<p><u>PSE 1 – Risques environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> LE CANDIDAT NE DEPOSE PAS D'OFFRE POUR CETTE GARANTIE
<p>FRANCHISE : Notation : 5/5</p> <p><u>Responsabilité civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande <p><u>PSE 1 – Risques environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p>FRANCHISE : Notation : 0/5</p> <p><u>Responsabilité civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande <p><u>PSE 1 – Risques environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> LE CANDIDAT NE DEPOSE PAS D'OFFRE POUR CETTE GARANTIE
<p><u>Notation avant pondération : 23/25</u> <u>Notation avant pondération avec PSE 1 : 22/25</u></p>	<p><u>Pas de Notation</u></p>

➔ **Conclusion pour le Lot 2 – « Assurance des Responsabilités et des Risques Annexes » :**

Il est proposé de retenir la **SOLUTION DE BASE** et de valider la PSE 1 « RCAE » puis de signer l'offre faite par le candidat **SMACL** pour un montant de **7 012,16 €/TTC**.

Ce choix permet à la collectivité de réaliser une **économie** de prime d'assurance annuelle de **540,03 €/TTC** pour ce lot.

ANALYSE DU LOT N° 9

ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES

SITUATION ACTUELLE

• Compagnie : **GROUPAMA**

• Franchises :

Cyclos	75 €
<i>Véhicules Légers (\leq à 3,5 T)</i>	150 €
Véhicules Lourds (> de 3,5 T)	300 €
Marchandises Transportées	300 €
PSE 1 : Auto Collaborateurs	NEANT
PSE 2 : Bris de Machines	800 €

• Prime TTC : **7 475,84 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

• Formules de garantie :

- **Garanties minimales** : limitées à la « Responsabilité civile, au vol, à l'incendie et aux Bris de glaces », évènements naturels, catastrophes naturelles **pour tous les véhicules**
- **Garantie Tous risques** pour les véhicules légers (Moins de 3.5 T), engins, remorques immatriculées ou non, tracteurs, cyclos **de moins de 7 ans**
- **Garantie Tous risques** pour les véhicules lourds (Plus de 3.5 T) engins, remorques immatriculées ou non, tracteurs, cyclos **de moins de 12 ans**
- **Auto-collaborateurs** dans la limite de **5 000 kms pour les agents**, sans kilométrage limité pour les élus

• Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 : **Bris de Machine** dans la limite de **20 000 € par sinistre**

- **Franchises demandées :**

	SOLUTION DE BASE
Cyclos – NVEI - VAE	75 €
Véhicules Légers (≤ à 3,5 T)	150 €
Véhicules Lourds (> de 3,5 T)	300 €
Marchandises Transportées	300 €
Auto-Collaborateurs	Néant
PSE n°1 : Bris de Machine	800 €

REPONSES

- **GROUPAMA**
- **SMACL**
- **CABINET PILLIOT / GREAT LAKES**

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

Franchise : 150 € Véhicules légers / 300 € Véhicules lourds
Néant en Auto-Collaborateurs

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
GROUPAMA	9 262,22 €	Valeur technique	22	48,40	89,77	2
		Prix	22,99	41,37		
SMACL	11 519,41 €	Valeur technique	25	55,00	88,27	3
		Prix	18,48	33,27		
PILLIOT / GREAT LAKES	8 515,75 €	Valeur technique	23	50,60	95,60	1
		Prix	25,00	45,00		

➔ **PILLIOT / GREAT LAKES** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base

Franchise : 150 € Véhicules légers / 300 € Véhicules lourds

Néant en Auto-Collaborateurs

Prestation supplémentaire éventuelle n°1

Bris de machine – franchise : 800 €

NOTATION PONDEREE

CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
GROUPAMA	9 377,84 €	Valeur technique	22	48,40	89,26	2
		Prix	22,70	40,86		
SMACL	11 761,31 €	Valeur technique	25	55,00	87,58	3
		Prix	18,10	32,58		
PILLIOT / GREAT LAKES	8 515,75 €	Valeur technique	23	50,60	95,60	1
		Prix	25,00	45,00		

➔ **PILLIOT / GREAT LAKES** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

PRECISION : obligation légale depuis le 1er janvier 2019

Conformément à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 et au décret n°2018-644 du 20 juillet 2018, l'assuré devra informer sans délai l'assureur de toute nouvelle acquisition ou cession en cours de contrat, afin de répondre à l'obligation légale de déclaration des véhicules assurés. Il est rappelé qu'en l'absence de déclaration, l'assuré s'expose au règlement d'une amende pour non-respect de l'obligation d'assurance. Cette obligation ne fait pas obstacle à l'automatisme de garantie lorsqu'elle est prévue au contrat.

➔ Décomposition de la prime

CANDIDATS				TOTAL
	Parc Auto	Marchandises transportées	Auto Collaborateurs	PRIME TTC
GROUPAMA	8 639,87 €	211,40 €	410,95 €	9 262,22 €
SMACL	11 010,48 €	129,80 €	379,13 €	11 519,41 €
PILLIOT / GREAT LAKES	7 547,53 €	0,00 €	968,22 €	8 515,75 €

➔ Montant de la prestation supplémentaire

Prestation supplémentaire n°1 : Bris de machine	
CANDIDATS	PRIME TTC
GROUPAMA	115,62 €
SMACL	241,90 €
PILLIOT / GREAT LAKES	0,00 €

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique ➔ adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Véhicules assurés (5 points)
Garanties accordées (5 points)
Garanties annexes (5 points)
Gestion du contrat (5 points)
Franchise (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 55)

➔ OBSERVATIONS SUR LES OFFRES

Le tableau-ci dessous fait apparaître les réserves émises par chaque candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

GROUPAMA	SMACL	PILLIOT / GREAT LAKES
1 – VALEUR TECHNIQUE	1 – VALEUR TECHNIQUE	1 – VALEUR TECHNIQUE
<p><u>VEHICULES ASSURES</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande ⇒ Attention : Véhicules assurés : les engins électriques ou à assistance électrique de type vélos, gyropodes... d'une puissance inférieure à 250 WATTS ne sont pas considérés comme des véhicules terrestres à moteur et ne sont donc pas soumis à l'obligation d'assurance automobile. Une étude spécifique pour assurer ce type de matériel pourra vous être proposée 	<p><u>VEHICULES ASSURES</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>VEHICULES ASSURES</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>GARANTIES ACCORDEES</u> : Notation : 4/5</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit. Les conditions générales jointes par le candidat s'appliquent à défaut ou en complément du cahier des charges.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sont exclus les dommages causés aux objets levés et/ou déplacés par les grues, engins de levage ou de manutention, ainsi que les dommages immatériels consécutifs. 	<p><u>GARANTIES ACCORDEES</u> : Notation : 5/5</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>GARANTIES ACCORDEES</u> : Notation : 5/5</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>GARANTIES ANNEXES</u> : Notation : 4/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Garanties assistance : selon les dispositions GROUPAMA (exclusion des véhicules de plus de 3T5 de plus de 15 ans) 	<p><u>GARANTIES ANNEXES</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>GARANTIES ANNEXES</u> : Notation : 3/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantie assistance : selon les conditions du candidat (exclusion des plus de 3.5T). Les véhicules de plus de 10 ans sont garantis uniquement en cas d'accident matériel, d'incendie, de tentative de vol ou de vol

<p><u>Auto-collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande <p><u>PSE 1 – Bris de machine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les dispositions du candidat qui répondent aux dispositions du cahier des charges 	<p><u>Auto-collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande <p><u>PSE 1 – Bris de machine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les dispositions du candidat qui répondent aux dispositions du cahier des charges 	<p><u>Auto-collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande <p><u>PSE 1 – Bris de machine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les dispositions du candidat qui répondent aux dispositions du cahier des charges
<p><u>GESTION DU CONTRAT :</u> Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>GESTION DU CONTRAT :</u> Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>GESTION DU CONTRAT :</u> Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>FRANCHISE : Notation : 4/5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Garantie assistance des véhicules de moins de 3T5 : accordée sans franchise kilométrique Garantie assistance des véhicules de plus de 3T5 : accordée sans franchise kilométrique en cas d'accident, vol, incendie. En cas de panne l'assistance est accordée avec franchise kilométrique de 40 km Garantie assistance aux personnes : application d'une franchise de 40 kms 	<p><u>FRANCHISE : Notation : 5/5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>FRANCHISE : Notation : 5/5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>Notation avant pondération :</u> 22/25</p>	<p><u>Notation avant pondération :</u> 25/25</p>	<p><u>Notation avant pondération :</u> 23/25</p>

➔ Conclusion pour le Lot 3 – « Véhicules A Moteur » :

Il est proposé de retenir la **SOLUTION DE BASE** et de valider la **PSE 1 « BRIS DE MACHINES »** auprès du candidat **PILLIOT / GREAT LAKES** pour un montant de **8 515,75 €/TTC**.

Ce choix induit une **augmentation** de la prime annuelle d'assurance de **1 039,91 €/TTC** pour ce lot.

ANALYSE DU LOT N° 4

ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE

SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : **GROUPAMA**
- Seuil d'intervention : **500 €**
- Prime TTC : **2 030,54 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Cette assurance, à la différence du contrat garantissant les « responsabilités », n'a pas de vocation indemnitaires : Elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers (Frais de négociation amiable, honoraires d'avocats, de mandataires de justice ...)

- Limite de garantie par affaire : **80 000 €**
- Seuil d'intervention : **1 000 €**

REPOSES

- **SMACL**
- **CABINET PILLIOT / MALJ**

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	3 175,20 €	Valeur technique	22	48,40	93,40	1
		Prix	25,00	45,00		
PILLIOT / MALJ	3 643,27 €	Valeur technique	24	52,80	92,02	2
		Prix	21,79	39,22		

➔ **SMACL** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique ➔ adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Etendue des garanties (10 points)
Montant des garanties (10 points)
Seuil d'intervention (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 55)

➔ OBSERVATIONS SUR LES OFFRES

Le tableau ci-dessous fait apparaître les réserves émises par chaque candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

SMACL	PILLIOT / MALJ
1 - VALEUR TECHNIQUE	1 - VALEUR TECHNIQUE
<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 8/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des litiges garantissant le remboursement de l'ensemble des prestations mises à la charge de la collectivité et relatives aux prestations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire) Exclusion des litiges relatifs aux conflits collectifs du travail résultant de faits de grève ou de « lock out ». Par « lock out » on entend la fermeture provisoire de l'établissement décidée par l'employeur en réponse à un conflit social Exclusion des litiges résultant des rapports entre les membres du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante de l'assuré, et de la contestation des délibérations par un ou plusieurs membres du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante de l'assuré Exclusion des litiges relevant d'assurances obligatoires à la charge de l'assuré ainsi que ceux garantis au titre d'une clause de défense et recours d'un contrat 	<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 10/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande

<p>d'assurance de responsabilité civile ou d'un contrat d'assurance de dommages.</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des litiges relevant des responsabilités médicales. Exclusion des litiges opposant l'assuré à une société du groupe SMACL ou à une entreprise partenaire ou filiale de SMACL Assurances. 	
<p><u>MONTANT DES GARANTIES</u> : Notation : 9/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des litiges selon montant du cahier des charges avec application du barème de la compagnie <p>Barème de la compagnie : Tribunal administratif : 2 000 € - Cour d'appel : 2 000 € - Cour de Cassation / Conseil d'état : 2 500 €)</p>	<p><u>MONTANT DES GARANTIES</u> : Notation : 9/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des litiges dans la limite de 50 000 € avec application du barème de la compagnie <p>Barème de la compagnie : Tribunal administratif : 2 256 € - Cour d'appel : 2 256 € - Cour de Cassation / Conseil d'état : 3 318 €</p>
<p><u>SEUIL D'INTERVENTION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>SEUIL D'INTERVENTION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>Notation avant pondération</u> : 22/25</p>	<p><u>Notation avant pondération</u> : 24/25</p>

➔ **Conclusion pour le Lot 4 – « Protection Juridique » :**

Il est proposé de retenir l'offre faite par le candidat **SMACL** pour un montant de **3 175,20 €/TTC.**

Ce choix induit une **augmentation** de la prime annuelle d'assurance de **1 144,66 €/TTC** pour ce lot.

ANALYSE DU LOT N° 5

ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS

SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : **SMACL**
- Seuil d'intervention : **Néant**
- Prime TTC : **635,75 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Cette assurance couvre :

- la protection fonctionnelle des agents salariés de la collectivité conformément aux lois du 13 juillet 1983, du 16 décembre 1996 et du 20 avril 2016, la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans que qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. La collectivité est tenue de réparer, le cas échéant le préjudice qui en est résulté
- La protection des élus conformément à la Loi N°2000 – 647 du 10 juillet 2000, la loi N°2002-276 du 27 février 2002, la loi N°2003-239 du 18 mars 2003 (articles L 2123-34 et 2123-35 alinéa 1 et 2 du code général des collectivités territoriales) et la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité » relatives à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'assureur prend en charge la protection des élus désignés à l'article 2 lorsqu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions, à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus » en application de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales (en cas de poursuites pénales lorsque les faits n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions) et de l'article L. 2123-35 du même code (en cas de menaces, violence, voies de fait, injures, diffamations ou outrages subis à l'occasion ou du fait de ses fonctions).

▪ Limite de garantie par affaire en défense pénale :	50 000 €
▪ Limite de garantie en responsabilité civile faute non détachable :	1 500 000 €
▪ Frais de réparation des dommages subis par les agents :	200 000 €
▪ Frais de protection des agents :	50 000 €
▪ Conseil juridique / assistance psychologique :	frais réels
▪ Seuil d'intervention :	Néant

REPONSES

- **SMACL**
- **CABINET PILLIOT / MALJ**

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	742,45 €	Valeur technique	24	52,80	97,80	1
		Prix	25,00	45,00		
PILLIOT / MALJ	1 210,56 €	Valeur technique	20	44,00	71,60	2
		Prix	15,33	27,60		

➔ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique → adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Etendue des garanties (10 points)
Montant des garanties (10 points)
Seuil d'intervention (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 55)

➔ OBSERVATIONS SUR LES OFFRES

Le tableau ci-dessous fait apparaître les réserves émises par chaque candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

SMACL	PILLIOT / MALJ
1 - VALEUR TECHNIQUE	1 - VALEUR TECHNIQUE
<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 10/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 7/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des condamnations civiles, frais de réparation des dommages subis par les agents
<p><u>MONTANT DES GARANTIES</u> : Notation : 9/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des litiges selon montant du cahier des charges avec application du barème de la compagnie dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> Défense pénale : 75 000 € Condamnations civiles : 2 000 000 € Réparation des dommages subis : 200 000 € Frais de protection : 50 000 € Frais de reconstitution d'image : 5 500 € Assistance psychologique accordée dans la limite de 5 entretiens téléphoniques individuels avec un psychologue clinicien et si nécessaire de 3 entretiens en face à face Information/conseil juridique : mise à disposition d'information juridique. Ce service est dispensé par téléphone <p>Barème de la compagnie : Tribunal administratif : 2000 € - Cour d'appel : 2000 € - Cour de Cassation / Conseil d'état : 2500 €)</p>	<p><u>MONTANT DES GARANTIES</u> : Notation : 8/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des litiges selon montant du cahier des charges avec application du barème de la compagnie Assistance psychologique accordée 24h/24 et 7j/7 sans limitation d'entretiens téléphoniques Information/conseil juridique : accordée mais pas de détail sur la mise en œuvre <p>Barème de la compagnie : Tribunal administratif : 2 256 € - Cour d'appel : 2 256 € - Cour de Cassation / Conseil d'état : 3 318 €</p>
<p><u>SEUIL D'INTERVENTION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>SEUIL D'INTERVENTION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
Notation avant pondération : 24/25	Notation avant pondération : 20/25

➔ Conclusion pour le Lot 5 – « Protection FONCTIONNELLE » :

Il est proposé de retenir l'offre faite par le candidat **SMACL** pour un montant de **742,45 €/TTC**.

Ce choix induit une **augmentation** de la prime d'assurance annuelle de **106,70 €/TTC** pour ce lot.

ANALYSE DU LOT N° 6

ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES

SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : **SOFAXIS / CNP**
- Risques assurés :
 - Décès
 - Accident du travail - maladie imputable au service
 - Congé de longue maladie - congé de longue durée
- Franchises : **Néant**
- Prime : **45 241.07 €**

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Personnel affilié à la CNRACL

MASSE SALARIALE :

- ⇒ **Hors Charges : 2 216 502 €**
- ⇒ **Avec Charges : 2 831 464 €**

Les prestations dues par la collectivité à ses Agents du fait de leur statut :

- Décès
- Accident du travail - maladie imputable au service
- Congé de longue maladie - congé de longue durée
- Maternité - adoption – paternité
- Congé de maladie ordinaire

Les prestations demandées aux assureurs :

- **Solution de base :** **Décès - accident du travail - maladie imputable au service**
- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**
 - **Prestation supplémentaire n°1 :** **Congé de longue maladie – congé de longue durée**
 - **Prestation supplémentaire n°2 :** **Maternité - adoption - paternité**
 - **Prestation supplémentaire n°3 :** **Congé de maladie ordinaire – Franchise 30 jours fermes**

Personnel affilié à l'IRCANTEC :

Assurance non sollicitée

REPONSES

- CABINET SIACI ST HONORE / ALLIANZ
- CABINET SOFAXIS / CNP

⇒ **ATTENTION :**

Il est proposé de faire une **demande de précision** auprès de candidat **SOFAXIS / CNP**. En effet, le candidat propose son offre dans le cadre d'une adhésion au Centre de Gestion du Département. A ce titre, il convient de lui demander si son offre comprend la cotisation annuelle au Centre de Gestion, ou si celle-ci doit être ajoutée aux tarifs proposés.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Masse Salariale	2 216 502,00 €	CNRACL	HORS CHARGES		
-----------------	----------------	--------	--------------	--	--

CANDIDATS		Décès Accident du travail- Maladie imputable au service Sans franchise	PSE 1 : Congé de longue maladie - congé de longue durée Longue Maladie , longue durée	PSE 2 : Maternité - adoption - paternité	PSE 3 : Congé de maladie ordinaire franchise 30 jours
SIACI ST HONORE / ALLIANZ	Taux	1,46%	1,56%	0,90%	2,99%
	Prime	32 361,00 €	34 577,00 €	20 170,00 €	66 273,00 €
SOFAxis / CNP	Taux	1,35%	1,30%	0,46%	2,95%
	Prime	29 922,78 €	28 814,53 €	10 195,91 €	65 386,81 €

CANDIDATS	Solution de base	Solution de base+PSE1	Solution de base+PSE2	Solution de base+PSE3	Solution de base+PSE1+PSE2	Solution de base+PSE1+PSE3	Solution de base+PSE2+PSE3	Solution de base +PSE1 +PSE2 +PSE3
SIACI ST HONORE / ALLIANZ	1,46%	3,02%	2,36%	4,45%	3,92%	6,01%	5,35%	6,91%
	32 361,00 €	66 938,00 €	52 531,00 €	98 634,00 €	87 108,00 €	133 211,00 €	118 804,00 €	153 381,00 €
SOFAxis / CNP	1,35%	2,65%	1,81%	4,30%	3,11%	5,60%	4,76%	6,06%
	29 922,78 €	58 737,30 €	40 118,69 €	95 309,59 €	68 933,21 €	124 124,11 €	105 505,50 €	134 320,02 €

Masse Salariale	2 831 464,00 €	CNRACL	AVEC CHARGES		
------------------------	-----------------------	---------------	---------------------	--	--

CANDIDATS		Décès	PSE 1 : Congé de	PSE 2 : Maternité -	PSE 3 : Congé de
		Accident du travail- Maladie imputable au service Sans franchise	longue maladie - congé de longue durée Longue Maladie , longue durée	adoption - paternité	maladie ordinaire franchise 30 jours
SIACI ST HONORE / ALLIANZ	Taux	1,46%	1,56%	0,91%	2,99%
	Prime	41 339,00 €	44 171,00 €	25 766,00 €	84 661,00 €
SOFAXIS / CNP	Taux	1,35%	1,30%	0,46%	2,95%
	Prime	38 224,76 €	36 809,03 €	13 024,73 €	83 528,19 €

CANDIDATS	Solution de base	Solution de base+PSE1	Solution de base+PSE2	Solution de base+PSE3	Solution de base+PSE1+PSE2	Solution de base+PSE1+PSE3	Solution de base+PSE2+PSE3	Solution de base +PSE1 +PSE2 +PSE3
SIACI ST HONORE / ALLIANZ	1,46% 41 339,00 €	3,02% 85 510,00 €	2,37% 67 105,00 €	4,45% 126 000,00 €	3,93% 111 276,00 €	6,01% 170 171,00 €	5,36% 151 766,00 €	6,92% 195 937,00 €
SOFAXIS / CNP	1,35% 38 224,76 €	2,65% 75 033,80 €	1,81% 51 249,50 €	4,30% 121 752,95 €	3,11% 88 058,53 €	5,60% 158 561,98 €	4,76% 134 777,69 €	6,06% 171 586,72 €

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	1,35%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	1,46%	Valeur technique	22	26,40	92,19	2
		Prix	23,12	36,99		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°1

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

Congé de longue maladie – congé de longue durée

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	2,65%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	3,02%	Valeur technique	22	26,40	90,30	2
		Prix	21,94	35,10		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°2

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service
Maternité – adoption - paternité

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	1,81%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	2,36%	Valeur technique	22	26,40	85,88	2
		Prix	19,17	30,68		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°3

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service
Congé de maladie ordinaire – franchise : 30 jours fermes

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	4,30%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	4,45%	Valeur technique	22	26,40	93,85	2
		Prix	24,16	38,65		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°1 + PSE n°2

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

Congé de longue maladie – congé de longue durée

Maternité – adoption - paternité

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	3,11%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	3,92%	Valeur technique	22	26,40	86,93	2
		Prix	19,83	31,73		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ **SOFAXIS / CNP** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°1 + PSE n°3

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

Congé de longue maladie – congé de longue durée

Congé de maladie ordinaire – franchise : 30 jours

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	5,60%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	6,01%	Valeur technique	22	26,40	92,47	2
		Prix	23,29	37,27		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ **SOFAXIS / CNP** présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°2 + PSE n°3

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

Maternité – adoption – paternité

Congé de maladie ordinaire – franchise : 30 jours fermes

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	4,76%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	5,35%	Valeur technique	22	26,40	90,79	2
		Prix	22,24	35,59		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Solution de base + PSE n°1 + PSE n°2 + PSE n°3

Décès – Accident du travail – maladie imputable au service

Congé de longue maladie – congé de longue durée

Maternité – adoption – paternité

Congé de maladie ordinaire – franchise : 30 jours fermes

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	TAUX	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SOFAXIS / CNP	6,06%	Valeur technique	23	27,60	96,40	1
		Prix	25,00	40,00		
		Assistance technique	24	28,80		
SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	6,91%	Valeur technique	22	26,40	90,28	2
		Prix	21,92	35,08		
		Assistance technique	24	28,80		

➔ SOFAXIS / CNP présente l'offre économiquement la plus avantageuse

Les candidats précisent que si le décret du 17 février 2021 relatif au versement du capital décès devait se proroger sur 2022, les taux appliqués sur la garantie décès seraient revus à la hausse (les taux proposés par les candidats prévoyant le versement du capital décès forfaitairement).

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique ➔ adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Structure du contrat (5 points)
Indemnisation (5 points)
Etendue des garanties (10 points)
Franchise (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 30)

➔ NOTATION DE LA VALEUR ASSISTANCE TECHNIQUE

Il s'agit d'apprécier les prestations et services proposés les candidats à l'appui de l'annexe à l'acte d'engagement). Elle a été effectuée en fonction des indications formulées par les candidats notées sur la base des critères ci-dessous :

L'assistance technique / service après-vente sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Gestion du dossier (10 points)
Gestion des sinistres (10 points)
Statistiques (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 30)

➔ OBSERVATIONS SUR LES OFFRES

Le tableau ci-dessous fait apparaître les réserves émises par chaque candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

SIACI SAINT HONORE / ALLIANZ	SOFAXIS / CNP
<p align="center">1 – VALEUR TECHNIQUE</p>	<p align="center">1 – VALEUR TECHNIQUE</p>
<p><u>STRUCTURE DU CONTRAT</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p><u>STRUCTURE DU CONTRAT</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p><u>INDEMNISATION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Revalorisation des prestations pendant et après résiliation du contrat Prise en compte des dépassements d'honoraires selon la circulaire FP3 du 13 mars 2006 Prise en charge du capital décès selon forfait et non pas selon le décret du 17/02/2021 <p><u>NB : le délai de déclaration est de 90 jours</u></p>	<p><u>INDEMNISATION</u> : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Revalorisation des prestations pendant et après résiliation du contrat Prise en compte des dépassements d'honoraires selon la circulaire FP3 du 13 mars 2006 Prise en charge du capital décès selon forfait et non pas selon le décret du 17/02/2021 <p><u>NB : le délai de déclaration est de 120 jours</u></p>
<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 7/10</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit : les conditions générales jointes par le candidat s'appliquent à défaut ou en complément du cahier des charges, les exclusions du candidat se rajoutent</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des rechutes à l'entrée et à la sortie du contrat. Les rechutes dont l'origine de l'accident est avant la prise d'effet du contrat seront prises en charge par la compagnie en cas de refus avéré et justifié du précédent assureur. La gestion se fera en répartition Sont exclues les conséquences de la guerre civile ou étrangère (sauf pour la garantie infirmité de guerre), d'émeute, d'insurrection, de mouvement populaire, d'acte de terrorisme ou de sabotage, de rixe, dès lors que l'agent y prend une part active (sauf en cas de légitime défense, d'assistance à personne en péril et d'accomplissement du devoir professionnel) L'assureur s'engage à suivre les décisions de la collectivité sur l'imputabilité des sinistres AT et maladies professionnelles, mais une tierce expertise peut être nécessaire. 	<p><u>ETENDUE DES GARANTIES</u> : Notation : 8/10</p> <p>Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et de l'annexe à l'acte d'engagement dont les dispositions s'appliquent de plein droit : les conditions générales jointes par le candidat s'appliquent à défaut ou en complément du cahier des charges, les exclusions du candidat ne se rajoutent pas</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des rechutes à l'entrée et à la sortie du contrat. Les rechutes dont l'origine de l'accident est avant la prise d'effet du contrat seront prises en charge par la compagnie en cas de refus avéré et justifié du précédent assureur. La gestion se fera en répartition L'assureur s'engage à suivre les décisions de la collectivité sur l'imputabilité des sinistres AT et maladies professionnelles Sont exclues les conséquences de la guerre civile ou étrangère (sauf pour la garantie infirmité de guerre), d'émeute, d'insurrection, de mouvement populaire, d'acte de terrorisme ou de sabotage, de rixe, quel que soit le lieu où se déroulent ces événements et quels qu'en soient les protagonistes, dès lors que l'agent y prend une part active (sauf en cas de légitime défense ou d'assistance à personne en péril) ; nonobstant ce qui précède, en cas de guerre étrangère, le risque décès ne pourra être couvert que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie

	<p>en temps de guerre sauf pour la police municipale où seules sont exclues les conséquences de la guerre civile ou étrangères.</p>
<p>FRANCHISE : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande 	<p>FRANCHISE : Notation : 5/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspond exactement à la demande
<p>Notation avant pondération : 22/25</p>	<p>Notation avant pondération : 23/25</p>
<p>2 – TARIFS PROPOSES (TTC)</p>	<p>2 – TARIFS PROPOSES</p>
<ul style="list-style-type: none"> Voir tableaux ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> Voir tableaux ci-dessus
<p>3 –ASSISTANCE TECHNIQUE</p>	<p>3 –ASSISTANCE TECHNIQUE</p>
<p>GESTION DES DOSSIERS : Notation : 10/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire dédié, responsable de l'ensemble de la gestion du contrat et des relations avec la Collectivité : oui Déclaration masse salariale : extranet / support papier Assistance juridique : oui mise à disposition sur site de fiches juridiques et d'une cellule technique spécialisée Prévention hygiène sécurité : oui Formation sur site : oui 	<p>GESTION DES DOSSIERS : Notation : 10/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire dédié, responsable de l'ensemble de la gestion du contrat et des relations avec la Collectivité : oui Déclaration masse salariale : extranet / support papier Assistance juridique : oui mise à disposition sur site de fiches juridiques et d'une cellule technique spécialisée Prévention hygiène sécurité : oui Formation sur site : oui
<p>GESTION DES SINISTRES : Notation : 9/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des arrêts : télégestion / support papier Système compatible avec logiciel paie collectivité : oui Système opérationnel dès la prise d'effet du marché : oui Tiers payant : oui même après résiliation Délai de paiement : Dès réception du dossier complet Recours contre les tiers responsables pour les risques assurés : oui Recours contre les tiers responsables pour les risques non assurés : oui mais payant : 13 % du montant du recours dans la limite de 50 000 € Contrôle médical : oui gratuit sur les risques garantis - 90 € HT pour les risques non garantis (expertise médicale : 185 € HT) Contre-expertise médicale : oui sur les risques garantis Prise en charge des frais dus aux contre visites requises par la collectivité : oui pour garanties souscrites Assistance psychologique : oui sans surcoût Médiation professionnelle : oui sur devis Reclassement professionnel / aménagement de poste : oui sans surcoût 	<p>GESTION DES SINISTRES : Notation : 9/10</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des arrêts : télégestion / support papier Système compatible avec logiciel paie collectivité : oui Système opérationnel dès la prise d'effet du marché : oui Tiers payant : oui même après résiliation Délai de paiement : Dès réception du dossier complet Recours contre les tiers responsables pour les risques assurés : oui Recours contre les tiers responsables pour les risques non assurés : oui mais payant : 600 € jusqu'à 4000 € indemnisés – au-delà 15% du montant du recours Contrôle médical : oui gratuit sur les risques garantis - 150 € HT pour les risques non garantis Contre-expertise médicale : oui sur les risques garantis Prise en charge des frais dus aux contre visites requises par la collectivité : oui pour garanties souscrites Assistance psychologique : oui sans surcoût Médiation professionnelle : oui sur devis Reclassement professionnel / aménagement de poste : oui sans surcoût

STATISTIQUES : Notation : 5/5

- L'évolution des risques par catégorie : oui
- L'évolution des risques par tranche d'âge : oui
- Coût des sinistres par catégorie : oui
- Nombre de jours d'arrêt par catégorie : oui
- Le montant à la charge de l'Assureur par catégorie : oui
- Information sur les règlements tiers payants : oui
- Fourniture de statistiques sur les risques non garantis : oui si communication des éléments par la collectivité

Notation avant pondération : 24/25**STATISTIQUES : Notation : 5/5**

- L'évolution des risques par catégorie : oui
- L'évolution des risques par tranche d'âge : oui
- Coût des sinistres par catégorie : oui
- Nombre de jours d'arrêt par catégorie : oui
- Le montant à la charge de l'Assureur par catégorie : oui
- Information sur les règlements tiers payants : oui
- Fourniture de statistiques sur les risques non garantis : oui si communication des éléments par la collectivité

Notation avant pondération : 24/25**Conclusion pour le Lot 6 – « Prestations Statutaires » :**

Il est proposé de retenir la **SOLUTION DE BASE hors charges patronales** ainsi que la **PSE 1 « Congé de Longue Maladie – Maladie de Longue Durée »** et de valider l'offre faite par le candidat **SOFAxis / CNP** pour un montant total de **58 737,30 €/TTC**.

Ce choix induit une **augmentation** de la prime d'assurance annuelle de **13 496,23 €/TTC** pour ce lot.

CONCLUSION GENERALE

Au regard de cette analyse, il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

Assurance	Ancien Assureur	Nouvel Assureur	BILAN
LOT 1 : DAB	GROUPAMA 5 367,51 €	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
LOT 2 : RC Franchise Néant + PSE 1 "RCAE"	GROUPAMA 7 552,19 €	SMACL 7 012,16 €	- 540,03 €
LOT 3 : VAM BASE y compris "Auto-Collaborateur" + PSE 1 "Bris de Machines"	GROUPAMA 7 475,84 €	PILLIOT / Great Lakes 8 515,75 €	1 039,91 €
LOT 4 : Protection Juridique Seuil 500 €	GROUPAMA 2 030,54 €	SMACL 3 175,20 €	1 144,66 €
LOT 5 : Protection Fonctionnelle Franchise Néant	SMACL 635,75 €	SMACL 742,45 €	106,70 €
LOT 6 : Prestations Statutaires Base Hors Charges Patronales + PSE 1 "CLM-MLD"	SOFAXIS / CNP 45 241,07 €	SOFAXIS / CNP 58 737,30 €	13 496,23 €
> Total	68 302,90 €	78 182,86 €	15 247,47 €
			<i>d'augmentation</i>

MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

8 DECEMBRE 2021

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE
12 Rue Mal Leclerc Hauteclocque
33720 Podensac

B - Objet de la consultation

Marché n°202121 – assurances de la communauté de communes :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires

C - Déroulement de la consultation

Publicité

BOAMP n°21-142085 envoyée le 22/10/21, diffusée le 27/10/21

JOUE n°2021/S 209-547493 envoyée le 22/10/21, diffusée le 27/10/21

Date et heures limites de réception des offres : 26/11/2021 à 12h00

Délai de validité des offres : 180 jours

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

Le 6/12/21, il a été demandé au candidat CNP/SOFAXIS si le montant de son offre pour le lot 6 « prestations statutaires » comprenait la cotisation annuelle au CDG ou celle-ci doit être ajouté aux tarifs proposés. Le 6/12/21 le candidat a répondu que la cotisation du CDG était incluse dans sa proposition.

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 8 décembre 2021, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Présence
Jocelyn DORE	Président	X
Mylène DOREAU	Membre titulaire de la CAO	X
François DAURAT	Membre titulaire de la CAO	X
Bernard MATEILLE	Membre titulaire de la CAO	
Dominique CLAVIER	Membre titulaire de la CAO	X
Didier CAZIMAJOU	Membre titulaire de la CAO	X
Sylvie PORTA	Membre suppléant de la CAO	
Jean-Patrick SOULÉ	Membre suppléant de la CAO	X
Jean-Bernard PAPIN	Membre suppléant de la CAO	
Patricia PEIGNEY	Membre suppléant de la CAO	
Michel LATAPY	Membre suppléant de la CAO	

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Anne-Laurence TOULLEC	Directrice Finances, Ressources Humaines et affaires juridiques
Marie-Laure DETOLLENAERE	Assistante des affaires générales, de la commande publique et de la sécurité juridique
Eric POINGT	Responsable des affaires générales, de la commande publique et de la sécurité juridique
David SEIDEL	Consultant - ARIMA

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres**Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres : Eric POINGT – Responsable des affaires générales, de la commande publique et de la sécurité juridique

F - Classement des offres.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20211215-D2021_230-AR

n Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

Retient le classement des offres proposé :

- **Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes :**

Infructueux (absence d'offre)

- **Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes**

1- SMACL : 93,40/100

2- PNAS / AREAS : Pas de notation car ne répond pas aux critères – offre irrégulière

- **Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes**

1- PILLIOT / GREAT LAKES : 95,60/100

2- GROUPAMA : 89,26/100

3- SMACL : 87,58/100

- **Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité**

1- SMACL : 93,40/100

2- PILLIOT / MAU : 92,02/100

- **Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus**

1- SMACL : 97,80/100

2- PILLIOT / MAU : 71,60/100

- **Lot 6 : assurance des prestations statutaires**

1- SOFAXIS / CNP : 96,40/100

2- SIA CI SAINT HONORE / ALLIANZ : 90,30/100

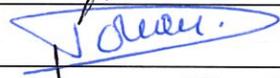
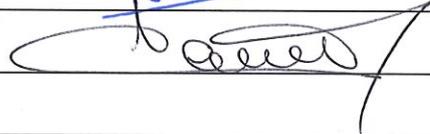
Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

n Résultat des votes :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Signature des membres de la commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
M. Jocelyn Doré	
M. Didier Cazimajou	
M. Jean-Patrick Saubé	
M. Dominique Clavier	
Mme. Myline Doreau	
M. François Damat	

Observations des membres de la commission d'appel d'offres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	<u>Exprimés</u> : 38
<u>dont suppléants</u> :0	<u>Abstentions</u> : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-231 : MARCHÉ PUBLIC : AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ DE TRI, VALORISATION DES EMBALLAGES JOURNAUX ET MAGAZINES

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 5 novembre 2021 pour l'attribution d'un marché de tri, valorisation des emballages journaux et magazines à compter du 1er janvier 2022, le marché actuel conclut avec la société PAPREC COVED se terminant le 31 décembre 2021.

Le périmètre du service couvre les treize communes de la rive gauche du territoire. Les prestations à assurer sont les suivantes :

- La réception, le pesage, le contrôle et le tri des emballages journaux-magazines collectés en mélange,
- La préparation et le conditionnement pour évacuation vers les filières de reprise des matériaux triés,
- La caractérisation des collectes sélectives,
- Le transport et le traitement des refus.

Le pouvoir adjudicateur a constaté qu'aucune offre n'avait été déposée dans les délais prescrits par le règlement de la consultation pour ce marché.

Il est donc proposé, pour assurer la continuité du service public, de prolonger le marché actuel de tri, valorisation des emballages journaux conclu avec la société PAPREC COVED pour une durée de deux mois, pour permettre au pouvoir adjudicateur de consulter à nouveau les sociétés.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE la prolongation du marché actuel de tri, valorisation des emballages journaux conclu avec la société COVED pour une durée de deux mois supplémentaires soit jusqu'au 28 février 2022

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société PAPREC COVED

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORE**



MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE
12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 PODENSAC
Représentée par son Président, Monsieur Jocelyn DORE

B - Identification du titulaire du marché public

COVED SAS
ZA du Pays de Podensac
33720 ILLATS

C - Objet du marché public

Objet du marché public : Marché de collecte en porte-en-porte et en apport volontaire, tri et valorisation des déchets – lot 3 Tri et valorisation des emballages journaux-magazines

Date de la notification du marché public : 26/12/2016

Durée d'exécution du marché : 60 mois

Montant initial du marché public: Montant estimé HT : 1 300 850 euros HT hors révision

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant: La durée de fin d'exécution du marché, initialement prévue au 31 décembre 2021, est prolongée au 28 février 2022.

Incidence financière de l'avenant:

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant estimé de l'avenant : 43 362 € HT (hors révision annuelle)

Nouveau montant estimé du marché public : 1 344 212 euros HT

Soit une hausse de 3,33 % du fait de la prolongation de la durée d'exécution.

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20211215-D2021_231-AR

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Podensac,

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre 2021, à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GABARNAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE,

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à Jocelyn DORÉ), Vincent JOINEAU (pouvoir à Mylène DOREAU), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir à Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Patricia PEIGNEY (pouvoir à Frédéric PEDURAND), Pascal RAPET (pouvoir à Michel GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à Laurence DUCOS), Mariline RIDEAU (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> :31	Exprimés : 38
<u>dont suppléants</u> :0	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :12	
<u>Pouvoirs</u> :7	
	POUR : 38
	CONTRE : 0

D2021-232: MARCHÉ PUBLIC : AVENANT AU MARCHÉ MISSION DE CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC).

Dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de Communes Convergence Garonne et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives, une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été confié à la société SAUR.

Le lot 1 comprend le périmètre de la Communauté de Communes Convergence Garonne soit des vingt-trois (23) communes suivantes : Arbanats, Barsac, Béguey, Budos, Cadillac, Cardan, Cérons, Escoussans, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Saint-Michel-de-Rieufret, Sainte-Croix-du-Mont, Virelade.

Le lot 2 comprend le périmètre de compétence du SIEA des 2 Rives.

Par délibération 2021/016 en date du 20 janvier 2021, la Communauté de Communes (CDC) Convergence Garonne a approuvé l'adhésion de la commune d'Escoussans au SIEA des 2 Rives, actuellement prise en charge dans le cadre du Lot 1, pour la compétence Assainissement non collectif.

Par délibération 29-2021 du 7 juillet 2021 le SIEA des deux Rives a approuvé le transfert de la compétence ANC de la commune d'Escoussans et les nouveaux statuts du syndicat ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021.

Il convient donc désormais de conclure un avenant au marché signé entre la société SAUR et la Communauté de communes pour prendre en compte de changement.

Cette évolution ne modifie pas l'économie du contrat, ni ses conditions d'application.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R 2194-1 à R 2194-9

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière d'assainissement non collectif

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence assainissement non collectif sur le périmètre de la commune d'Escoussans au SIEA des deux Rives,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant au marché « mission de contrôle collectif » signé avec la société SAUR pour prendre en compte de changement,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché « mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif » conclu avec la SAUR ci annexé

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ci annexé

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 033-200069581-20211215-D2021_232-AR



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE

AVENANT N°1

**au Marché public : Lot 2 - Mission de contrôles
des installations d'Assainissement Non collectif (ANC)
exécutoire au 20 janvier 2021**

ENTRE :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des Deux Rives de Garonne, représentée par son Président, Monsieur **Didier AUDOIT**, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « **le SIEA des Deux Rives** »,

d'une part,

ET :

Saur, Société par Actions Simplifiée au capital de 101 529 000 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 Chemin de Bretagne, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, représentée par Monsieur **Pierre CASTERAN**, Directeur Général Adjoint France Ouest, 7 avenue Mercure - BP 33394 - Quint-Fonsegrives - 31133 BALMA Cedex, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « **le Titulaire** »

d'autre part.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de Communes Convergence Garonne et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives, le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été attribué à SAUR.

La notification du marché public Lot 2 au Titulaire a été faite le 20 janvier 2021 par le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives.

Le lot 2 comprend le périmètre des 2 communes suivantes : Porte de Benauges (Arbis) et Saint Pierre de Bat.

Par délibération 2021/016 en date du 20 janvier 2021, la Communauté de Communes (CDC) Convergence Garonne a demandé l'adhésion de la commune d'Escoussans au SIEA des 2 Rives, actuellement prise en charge dans le cadre du Lot 1, pour la compétence Assainissement non collectif.

Suite à la délibération 29-2021 du 7 juillet 2021 par laquelle le SIEA des 2 Rives a validé la demande de la CDC Convergence Garonne du transfert de la compétence ANC de la commune d'Escoussans et adopté de nouveaux statuts définis par un arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT, le transfert de compétence est sans incidence sur le contrat en cours, le marché se poursuit avec les deux collectivités.

Les deux Collectivités se sont entendues pour que la Commune d'Escoussans soit donc retirée du Lot 1 (CdC Convergence Garonne) du marché et intégrée au Lot 2 (SIEA des 2 Rives).

Cette modification du marché global est non substantielle au sens de l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA DECOMPOSITION DES LOTS DU MARCHE

Le SIEA des 2 Rives est substitué à la Communauté de Communes pour tout ce qui concerne l'exécution du marché de prestation de services pour le territoire de la commune d'Escoussans (148 installations).

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET – DISPOSITIONS ANTERIEURES

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2022 ou au plus tard à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Fait à PODENSAC, le

**Pour le SIEA des Deux Rives
Le Président**

**Pour Saur
Le Directeur Général Adjoint
France Ouest**

Didier AUDOIT

Pierre CASTERAN



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CONVERGENCE GARONNE**

AVENANT N°1

**au Marché public : Lot 1 - Mission de contrôles
des installations d'Assainissement Non collectif (ANC)
pour la Communauté de communes Convergence Garonne
exécutoire au 23 décembre 2020**

ENTRE :

La Communauté de Communes Convergence Garonne, représentée par son Président, Monsieur **Jocelyn DORE**, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « **la Communauté de Communes** »,

d'une part,

ET :

Saur, Société par Actions Simplifiée au capital de 101 529 000 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 Chemin de Bretagne, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, représentée par Monsieur **Pierre CASTERAN**, Directeur Général Adjoint France Ouest, 7 avenue Mercure - BP 33394 - Quint-Fonsegrives - 31133 BALMA Cedex, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « **le Titulaire** »

d'autre part.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de Communes Convergence Garonne et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement des 2 Rives, la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif du Lot 1 a été confié à SAUR.

La notification du marché public Lot 1 au Titulaire a été faite le 23 décembre 2020 par la CDC Convergence Garonne.

Le lot 1 comprend le périmètre de la Communauté de Communes Convergence Garonne soit des vingt-trois (23) communes suivantes : Arbanats, Barsac, Béguey, Budos, Cadillac, Cardan, Cérons, Escoussans, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Saint-Michel-de-Rieufret, Sainte-Croix-du-Mont, Virelade.

Par délibération 2021/016 en date du 20 janvier 2021, la Communauté de Communes (CDC) Convergence Garonne a demandé l'adhésion de la commune d'Escoussans au SIEA des 2 Rives, actuellement prise en charge dans le cadre du Lot 1, pour la compétence Assainissement non collectif.

Suite à la délibération 29-2021 du 7 juillet 2021 par laquelle le SIEA des 2 Rives a validé la demande de la CDC Convergence Garonne du transfert de la compétence ANC de la commune d'Escoussans et adopté de nouveaux statuts par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT, le transfert de compétence est sans incidence sur le contrat en cours, le marché Lot 1 se poursuit avec les deux collectivités.

Cette évolution ne modifie pas l'économie du contrat, ni ses conditions d'application.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :



ARTICLE 1 – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONVERGENCE GARONNE

Les communes gérées par la Communauté de Communes au travers du Lot 1 sont : Arbanats, Barsac, Béguey, Budos, Cadillac, Cardan, Cérons, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Saint-Michel-de-Rieufret, Sainte-Croix-du-Mont, Virelade

Le SIEA des 2 Rives est substitué à la Communauté de Communes pour tout ce qui concerne l'exécution du contrat de prestation de services pour le territoire de la commune d'Escoussans (148 installations).

Le présent avenant n'a aucun impact sur les Tranches optionnelles 1 et 2 du Lot 1.

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET – DISPOSITIONS ANTERIEURES

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2022.

Fait à PODENSAC, le

**Pour la Communauté de Communes
Le Président**

**Pour Saur
Le Directeur Général Adjoint
France Ouest**

Jocelyn DORE

Pierre CASTERAN